

REPUBLIQUE FRANCAISE - LIBERTE -- EGALITE - FRATERNITE

# VILLE DE MARSEILLE

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

15 JANVIER 2012

- N°381 - Le Numéro : 0,85 Euro

# SOMMAIRE

## ARRETES

<b>DELEGATIONS .....</b>	<b>2</b>
<b>MAIRIES D'ARRONDISSEMENTS .....</b>	<b>2</b>
<i>Mairie du 3<sup>ème</sup> secteur .....</i>	<i>2</i>
<b>DIRECTION DES FINANCES .....</b>	<b>2</b>
<b>SERVICE DU CONTROLE BUDGETAIRE .....</b>	<b>2</b>
<i>Régies d'avances .....</i>	<i>2</i>
<i>Régies de recettes .....</i>	<i>3</i>
<b>DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE .....</b>	<b>4</b>
<b>SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC .....</b>	<b>4</b>
<i>Manifestations .....</i>	<i>4</i>
<b>SERVICE DE LA SURETE PUBLIQUE .....</b>	<b>6</b>
<i>Division Réglementation - Autorisations de travaux de nuits .....</i>	<i>6</i>
<b>SERVICE DES AUTORISATIONS D'URBANISME .....</b>	<b>13</b>
<i>Permis de construire du 1<sup>er</sup> au 15 janvier 2012 .....</i>	<i>13</i>
<b>DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL .....</b>	<b>15</b>
<b>SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS .....</b>	<b>15</b>
<i>Procès-verbal de la séance du 17 Octobre 2011 .....</i>	<i>15</i>

# ACTES ADMINISTRATIFS

## ARRETES MUNICIPAUX

### DELEGATIONS

---

#### 12/013/SG – Délégation de : Mme Françoise GAUNET-ESCARRAS

---

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 21 mars 2008.

**ARTICLE 1** Pendant l'absence de Madame Françoise GAUNET-ESCARRAS, Adjointe au Maire déléguée à la Santé, à l'Hygiène, à la Prévention des Risques Sanitaires chez l'Adolescent, du 10 janvier 2012 au 29 janvier 2012 inclus, est habilitée à signer tous arrêtés, pièces et documents en ses lieu et place :

- Madame Danielle CASANOVA, Adjointe au Maire.

**ARTICLE 2** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 19 JANVIER 2012

### MAIRIES D'ARRONDISSEMENTS

#### Mairie du 3<sup>ème</sup> secteur

---

#### 2012/001/3S – Annulation de l'arrêté n°2006/17/3S

---

Nous, Maire d'Arrondissements (4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> Arrondissements de Marseille)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982, relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;  
Vu le décret n°62-921 du 3 août 1962 et notamment son article 6

**ARTICLE 1** Notre arrêté n°2006/17/3S du 29 juin 2006 est annulé.

**ARTICLE 2** L'agent désigné ci-dessous, ne peut plus disposer de la délégation aux fonctions d'Etat Civil qui lui avait été conférée :

Mme Catherine GREGET/GUICHARD  
Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe  
Identifiant n°1983-0019

**ARTICLE 3** Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie d'Arrondissements est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 10 JANVIER 2012

### DIRECTION DES FINANCES

#### SERVICE DU CONTROLE BUDGETAIRE

#### Régies d'avances

---

#### 12/3846/R – Régie d'avances auprès du Service de la Vie Scolaire

---

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code des Communes,  
Vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;  
Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18 ;  
Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;  
Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;  
Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;  
Vu la délibération du conseil municipal n°08/232/HN en date du 4 avril 2008 autorisant le maire à créer des régies comptables en application de l'article L 2122-22 al.7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la note en date du 15 novembre 2011 de Monsieur le Directeur de la Vie Scolaire, des Crèches et de la Jeunesse,  
Vu l'avis conforme en date du 8 décembre 2011 de Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale.

**ARTICLE 1** Il est institué auprès du Service de la Vie Scolaire une régie d'avances pour le remboursement des chèques de caution encaissés lors de la délivrance des badges.

**ARTICLE 2** Cette régie est installée dans les locaux occupés par le Service de la Vie Scolaire-Division Carte Scolaire, Inscriptions et Locaux, au 38, rue Fauchier Entrée C 13002 Marseille.

**ARTICLE 3** Les dépenses désignées à l'article 1 sont payées selon le mode de règlement suivant : chèques.

**ARTICLE 4** Le régisseur est autorisé à disposer d'un compte de dépôt de fonds au Trésor.

**ARTICLE 5** Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 500 € (cinq cents Euros).  
Ce montant est porté à 1.500 € (mille cinq cents Euros) du 1er juin au 30 juillet de chaque année.

**ARTICLE 6** Le régisseur verse auprès du service ordonnateur (Service Contrôle Budgétaire et Comptabilité) la totalité des pièces justificatives des dépenses au minimum une fois par mois, lors de sa sortie de fonctions ou de son remplacement par le mandataire suppléant, et en tout état de cause, en fin d'année.

ARTICLE 7 Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 8 Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le montant est précisé dans l'arrêté de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 9 Le mandataire suppléant percevra une indemnité de responsabilité pour la période pendant laquelle il assurera effectivement le fonctionnement de la régie, selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 10 Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 5 JANVIER 2012

### Régies de recettes

#### **12/3837/R – Régie de recettes auprès de la Direction de la Gestion Urbaine de Proximité – Service de la Prévention et de la Gestion des Risques**

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code des Communes,  
Vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;  
Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18 ;  
Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;  
Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;  
Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;  
Vu la délibération du conseil municipal n°08/232/HN en date du 4 avril 2008 autorisant le maire à créer des régies comptables en application de l'article L 2122-22 al.7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la note en date du 7 novembre 2011 de Monsieur le Directeur de la Gestion Urbaine de Proximité  
Vu l'avis conforme en date du 15 novembre 2011 de Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale.

ARTICLE 1 Il est institué auprès de la Direction de la Gestion Urbaine de Proximité-Service de la Prévention et de la Gestion des Risques une régie d'avances pour le paiement des dépenses urgentes et de faible montant suivantes, à régler au comptant : achat de timbres fiscaux.

ARTICLE 2 Cette régie est installée dans les locaux occupés par le Service de la Prévention et de la Gestion des Risques au 44, avenue Alexandre Dumas 13008 MARSEILLE.

ARTICLE 3 Les dépenses désignées à l'article 2 sont payées selon le mode de règlement suivant : espèces.

ARTICLE 4 Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 580 € (cinq cent quatre vingt Euros).

ARTICLE 5 Le régisseur verse auprès du service ordonnateur (Service Contrôle Budgétaire et Comptabilité) la totalité des pièces justificatives des dépenses au minimum une fois par mois, lors de sa sortie de fonctions ou de son remplacement par le mandataire suppléant, et en tout état de cause, en fin d'année.

ARTICLE 6 Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 7 Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le montant est précisé dans l'arrêté de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 8 Le mandataire suppléant percevra une indemnité de responsabilité pour la période pendant laquelle il assurera effectivement le fonctionnement de la régie, selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 9 Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 5 DECEMBRE 2011

#### **12/3845/R – Régie de recettes auprès du Service de la Vie Scolaire**

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code des Communes,  
Vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;  
Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;  
Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;  
Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;  
Vu la délibération du conseil municipal n°08/232/HN en date du 4 avril 2008 autorisant le maire à créer des régies comptables en application de l'article L 2122-22 al.7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu notre arrêté n°07/3378 R du 23 octobre 2007, modifié.  
Vu les notes en date des 15 novembre et 1er décembre 2011 de Monsieur le Directeur de la Vie Scolaire, des Crèches et de la Jeunesse,  
Vu les avis conformes en date des 8 et 19 décembre 2011 de Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale.

ARTICLE 1 Notre arrêté susvisé n°07/3378 R du 23 octobre 2007, modifié, est abrogé.

ARTICLE 2 Il est institué auprès du Service de la Vie Scolaire une régie de recettes pour l'encaissement des produits suivants :  
- redevances d'occupation des locaux scolaires,  
- chèques de caution (remis à l'occasion de la délivrance des badges).

ARTICLE 3 Cette régie est installée dans les locaux occupés par le Service de la Vie Scolaire-Division Carte Scolaire, Inscriptions et Locaux, au 38, rue Fauchier Entrée C 13002 MARSEILLE.

ARTICLE 4 Les recettes désignées à l'article 2 sont encaissées selon le mode de recouvrement suivant : chèques. Elles sont perçues contre remise à l'usager de quittances.

**ARTICLE 5** Le régisseur remet ses chèques au comptable au plus tard 15 jours après leur encaissement.

**ARTICLE 6** Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 3.000 € (trois mille Euros). Ce montant est porté à 4.500 € (quatre mille cinq cents Euros) du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre de chaque année pour l'encaissement des chèques de caution.

**ARTICLE 7** Le régisseur est tenu de verser au Receveur des Finances de Marseille Municipale le total de l'encaisse tous les mois ou dès que celui-ci atteint le montant maximum fixé à l'article 6, lors de sa sortie de fonctions ou de son remplacement par le mandataire suppléant, et en tout état de cause, en fin d'année.

**ARTICLE 8** Le régisseur verse chaque mois auprès du service ordonnateur (Service Contrôle Budgétaire et Comptabilité) la totalité des justificatifs des opérations de recettes.

**ARTICLE 9** Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'arrêté de nomination selon la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 10** Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le montant est précisé dans l'arrêté de nomination selon la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 11** Le mandataire suppléant percevra une indemnité de responsabilité pour la période pendant laquelle il assurera effectivement le fonctionnement de la régie, selon la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 12** Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 5 JANVIER 2012

## **DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE**

### **SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC**

#### **Manifestations**

#### **12/002/SG – Organisation d'un repas de Noël sur le square Léon Blum**

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,  
Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,  
Vu l'arrêté n°89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics.  
Vu l'arrêté n°10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille.  
Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,  
Vu la délibération n°10/1231/FEAM du 06 décembre 2010 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2011.  
Vu la demande présentée par Madame Anne-Sophie BOIVIN, domiciliée 8, rue Barbaroux – 13001 Marseille.

**ARTICLE 1** La Ville de Marseille autorise Madame Anne-Sophie BOIVIN, domiciliée 8, rue Barbaroux – 13001 Marseille à organiser un repas de quartier avec installation de 10 tables et 60 chaises sur le square Léon Blum, entre le kiosque à musique et la statue des Mobile, en zone A conformément au plan ci-joint.  
Exploitation : Dimanche 25 décembre 2011 de 10H00 à 20H00, montage et démontage inclus.

Les installations ne devront en aucun cas gêner ou perturber les terrasses autorisées sur la place Léon Blum et être en parfaite cohabitation avec les manèges installés, dans le cadre des animations de Noël, sur la place Léon Blum.

**ARTICLE 2** L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

- Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;
- Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.
- Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

**ARTICLE 3** Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

**ARTICLE 4** Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

#### **ARTICLE 5 PROPRETE DU SITE**

Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

- Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.
- Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.
- Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,
- Dans la mesure où la remise en état des lieux n'est pas effectuée par l'organisateur après la manifestation, la Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

**ARTICLE 6** Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

**ARTICLE 7** Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 3 JANVIER 2012

#### **12/004/SG – Organisation de la Fête de l'Epiphanie sur la place Caire**

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,  
Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,  
Vu l'arrêté n°89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics  
Vu l'arrêté n°10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille.  
Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,  
Vu la délibération n°10/1231/FEAM du 06 décembre 2010 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2011.  
Vu la demande présentée par la Mairie des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements de Marseille, représentée par Monsieur Frédéric DESFONTAINES, Directeur Général des Services, domiciliée Avenue Bouyala d'Arnaud – 13012 Marseille.

**ARTICLE 1** La mairie des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements de Marseille est autorisée à organiser « La Fête de Saint Barnabé « Epiphanie » avec déambulation du boulevard des Alpes jusqu'à la place Claire où seront installées quatre (4) tables en vue de servir un goûter aux enfants et distribution de vin chaud.

Manifestation : Samedi 7 janvier 2012 de 15H30 à 18H00, montage et démontage inclus.

**ARTICLE 2** L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

- Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;
- Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

**ARTICLE 3** Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

**ARTICLE 4** Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

**ARTICLE 5** Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

- Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.
- Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.
- Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,
- La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

**ARTICLE 6** Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

**ARTICLE 7** Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 3 JANVIER 2012

## **12/007/SG – Organisation du marché de la Truffe et des Rabassiers**

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,  
Vu l'arrêté n°89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics

Vu l'arrêté n°10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n°10/1231/FEAM du 06 décembre 2010 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2011.

Vu la demande présentée par Monsieur Guy TEISSIER, Maire des 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> arrondissements de Marseille, domicilié 150 boulevard Paul Claudel – 13009 Marseille.

Considérant que dans le but de sécurité publique, il convient de réglementer cette manifestation,

**ARTICLE 1** La Mairie des 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> arrondissements de Marseille est autorisée à organiser en son nom « Le Marché de la Truffe et des Rabassiers » sur la Place de l'Eglise de Mazargues et dans la rue Raoux, conformément au plan ci-joint :

Le samedi 17 décembre 2011 de 8h00 à 19h00 montage et démontage compris.

**ARTICLE 2** Les commerçants et artisans de la rue désirant occuper un emplacement public devront adresser au Service de l'Espace Public - 33 A, rue Montgrand - 13006 Marseille par l'intermédiaire de la structure, une demande sur papier libre.

**ARTICLE 3** Horaires d'activité :

- Heure d'ouverture : 8 h 00
- Heure de fermeture : 19 h 00

**ARTICLE 4** L'association ou l'organisme visé à l'article 1 n'est pas autorisé à sous-traiter l'organisation de cette manifestation.

**ARTICLE 5** Toutes circulaires, informations, affiches devront être réalisées sous l'entête et la signature de la personne autorisée à l'article 1.

**ARTICLE 6** Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

- Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.
- Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.
- Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,
- La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

**ARTICLE 7** Les participants à cette manifestation devront justifier de leur qualité de commerçants, artisans ou producteurs et se munir d'une attestation d'assurance à responsabilité civile.

Ils devront régler leurs droits dus au titre de l'occupation du domaine public à l'agent assermenté à cet effet, le jour de la manifestation.

La personne autorisée à l'article 1 n'est pas habilitée à percevoir les droits d'occupation du domaine public aux lieux et places du « receveur placier ».

**ARTICLE 8** Toute location ou sous-location des emplacements pendant la durée de la manifestation est rigoureusement interdite et entraînera le retrait immédiat de l'autorisation.

**ARTICLE 9** Le présent arrêté est subordonné à la prise, par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à tout recours à l'encontre de la Ville de Marseille.

**ARTICLE 10** Les mesures de sécurité suivantes seront strictement respectées :

- Le maintien d'une voie de circulation d'une largeur de 3 m,
- Le dégagement des différents accès pompiers, bouches et poteaux d'incendie,
- Aucun déballage ne doit obstruer les sorties de secours des établissements recevant du public,
- Respect du passage et de la circulation des piétons,
- Aucune installation ne pourra se situer à moins de 0,50 m du bord du trottoir.

**ARTICLE 11** L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

- Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;
- Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

**ARTICLE 12** Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition

**ARTICLE 13** Aucune installation ne sera tolérée au droit :  
- des commerces qui ne participeront pas à cette manifestation,  
- des portes d'entrée d'immeubles.

**ARTICLE 14** Les participants devront veiller à respecter les autorisations de terrasses, kiosques, étalages déjà accordés à cet endroit.

**ARTICLE 15** La pose de banderoles annonçant la manifestation devra faire l'objet d'une demande préalable auprès du Service de l'Espace Public – Division « Foires et Kermesses ». Ne seront pas autorisées les banderoles surplombant la chaussée ainsi que les banderoles exclusivement publicitaires. Aucun panneau publicitaire ou fléchage ne pourra être installé sur les arbres, feux tricolores et mâts de signalisation routière. Les banderoles autorisées devront être retirées immédiatement après la manifestation.

**ARTICLE 16** Les mesures de police de la circulation et du stationnement devront être scrupuleusement respectées.

**ARTICLE 17** Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 3 JANVIER 2012

## **12/008/SG – Organisation de la manifestation « Sirène et Midi Net »**

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,  
Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,  
Vu l'arrêté n°89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics  
Vu l'arrêté n°10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille.  
Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,  
Vu la délibération n°10/1231/FEAM du 06 décembre 2010 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2011.  
Vu la demande présentée par « LIEUX PUBLICS », représenté par Monsieur Pierre ANDRAC, Directeur Technique, domicilié 16, rue Condorcet – 13016 Marseille.

**ARTICLE 1** La Ville de Marseille autorise « LIEUX PUBLICS », représenté par Monsieur Pierre ANDRAC, Directeur Technique, domicilié 16, rue Condorcet – 13016 Marseille, à installer un podium de 16m<sup>2</sup> dans le cadre du spectacle « Sirènes et Midi Net » sur le parvis de l'Opéra:

Manifestation :	Mercredi 4 janvier 2012	de 12H00 à 12H20
	Mercredi 1 <sup>er</sup> février 2012	de 12H00 à 12H20
	Mercredi 7 mars 2012	de 12H00 à 12H20
	Mercredi 2 avril 2012	de 12H00 à 12H20
	Mercredi 2 mai 2012	de 12H00 à 12H20
	Mercredi 6 juin 2012	de 12H00 à 12H20

**ARTICLE 2** L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

- Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;
- Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

**ARTICLE 3** Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

**ARTICLE 4** Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

**ARTICLE 5** Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

- Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.
- Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.
- Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,
- La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

**ARTICLE 6** Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

**ARTICLE 7** Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance – Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 3 JANVIER 2012

## **SERVICE DE LA SURETE PUBLIQUE**

### **Division Réglementation - Autorisations de travaux de nuits**

#### **11/299 - Entreprise AER MEDITERRANEE**

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,  
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,  
VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.48-2 et R.1334-31 et R.1334-26, relatifs à la lutte contre le bruit  
VU, le Code de l'Environnement et notamment l'article L-571-6 et L-571-7  
VU, l'Arrêté Préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5,  
VU, la demande présentée le 8 décembre 2011 par l'entreprise A.E.R.MEDITERRANEE – Quartier Prignan- BP 10014 - 13802 ISTRES Cedex, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, réparation de GBA par coffrage glissant, avenue Salvador Allende – 13014 Marseille  
Matériel utilisé : Camion 19 T, machine à béton extrudé, 2 fourgons de chantier, 1 semi-remorque pour enlèvement de SMV.  
VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 14 décembre 2011 (sous réserve que les travaux bruyants soient faits avant 22heures).  
VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 12 décembre 2011.  
CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

**ARTICLE 1** L'entreprise A.E.R.MEDITERRANEE – Quartier Prignan - B.P. 10014 - 13802 ISTRES Cedex, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, réparation de GBA par coffrage glissant – avenue Salvador Allende – 13014 Marseille  
Matériel utilisé : Camion 19 T, machine à béton extrudé, 2 fourgons de chantier, 1 semi-remorque pour enlèvement de SMV.

**ARTICLE 2** Cette autorisation est valable du 9 janvier 2012 au 20 janvier 2012 de 21h00 à 5h00 ( 3 nuits durant cette période ) .

**ARTICLE 3** L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

**ARTICLE 4** Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire Central sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente autorisation.

FAIT LE 19 DECEMBRE 2011

---

### 11/303 - Entreprise MEDIACO

---

Nous, Maire de Marseille  
 VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,  
 VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.48-2 et R.1334-31 et R.1334-26, relatifs à la lutte contre le bruit  
 VU, le Code de l'Environnement et notamment l'article L-571-6 et L-571-7  
 VU, l'Arrêté Préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5,  
 VU, la demande présentée le 20 décembre 2011 par l'entreprise MEDIACO - sis Route du Guignonnet -13270 FOS sur MER, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, Travaux de levage (dépannage de nacelle), quai des Belges – 13001 Marseille  
 Matériel utilisé : grue , semi-remorque.  
 VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 23 décembre 2011.  
 VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 21 décembre 2011.  
 CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

**ARTICLE 1** L'entreprise MEDIACO sis Route du Guignonnet - 13270 FOS SUR MER, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, Travaux de levage (dépannage de nacelle), quai des Belges – 13001 Marseille  
 Matériel utilisé : grue, semi-remorque.

**ARTICLE 2** Cette autorisation est valable du 23 décembre 2011 au 10 décembre 2012 de 22h00 à 6h00.

**ARTICLE 3** L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

**ARTICLE 4** Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire Central sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente autorisation.

FAIT LE 3 JANVIER 2012

---

### 11/304 - Entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS

---

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,  
 VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,  
 VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit  
 VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5,  
 VU, la demande présentée le 03 octobre 2011 par l'entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS, sis 4 Bis rue Copenhague – BP 30120 – 13745 Vitrolles, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, réfection partielle de chaussée, chemin du Merlan à la Rose – 13013 Marseille  
 Matériel utilisé : mini-pelle BRH, camion 10T, cylindre.  
 VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 28 décembre 2011 (Sous réserve que les travaux bruyants soient faits avant 22h).  
 VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 27 décembre 2011.  
 CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

**ARTICLE 1** L'entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS, sis 4 Bis rue Copenhague – BP 30120 – 13745 Vitrolles, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, réfection partielle de chaussée, chemin du Merlan à la Rose – 13013 Marseille  
 Matériel utilisé : mini-pelle BRH, camion 10T, cylindre.

**ARTICLE 2** Cette autorisation est valable pour les nuits du 9 janvier 2012 au 17 février 2012 de 21h00 à 6h00 (1 nuit durant cette période).

**ARTICLE 3** L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 4 JANVIER 2012

---

### 11/305 - Entreprise ERG GEOTECHNIQUE

---

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,  
 VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,  
 VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit  
 VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5,  
 VU, la demande présentée le 3 octobre 2011 par l'entreprise ERG GEOTECHNIQUE, sis 59, rue André Roussin – 13016 Marseille, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, sondages de reconnaissance d'ouvrages, Cours Jean Ballard (au niveau Quai des Belges) – 13001 Marseille  
 Matériel utilisé : compresseur, perforateur pneumatique et électrique, groupe électrogène, plaque vibrante, pelle et pioche, compacteur.  
 VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 28 décembre 2011 (Sous réserve que les travaux bruyants soient faits avant 22heures).  
 VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 27 décembre 2011.  
 CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

**ARTICLE 1** L'entreprise ERG GEOTECHNIQUE, sis 59 rue André Roussin – 13016 Marseille, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, Sondages de reconnaissance d'ouvrages, Cours Jean Ballard (au niveau Quai des Belges) – 13001 Marseille  
 Matériel utilisé : compresseur, perforateur pneumatique et électrique, groupe électrogène, plaque vibrante, pelle et pioche, compacteur.

**ARTICLE 2** Cette autorisation est valable pour les nuits du 9 janvier 2012 au 9 février 2012 de 22h00 à 5h00.

**ARTICLE 3** L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 4 JANVIER 2012

---

### 11/310 - Entreprise REVEL

---

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône  
 VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,  
 VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit  
 VU, l'arrêté préfectoral du 17 juin 2000, et notamment son article 5,  
 VU, la demande présentée le 21 novembre 2011 par l'entreprise REVEL 26,28 boulevard Frédéric Sauvage- 13014 Marseille, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, levage et mise en place d'ascenseur au boulevard Sakakini - 13004 Marseille.  
 Matériel utilisé : Grue mobile.  
 VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 19 décembre 2011,  
 VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 16 décembre 2011.  
 CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

**ARTICLE 1** L'entreprise REVEL 26-28, boulevard Frédéric Sauvage - 13014 Marseille, est autorisée à effectuer des travaux de nuit, levage et mise en place d'ascenseur au boulevard Sakakini-13004Marseille.

Matériel utilisé : Grue mobile.

**ARTICLE 2** Cette autorisation est valable pour la période du 9 janvier 2012 au 20 janvier 2012 de 21h00 à 5 h00.

**ARTICLE 3** L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 21 DECEMBRE 2011

---

### 12/001 - Entreprise INEO - GDF SUEZ

---

Nous, Maire de Marseille, Maire de Marseille,  
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5,  
VU, la demande présentée le 3 janvier 2012 par l'entreprise INEO - GDF SUEZ, sis Z.I. Napollon, avenue des Templiers – 13400 Aubagne, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, Dépannage éclairage façade ? rue Paradis (entre rue d'Arménie et rue Dieudé) – 13006 Marseille

Matériel utilisé : Nacelle élévatrice.

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 5 janvier 2012.

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 4 janvier 2012.

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

**ARTICLE 1** L'entreprise INEO - GDF SUEZ, sis Z.I. Napollon, avenue des Templiers – 13400 Aubagne, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, Dépannage éclairage façade, rue Paradis (entre rue d'Arménie et rue Dieudé) – 13006 Marseille

Matériel utilisé : Nacelle élévatrice.

**ARTICLE 2** Cette autorisation est valable pour les nuits du 23 janvier 2012 au 27 janvier 2012 de 20h00 à minuit.

**ARTICLE 3** L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 113 JANVIER 2012

---

### 12/002 - Entreprise SADE

---

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,  
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5,

VU, la demande présentée le 5 janvier 2012 par l'entreprise SADE, sis 251, boulevard Mireille Lauze – 13362 Marseille cedex 10 qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, renouvellement canalisation eau potable et branchements, rue du Beausset - 13001 Marseille

Matériel utilisé : mini-pelle 1,5T, camion 10T, V.L, compresseur.

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 6 janvier 2012.

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 5 janvier 2012.

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

**ARTICLE 1** L'entreprise SADE, sis 251, boulevard Mireille Lauze – 13362 Marseille cedex 10, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, renouvellement canalisation eau potable et branchements, rue du Beausset - 13001 Marseille

Matériel utilisé : mini-pelle 1,5T, camion 10T, V.L., compresseur.

**ARTICLE 2** Cette autorisation est valable pour les nuits du 16 janvier 2012 au 24 janvier 2012 de 21h00 à 6 heures.

**ARTICLE 3** L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 13 JANVIER 2012

---

### 12/003 - Entreprise SECTP

---

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5,

VU, la demande présentée le 4 janvier 2011 par l'entreprise SECTP 185 avenue Archimède Les Fontaines- de la Duranne -13856 Aix-en-Provence, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, démontage de grue à tour au 143, Boulevard Baille 13005 Marseille. Matériel utilisé : grue mobile pour le démontage et camion pour évacuation des éléments de la grue.

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 09/01/2012.

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 06/01/2012

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

**ARTICLE 1** L'entreprise SECTP 185, avenue Archimède Les Fontaines de la Duranne -13856 Aix-en-Provence est autorisée à effectuer des travaux de nuit, démontage de grue à tour au 143, Boulevard Baille 13005 Marseille.

Matériel utilisé : grue mobile pour le démontage et camion pour évacuation des éléments de la grue.

**ARTICLE 2** Cette autorisation est valable (2 nuits) dans la période du 16 janvier au 5 février 2012 de 22h00 à 05h00

**ARTICLE 3** L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 12 JANVIER 2012

---

### 12/004 - Entreprise COLAS

---

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5,

VU, la demande présentée le 21 décembre 2011 par l'entreprise COLAS 2, rue René d'Anjou - 13015 Marseille, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, déconstruction îlot plus abattage d'arbres au Bd d'Athènes - 13001 Marseille. Matériel utilisé : raboteuse, pelles, camions

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 10/01/2012.

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 06/01/2012

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

**ARTICLE 1** L'entreprise COLAS 2, rue René d'Anjou - 13015 Marseille, est autorisée à effectuer des travaux de nuit, déconstruction îlot plus abattage d'arbres au Bd d'Athènes - 13001 Marseille.

Matériel utilisé : raboteuse, pelles, camions.

**ARTICLE 2** Cette autorisation est valable dans la période du 16 janvier 2012 au 3 février 2012 de 21h00 à 6h30.

**ARTICLE 3** L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 13 JANVIER 2012

---

### 12/005 - Entreprise PROCME

---

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5,

VU, la demande présentée le 03 janvier 2012 par l'entreprise PROCME 20, rue Hermès - 31520 Romonville, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, réalisation d'extension et branchement câble HTA-CDI aux Allées Léon Gambetta - 13001 Marseille

Matériel utilisé : engins, camions 19T, bris de roche, pelles.

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 10/01/2012.

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 06/01/2012

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

**ARTICLE 1** L'entreprise PROCME 20, rue Hermès - 31520 Romonville, est autorisée à effectuer des travaux de nuit, réalisation d'extension et branchement câble HTA-CDI aux Allées Léon Gambetta - 13001 Marseille

Matériel utilisé : engins, camions 19T, bris de roche, pelles.

**ARTICLE 2** Cette autorisation est valable dans la période du 23 janvier 2012 au 29 février 2012 de 22h00 à 6h00

**ARTICLE 3** L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 13 JANVIER 2012

---

### 12/006 - Entreprise PROCME

---

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5,

VU, la demande présentée le 3 janvier 2012 par l'entreprise PROCME 20, rue Hermès - 31520 Romonville, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, réalisation d'extension et branchement câble HTA-CDI au bd d'Athènes - 13001 Marseille

Matériel utilisé : engins, camions 19T, bris de roche, pelles.

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 10/01/2012.

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 06/01/2012

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

**ARTICLE 1** L'entreprise PROCME 20, rue Hermès - 31520 Romonville, est autorisée à effectuer des travaux de nuit, réalisation d'extension et branchement câble HTA-CDI au bd d'Athènes - 13001 Marseille

Matériel utilisé : engins, camions 19T, bris de roche, pelles.

**ARTICLE 2** Cette autorisation est valable dans la période du 23 janvier 2012 au 29 février 2012 de 22h00 à 06h00

**ARTICLE 3** L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 13 JANVIER 2012

---

### 12/007 - Entreprise INEO INFRACOM

---

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5,

VU, la demande présentée le 9 janvier 2012 par l'entreprise INEO INFRACOM, sis 24, Boulevard de l'Europe- BP 62 - 13742 Vitrolles cedex, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, tirage de raccordement de fibres optiques au Rond point Claude Darcy - 13013 Marseille

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 10 janvier 2012.

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 9 janvier 2012.

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

**ARTICLE 1** L'entreprise INEO INFRACOM, sis 24, Boulevard de l'Europe- BP 62 - 13742 Vitrolles cedex, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, tirage de raccordement de fibres optiques au Rond point Claude Darcy - 13013 Marseille

**ARTICLE 2** Cette autorisation est valable pour les nuits du 25 janvier 2012 au 30 mars 2012 de 21h00 à 6h00.

**ARTICLE 3** L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 19 JANVIER 2012

---

### 12/008 - Entreprise INEO INFRACOM

---

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5,

VU, la demande présentée le 9 janvier 2012 par l'entreprise INEO INFRACOM, sis 24, Boulevard de l'Europe- BP 62 - 13742 Vitrolles cedex, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, tirage de raccordement de fibres optiques, Rue Albe - 13004 Marseille

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 10 janvier 2012.

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 9 janvier 2012.

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

**ARTICLE 1** L'entreprise INEO INFRACOM, sis 24, Boulevard de l'Europe- BP 62 - 13742 Vitrolles cedex, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, tirage de raccordement de fibres optiques, Rue Albe - 13004 Marseille

**ARTICLE 2** Cette autorisation est valable pour les nuits du 25 janvier 2012 au 30 mars 2012 de 21h00 à 6h00.

**ARTICLE 3** L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 19 JANVIER 2012

---

### 12/009 - Entreprise INEO INFRACOM

---

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4, VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 9 janvier 2012 par l'entreprise INEO INFRACOM, sis 24, Boulevard de l'Europe- BP 62 – 13742 Vitrolles cedex, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, tirage de raccordement de fibres optiques, Rond Point bd Verd – 13013 Marseille

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 10 janvier 2012.

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 9 janvier 2012.

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

**ARTICLE 1** L'entreprise INEO INFRACOM, sis 24 Boulevard de l'Europe - BP 62 - 13742 Vitrolles cedex, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, tirage de raccordement de fibres optiques, Rond Point bd Verd – 13013 Marseille

**ARTICLE 2** Cette autorisation est valable pour les nuits du 25 janvier 2012 au 30 mars 2012 de 21h00 à 6h00.

**ARTICLE 3** L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 19 JANVIER 2012

---

### 12/010 - Entreprise INEO INFRACOM

---

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4, VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 9 janvier 2012 par l'entreprise INEO INFRACOM, sis 24, Boulevard de l'Europe - BP 62 – 13742 Vitrolles cedex, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, tirage de raccordement de fibres optiques - 23, rue Alphonse Daudet – 13013 Marseille

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 10 janvier 2012.

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 9 janvier 2012.

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

**ARTICLE 1** L'entreprise INEO INFRACOM, sis 24, Boulevard de l'Europe - BP 62 - 13742 Vitrolles cedex, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, tirage de raccordement de fibres optiques - 23, rue Alphonse Daudet – 13013 Marseille

**ARTICLE 2** Cette autorisation est valable pour les nuits du 25 janvier 2012 au 30 mars 2012 de 21h00 à 6h00.

**ARTICLE 3** L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 19 JANVIER 2012

---

### 12/011 - Entreprise INEO INFRACOM

---

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 9 janvier 2012 par l'entreprise INEO INFRACOM, sis 24, Boulevard de l'Europe- BP 62 – 13742 Vitrolles cedex, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, tirage de raccordement de fibres optiques - Avenue St Just/ bd Perrin/ chemin de Raguse – 13013 Marseille

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 10 janvier 2012.

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 9 janvier 2012.

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

**ARTICLE 1** L'entreprise INEO INFRACOM, sis 24, Boulevard de l'Europe- BP 62 – 13742 Vitrolles cedex, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, tirage de raccordement de fibres optiques - Avenue St Just/ bd Perrin /chemin de Raguse - 13013 Marseille

**ARTICLE 2** Cette autorisation est valable pour les nuits du 25 janvier 2012 au 30 mars 2012 de 21h00 à 6h00.

**ARTICLE 3** L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 19 JANVIER 2012

---

### 12/012 - Entreprise INEO INFRACOM

---

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 9 janvier 2012 par l'entreprise INEO INFRACOM, sis 24, Boulevard de l'Europe- BP 62 – 13742 Vitrolles cedex, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, tirage de raccordement de fibres optiques - Avenue St Just/ Niveau Crédit Agricole – 13013 Marseille

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 10 janvier 2012.

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 9 janvier 2012.

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

**ARTICLE 1** L'entreprise INEO INFRACOM, sis 24, Boulevard de l'Europe- BP 62 – 13742 Vitrolles cedex, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, tirage de raccordement de fibres optiques - Avenue St Just/ Niveau Crédit Agricole – 13013 Marseille

**ARTICLE 2** Cette autorisation est valable pour les nuits du 25 janvier 2012 au 30 mars 2012 de 21h00 à 6h00.

**ARTICLE 3** L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 19 JANVIER 2012

**12/013 - Entreprise INEO INFRACOM**

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,  
 VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,  
 VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit  
 VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5,  
 VU, la demande présentée le 9 janvier 2012 par l'entreprise INEO INFRACOM, sis 24, Boulevard de l'Europe - BP 62 – 13742 Vitrolles cedex, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, tirage de raccordement de fibres optiques - 61, Avenue St Just – 13013 Marseille  
 VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 10 janvier 2012.  
 VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 9 janvier 2012.  
 CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

**ARTICLE 1** L'entreprise INEO INFRACOM, sis 24, Boulevard de l'Europe - BP 62 – 13742 Vitrolles cedex, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, tirage de raccordement de fibres optiques - 61, Avenue St Just – 13013 Marseille

**ARTICLE 2** Cette autorisation est valable pour les nuits du 25 janvier 2012 au 30 mars 2012 de 21h00 à 6h00.

**ARTICLE 3** L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 19 JANVIER 2012

**12/014 - Entreprise INEO INFRACOM**

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,  
 VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,  
 VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit  
 VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5,  
 VU, la demande présentée le 9 janvier 2012 par l'entreprise INEO INFRACOM, sis 24, Boulevard de l'Europe- BP 62 – 13742 Vitrolles cedex, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, tirage de raccordement de fibres optiques - Avenue St Just / Niveau Station AGIP – 13013 Marseille  
 VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 10 janvier 2012.  
 VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 9 janvier 2012.  
 CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

**ARTICLE 1** L'entreprise INEO INFRACOM, sis 24, Boulevard de l'Europe - BP 62 - 13742 Vitrolles cedex, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, tirage de raccordement de fibres optiques - Avenue St Just/ Niveau Station AGIP - 13013 Marseille

**ARTICLE 2** Cette autorisation est valable pour les nuits du 25 janvier 2012 au 30 mars 2012 de 21h00 à 6h00.

**ARTICLE 3** L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 19 JANVIER 2012

**12/015 - Entreprise INEO INFRACOM**

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,  
 VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,  
 VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit  
 VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5,  
 VU, la demande présentée le 9 janvier 2012 par l'entreprise INEO INFRACOM, sis 24, Boulevard de l'Europe- BP 62 – 13742 Vitrolles cedex, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, tirage de raccordement de fibres optiques - Carrefour St Just / Niveau Lionel Tally – 13013 Marseille  
 VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 10 janvier 2012.  
 VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 9 janvier 2012.  
 CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

**ARTICLE 1** L'entreprise INEO INFRACOM, sis 24, Boulevard de l'Europe- BP 62 - 13742 Vitrolles cedex, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, tirage de raccordement de fibres optiques - Avenue St Just/ Niveau Lionel Tally – 13013 Marseille

**ARTICLE 2** Cette autorisation est valable pour les nuits du 25 janvier 2012 au 30 mars 2012 de 21h00 à 6h00.

**ARTICLE 3** L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 19 JANVIER 2012

**12/018 - Entreprise SERAM**

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,  
 VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,  
 VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit  
 VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5,  
 VU, la demande présentée le 10 janvier 2012 par l'entreprise SERAM Génie Civil sis 12, chemin de la Bonnaude – 13009 Marseille, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, réparation d'une canalisation sanitaire - 215, chemin du Roucas Blanc – 13007 Marseille  
 Matériel utilisé : PVC CR8.  
 VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 11 janvier 2012.  
 VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 11 janvier 2012.  
 CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

**ARTICLE 1** L'entreprise SERAM Génie Civil sis 12, chemin de la Bonnaude - 13009 Marseille, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, réparation d'une canalisation sanitaire, 215, chemin du Roucas Blanc – 13007 Marseille  
 Matériel utilisé : PVC CR8.

**ARTICLE 2** Cette autorisation est valable pour les nuits du 30 janvier 2012 au 16 février 2012 de 20h00 à 23 heures.

**ARTICLE 3** L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 19 JANVIER 2012

---

**12/019 - Entreprise SOMEDEP**

---

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,  
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5,

VU, la demande présentée le 12 janvier 2012 par l'entreprise SOMEDEP - sis 17, avenue André Roussin – 13016 Marseille, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, dépose candélabre d'éclairage - Avenue de Toulon entre Avenue de Delphes et Corinthe - 13006 Marseille

Matériel utilisé : Grue médiaco 35T, Camion-benne.

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 13 janvier 2012.

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 13 janvier 2012.

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'entreprise SOMEDEP, sis 17, avenue André Roussin – 13016 Marseille, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, dépose candélabre d'éclairage - Avenue de Toulon entre Avenue de Delphes et Corinthe - 13006 Marseille  
Matériel utilisé : Grue médiaco 35T, Camion-benne.

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour les nuits du 16 janvier 2012 au 18 janvier 2012 de 22h00 à 1 heure.

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 19 JANVIER 2012

## SERVICE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Permis de construire du 1<sup>er</sup> au 15 janvier 2012

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU PETITIONNAIRE		ADRESSE	SHON A CREER	NATURE DES TRAVAUX	DESTINATION
12 H 0014PC.P0	04/1/2012	Société Civile Immobilière	261 CORNICHE KENNEDY	261 VC DU PDT JOHN F KENNEDY 13007 MARSEILLE	723	Construction nouvelle	Habitation
12 H 0018PC.P0	06/1/2012	Mme	BERTHELEMOT	541 AV DE MAZARGUES 13008 MARSEILLE	36	Travaux sur construction existante, Extension, Surél	Habitation
12 H 0036PC.P0	10/1/2012	Banque	CREDIT DU NORD	6 PL ERNEST DELIBES 13008 MARSEILLE	14	Travaux sur construction existante	Commerce
12 H 0042PC.P0	11/1/2012	Mr	DAGRON	36 BD DE LA VERRERIE 13008 MARSEILLE	29		Habitation
12 H 0045PC.P0	12/1/2012	Mr et Mme	KARCHER	17 AV DES LILAS 13009 MARSEILLE	0		
12 H 0049PC.P0	13/1/2012	Mr	ROLL	56 BD BOMPARD 13007 MARSEILLE	169	Construction nouvelle, Piscine, Démolition Totale	Habitation
12 K 0002PC.P0	02/1/2012	Mr	MARTINICO	98 BD VICTOR DURUY 13011 MARSEILLE	125		Habitation
12 K 0003PC.P0	02/1/2012	Mme	COMENTALE	98 BD VICTOR DURUY 13011 MARSEILLE	125		Habitation
12 K 0005PC.P0	03/1/2012	Mr et Mme	FOURNIER	9 BD BEL AIR 13012 MARSEILLE	39		Habitation
12 K 0006PC.P0	03/1/2012	Mr	MURET	5/7 AV SIEBEL 13012 MARSEILLE	0	Travaux sur construction existante, Garage	
12 K 0008PC.P0	03/1/2012	Société Civile Immobilière	LA BUZINE	28 TSE DE LA BUZINE 13011 MARSEILLE	1972	Travaux sur construction existante, Extension, Surél	Hébergement Bureaux Commerce
12 K 0009PC.P0	04/1/2012	Société Anonyme	HLM ICF HABITAT SEM	25 TRA DE LA DOMINIQUE 13011 MARSEILLE	1290	Construction nouvelle Démolition Totale	Habitation Service Public
12 K 0017PC.P0	05/1/2012	Mme	GARITO	56 BD DU PLATEAU 13011 MARSEILLE	58		Habitation
12 K 0019PC.P0	06/1/2012	Mr	MARTRA	266 RTE DES 3 LUCS 13011 MARSEILLE	63	Construction nouvelle, Travaux sur construction exi	Habitation
12 K 0020PC.P0	06/1/2012	Mr et Mme	NIKOGHOSSIAN	82 TSE DES PLATRIERES 13012 MARSEILLE	0		
12 K 0022PC.P0	06/1/2012	Société Civile Immobilière	ARIS	3 AVE DE LA FIGONE 13012 MARSEILLE	194	Travaux sur construction existante, Extension Nivea	Habitation Commerce
12 K 0023PC.P0	09/1/2012	Mme	CAMOIN	92 RUE BRETEUIL 13006 MARSEILLE	0		
12 K 0024PC.P0	09/1/2012	Société Civile Immobilière	3003	55 RUE TILSIT 13006 MARSEILLE	50	Travaux sur construction existante, Extension, Surél	Habitation
12 K 0027PC.P0	09/1/2012	Mr	ANDREANI	1 BD CURTIL 13012 MARSEILLE	139	Piscine, Garage;	Habitation
12 K 0033PC.P0	10/1/2012	Mr	MURAT FREDERIC ET MME GOBERT FREDERIQUE	74 RUE ELZEARD ROUGIER 13012 MARSEILLE	0		
12 K 0034PC.P0	10/1/2012	Mme	SCHMIT-IGLESIAS	48 BD DES PINS QRT LA MILLIERE 13011 MARSEILLE	51		Habitation
12 K 0037PC.P0	10/1/2012	Mr	ZARILLO	113 TSE ST PONS 13012 MARSEILLE	0		

12 K 0044PC.P0	12/1/201 2	Mme	CACCHIA	21 BD DE LA PINEDE 13011 MARSEILLE	0		
12 K 0047PC.P0	12/1/201 2	Mr	FERNG	5 TRSE DE FEZ 13012 MARSEILLE	0		
12 M 0001PC.P0	02/1/201 2	Société Civile Immobilière	ODAF	140 BD BOISSON 13004 MARSEILLE	0	Travaux sur construction existante	
12 M 0010PC.P0	04/1/201 2	Mr	OBRADOR	10 MONTEE MILOU 13013 MARSEILLE	100	Construction nouvelle Garage	Habitation
12 M 0011PC.P0	04/1/201 2	Société à Responsabilit é Limitée	COMPAGNIE FONCIERE D'AMENAGEMENT	BD BENJAMIN CREMIEUX LOT 3 LE SOLEIL 13013 MARSEILLE	124	Construction nouvelle	Habitation
12 M 0015PC.P0	04/1/201 2	Mme	GUIRAO	IMP DU MELEZE LOT N 1 13013 MARSEILLE	161	Construction nouvelle	Habitation
12 M 0016PC.P0	05/1/201 2	Mrs	J.F DELBOY / N. FARAUT	17 BD DE LA BLANCARDE 13004 MARSEILLE	0		
12 M 0021PC.P0	06/1/201 2	Société	CAP IMMOBILIER	2 RUE GAVAUDAN 13004 MARSEILLE	0	Travaux sur construction existante	
12 M 0028PC.P0	09/1/201 2	Mr et Mme	D'AGOSTINO	LOTISSEMENT LA CAMPAGNE DE ROUSSET LOT N°2 13013 MARSEILLE"	186	Construction nouvelle, Garage	Habitation
12 M 0041PC.P0	11/1/201 2	Société par Action Simplifiée	OPTIMUM INVEST	151 BD PAUL CLAUDEL 13010 MARSEILLE	0	Travaux sur construction existante	
12 M 0043PC.P0	11/1/201 2	Mr	MELCHIO	54 AV DE MAILLANE 13013 MARSEILLE	237	Construction nouvelle, Piscine, Garage	Habitation
12 M 0048PC.P0	13/1/201 2	SARL	PROIMMO INVESTISSEMENT	221 BD CHAVE 13004 MARSEILLE	0		
12 N 0004PC.P0	02/1/201 2	Mme	FERNANDEZ	49 RUE RENE D'ANJOU 13015 MARSEILLE	0	Travaux sur construction existante	
12 N 0007PC.P0	03/1/201 2	Mr	DAUDET	234 MTE PICHOU 13016 MARSEILLE	105	Construction nouvelle, Démolition Totale	Habitation
12 N 0012PC.P0	04/1/201 2	Mr	MOHAMED	33 BD MOUTON 13014 MARSEILLE	117	Construction nouvelle	Habitation
12 N 0013PC.P0	04/1/201 2	Mr	BARELLI	12 TSE DES PAQUERETTES 13014 MARSEILLE	30	Travaux sur construction existante	Habitation
12 N 0025PC.P0	09/1/201 2	Mr	REINIER	129 RUE JEAN DE BERNARDY 13001 MARSEILLE	0	Travaux sur construction existante	
12 N 0026PC.P0	09/1/201 2	Mr	SEKKAOUI	CHE DE LA CARRAIRE LOTISSEMENT LES TERRASSES DU VALLON VILLA N°31 13015 MARSEILLE	0	Construction nouvelle	
12 N 0031PC.P0	10/1/201 2	Mr	HECQUET	BD FREZE 13015 MARSEILLE	131	Construction nouvelle	Habitation
12 N 0035PC.P0	10/1/201 2	SEM	MARSEILLE HABITAT	13 RUE DE L'ARC 13001 MARSEILLE	16	Travaux sur construction existante	Habitation
12 N 0038PC.P0	11/1/201 2	Mr	CHETARA	84 BD VIALA 13015 MARSEILLE	310	Construction nouvelle	Habitation
12 N 0039PC.P0	11/1/201 2	Mme	CECCHI	26 CHE DE LA BIGOTE / IMP ORANE DEMAZIS 13015 MARSEILLE	163	Construction nouvelle	Habitation
12 N 0046PC.P0	12/1/201 2	Ville de Marseille	DGVE - DIRCA - STB SUD	88 VC LA CANEBIERE 13001 MARSEILLE	5	Travaux sur construction existante	Service Public

**DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL**  
**SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS**

**Procès-verbal de la séance**  
**du 17 Octobre 2011**

VILLE DE MARSEILLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**CONSEIL MUNICIPAL**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**  
**du 17 octobre 2011**  
**Compte rendu in extenso**

*La Séance est ouverte à 8 h 30, sous la présidence de M. Jean-Claude GAUDIN, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône.*

\* \* \*

Monsieur le Maire.- La séance est ouverte.

Mes chers collègues, je vous propose de procéder à l'appel.

*(Mlle PUSTORINO procède à l'appel)*

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

ALLEGRINI ♦ ALLIBERT ♦ ANDRIEUX ♦ ASSANTE ♦ BABOUCHIAN ♦ BARLES ♦ BARTHELEMY ♦ BENARIOUA ♦ BERNARDI ♦ BIAGGI ♦ BLUM ♦ BOET ♦ BOUALEM ♦ BOULAINSEUR ♦ BOULAY ♦ BOULESTEIX ♦ BOURGAT ♦ BOYER ♦ BRAMANTI ♦ CAMERA ♦ CARADEC ♦ CARREGA ♦ CASANOVA ♦ CASELLI ♦ CHAMASSIAN ♦ CHANTELOT ♦ COPPOLA ♦ D'ESTIENNE D'ORVES ♦ DI NOCERA ♦ DIAMANTI ♦ DUTOIT ♦ DUTTO ♦ FRANCESCHI ♦ FRUCTUS ♦ GAUDIN ♦ GAUNET-ESCARRAS ♦ GHALI ♦ GILLES ♦ GINER ♦ GOY ♦ HERMANN ♦ HOVSEPIAN ♦ HUGON ♦ IMBERT ♦ MALRAIT ♦ MARANDAT ♦ MARRONE-LEVONIAN ♦ MARI ♦ C. MASSE ♦ F. MASSE ♦ MENNUCCI ♦ MILHAUD ♦ MIRON ♦ MOLL ♦ MORAIN ♦ MOUKOMEL ♦ MULLER ♦ MUSELIER ♦ OLMETA ♦ PADOVANI ♦ PARAKIAN ♦ PASQUINI ♦ PELLICANI ♦ PIETRI ♦ PIGAMO ♦ PONCET-RAMADE ♦ POZMENTIER-SPORTICH ♦ PUSTORINO ♦ REAULT ♦ REY ♦ ROATTA ♦ ROCCA SERRA ♦ ROUZAUD ♦ SAID ♦ SERVANT ♦ SPERLING ♦ SPORTIELLO-BERTRAND ♦ SUSINI ♦ TEISSIER ♦ TIAN ♦ TOURRET ♦ VALLETTE ♦ VANELLE ♦ VASSAL ♦ VENTURINO ♦ VIARD ♦ VLASTO ♦ WEYGAND ♦ ZAOUI ♦ ZAYAN ♦ ZENOU ♦ ZERIBI ♦ ZOUAGHI.

**Etaient représentés Mesdames et Messieurs :**

BRYA par PIGAMO ♦ HONDE par DIAMANTI ♦ LOTA par MORAIN ♦ NARDUCCI par BRAMANTI ♦ ORTIZ par DUTOIT ♦ PALMIERI par BLUM ♦ REMADNIA-PREZIOSI par VASSAL ♦ VARESE par CASELLI.

\* \* \*

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, nous allons procéder à l'examen de l'ordre du jour, mais je vous demande de bien vouloir adopter la procédure d'urgence sur les rapports 354, 355, 356, 357 et 358, conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

\* \* \*

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, avant que ne commence la séance du Conseil Municipal, je voudrais, au nom du Parti Socialiste et non pas au nom de mon Groupe, ici, vous remercier pour l'attitude citoyenne que vous avez eue comme Maire de Marseille, en nous permettant dans d'excellentes conditions d'organiser les deux tours de nos élections primaires qui ont débouché hier soir sur la désignation de M. François HOLLANDE comme candidat à la Présidence de la République pour le Parti Socialiste. Nous voulions vous signifier notre remerciement, car vous nous avez, à chaque moment, permis cette organisation. Et nous pensons que c'est un processus qui honore la démocratie et la République en général. Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le Maire, pas du tout sur le même sujet, je voudrais tout simplement attirer votre attention : avec 358 rapports au Conseil Municipal, nous allons avoir une séance très difficile et très longue ; le Groupe Communiste vous propose de revenir à une méthode de travail plus simple, de faire par exemple un Conseil Municipal tous les mois, pour que l'on puisse réellement discuter et débattre de l'ensemble des projets. Je ne parle même pas des questions de temps de parole, mais je parle surtout de la démocratie que doit respecter le Conseil Municipal. Je vous remercie.

Monsieur le Maire.- M. DUTOIT, je prends note de ce que vous nous dites. Il est clair que l'on ne s'est pas réuni depuis quelque temps et donc il y a abondance de rapports, dont beaucoup ne posent pas problème, vous le savez.

J'en profite pour dire que nous avons fait à la Conférence des Présidents la répartition du temps de parole, que je souhaite que chacun s'y tienne et que je n'accepterai pas qu'on le dépasse une fois que l'on a utilisé son temps de parole.

Quant à M. MENNUCCI, c'est une décision de la majorité municipale, dans un esprit républicain et démocratique, je crois. Pourquoi ? Je vais vous donner mon sentiment. Marseille n'est pas une ville de droite, même si j'en suis le Maire depuis 17 ans. Elle n'est pas davantage une ville de gauche, c'est une ville populaire. Par conséquent, apprenons-nous à nous respecter. Nous avons essayé de respecter ce que vous aviez souhaité pour votre formation politique, il me semble que c'était normal. Mais je suis sensible aux remerciements que vous nous adressez, à moi-même et à ma majorité.

\* \* \*

**1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2011**

Monsieur le Maire.- Avez-vous des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance précédente ?

*(Aucune observation)*

*Le procès-verbal de la séance du 27 juin 2011 est approuvé.*

\* \* \*

**2 - Compte rendu de décisions**

Monsieur le Maire.- Avez-vous des observations à formuler sur le compte rendu de décisions ?

11/54

Délégation du droit de préemption à l'Etablissement Public Foncier PACA pour l'acquisition d'un bien sis 26 rue de Lyon 13015 Marseille, parcelle cadastrée section 901 C0110.

(L.2122-22-15° - L.2122-23)

*(Sans observation)*

\* \* \*

11/55

Délégation du droit de préemption à l'Etablissement Public Foncier PACA pour l'acquisition d'un bien sis

	424 boulevard National 13003 Marseille, cadastré 813 M 0019. (L.2122-22-15°- L.2122-23) ( <i>Sans observation</i> )	11/62	Mémoires de débours et honoraires présentés par Jean-Paul DECORPS, Isabelle DECORPS, Arnaud DECORPS, Laurent SERRI notaires associés, Membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille. (L.2122-22-11°- L.2122-23) ( <i>Sans observation</i> )
	* * *		
11/56	Mémoires de débours et honoraires présentés par la SCP Hervé SANTELLI, Philippe GIRARD, Noël DURAND, Mathieu DURAND, Olivier SANTELLI, Dimitri ROUDNEFF, Martine AFLALOU, notaires associés, Membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille. (L.2122-22-11°- L.2122-23) ( <i>Sans observation</i> )	11/63	Mémoires de débours et honoraires présentés par Jean-Paul DECORPS, Isabelle DECORPS, Arnaud DECORPS, Laurent SERRI notaires associés, Membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille. (L.2122-22-11°- L.2122-23) ( <i>Sans observation</i> )
	* * *		
11/58	Prix de vente de deux souris reproduisant des documents d'Archives et du Cabinet des monnaies et médailles de Marseille, réalisés par les archives. (L.2112-22-2°- L.2122-23) ( <i>Sans observation</i> )	11/64	Mémoires de débours et honoraires présentés par Jean-Paul DECORPS, Isabelle DECORPS, Arnaud DECORPS, Laurent SERRI notaires associés, Membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille. (L.2122-22-11°- L.2122-23) ( <i>Sans observation</i> )
	* * *		
11/59	Mémoires de débours et honoraires présentés par la SCP Hervé SANTELLI, Philippe GIRARD, Mathieu DURAND, Olivier SANTELLI, Dimitri ROUDNEFF, Martine AFLALOU-Taktak, notaires associés, Membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille. (L.2122-22-11°- L.2122-23) ( <i>Sans observation</i> )	11/65	Mémoires de débours et honoraires présentés par la SCP, Guillaume REY, Pierre CHARRIAUD, Pierre-François DEBERGUE, Dorothée MARTEL-REISON et Raphaël GENET-SPITZER notaires associés, Membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille. (L.2122-22-11°- L.2122-23) ( <i>Sans observation</i> )
	* * *		
11/60	Mémoires de débours et honoraires présentés par la SCP Hervé SANTELLI, Philippe GIRARD, Mathieu DURAND, Olivier SANTELLI, Dimitri de ROUDNEFF, Martine AFLALOU notaires associés, Membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille. (L.2122-22-11°- L.2122-23)	11/66	Mémoires de débours et honoraires présentés par la SCP, Hervé SANTELLI, Philippe GIRARD, Noël DURAND, Mathieu DURAND, Olivier SANTELLI, Dimitri de ROUDNEFF, Martine AFLALOU notaires associés, Membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille. (L.2122-22-11°- L.2122-23) ( <i>Sans observation</i> )
	* * *		
11/61	Mémoires de débours et honoraires présentés par Jean-Paul DECORPS, Isabelle DECORPS, Arnaud DECORPS, Laurent SERRI notaires associés, Membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille. (L.2122-22-11°- L.2122-23) ( <i>Sans observation</i> )	11/67	Prix de vente du catalogue de l'affiche petit modèle et de l'affiche grand modèle dans le cadre de l'exposition de "Georges Baselitz. A la pointe du trait, gravures" organisée du 24 juin au 25 septembre 2011, au Musée Cantini. (L.2122-22-2°-L.2122-23) ( <i>Sans observation</i> )
	* * *		

- |       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 11/68 | Préemption exercée par la Ville de Marseille sur les lots 1625 et 1601, soit un appartement et une cave situés Chemin des Bourrely, dans le bâtiment H du Parc Kallisté, 13015 Marseille, cadastrés sous le n°30 de la section C de Notre Dame Limite.<br>(L2122-22-15°-L2122-23)<br>( <i>Sans observation</i> )     | 11/75 | Note d'honoraires et de frais présentée par Maître Olivier GRIMALDI, Avocat au Barreau de Marseille.<br>(L.2122-22-11°- L.2122-23)<br>( <i>Sans observation</i> )                                                                                                                                                      |
|       | * * *                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |       | * * *                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 11/69 | Reprise de concessions quinquennaires et trentennaires sises dans le cimetière de Saint-Pierre.<br>(L.2122-22-8°- L.2122-23)<br>( <i>Sans observation</i> )                                                                                                                                                          | 11/76 | Mémoires de débours et honoraires présentés par la SCP Pierre CHARRIAUD, Raphaël GENET-SPITZER, Guillaume REY, Pierre-François DEBERGUE et Dorothee MARTEL-REISON, Notaires associés, Membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille.<br>(L.2122-22-11°- L.2122-23)<br>( <i>Sans observation</i> )             |
|       | * * *                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |       | * * *                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 11/70 | Actions en justice au nom de la Commune de Marseille relatives aux juridictions administratives.<br>(L.2122-22-16°- L.2122-23)<br>( <i>Sans observation</i> )                                                                                                                                                        | 11/77 | Mémoires de débours et honoraires présentés par la SCP Hervé SANTELLI, Philippe GIRARD, Noël DURAND, Mathieu DURAND, Olivier SANTELLI, Dimitri de ROUDNEFF et Martine AFLALOU, Notaires associés, Membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille.<br>(L.2122-22-11°- L.2122-23)<br>( <i>Sans observation</i> ) |
|       | * * *                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |       | * * *                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 11/71 | Actions en justice au nom de la Commune de Marseille relatives aux juridictions judiciaires.<br>(L.2122-22-16°- L.2122-23)<br>( <i>Sans observation</i> )                                                                                                                                                            | 11/78 | Mémoires de débours et honoraires présentés par Jean-Paul DECORPS, Isabelle DECORPS, Arnaud DECORPS et Laurent SERRI, Notaires associés, Membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille.<br>(L.2122-22-11°- L.2122-23)<br>( <i>Sans observation</i> )                                                          |
|       | * * *                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |       | * * *                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 11/72 | Recours au nom de la Commune de Marseille devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille.<br>(L.2122-22-16°- L.2122-23)<br>( <i>Sans observation</i> )                                                                                                                                                           | 11/79 | Note de frais présentée par la SCP LE DOUCEN-CANDON, Huissiers de Justice Associés à Montpellier.<br>(L.2122-22-11°- L.2122-23)<br>( <i>Sans observation</i> )                                                                                                                                                         |
|       | * * *                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |       | * * *                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 11/73 | Mémoires de débours et honoraires présentés par la SCP Guillaume REY, Pierre CHARRIAUD, Pierre-François DEBERGUE, Dorothee MARTEL-REISON et Raphaël GENET-SPITZER, Notaires associés, Membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille.<br>(L.2122-22-11°- L.2122-23)<br>( <i>Sans observation</i> )           | 11/80 | Constitution de partie civile au nom de la Ville de Marseille devant le Tribunal Correctionnel de Marseille, pour l'affaire SIKLER Laurent.<br>(L.2122-22-16°-L.2122-23)<br>( <i>Sans observation</i> )                                                                                                                |
|       | * * *                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |       | * * *                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 11/74 | Mémoires de débours et honoraires présentés par la SCP Hervé SANTELLI, Philippe GIRARD, Noël DURAND, Mathieu DURAND, Olivier SANTELLI, Dimitri de ROUDNEFF, Martine AFLALOU, Notaires associés, Membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille.<br>(L.2122-22-11°- L.2122-23)<br>( <i>Sans observation</i> ) | 11/81 | Préemption exercée par la Ville de Marseille sur le bien immobilier, situé 9, rue Jean Roque 13001 Marseille, cadastré sous le n°175 de la section B quartier Noailles, appartenant à la SCI LES EMBIEZ.<br>(L.2112-22-15°- L.2122-23)<br>( <i>Sans observation</i> )                                                  |
|       | * * *                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |       | * * *                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

- |       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 11/82 | Préemption exercée par la Ville de Marseille sur le bien immobilier, situé 29, rue Danton 13003 Marseille, cadastré sous le n°31 de la section H quartier Saint-Mauront, appartenant à Madame Anne-Marie AMPHOUX Née CARNET.<br>(L.2112-22-15°- L.2122-23)<br>( <i>Sans observation</i> )                              | 11/88 | Délégation de droit de préemption à l'Etablissement Public Foncier PACA pour l'acquisition d'un bien sis 60, boulevard Oddo 13015 Marseille, parcelle cadastrée section 901 A0030.<br>(L.2112-22-15°- L.2122-23)<br>( <i>Sans observation</i> )                                                                        |
|       | * * *                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |       | * * *                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 11/83 | Note d'honoraires et de frais présentée par Maître Pierre COLONNA D'ISTRIA, Avocat au Barreau de Marseille, Membre du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille.<br>L.2122-22-11°- L.2122-23)<br>( <i>Sans observation</i> )                                                                                         | 11/89 | Reprise de concessions sizenaires et quinquennaires sises dans les cimetières des Olives, Saint-Julien, Canet et Mazargues.<br>(L.2122-22-8°- L.2122-23)<br>( <i>Sans observation</i> )                                                                                                                                |
|       | * * *                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |       | * * *                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 11/84 | Notes d'honoraires et de frais présentées par Maître Marie-Ange MATTEI Avocat au Barreau de Marseille, Membre du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille.<br>(L.2122-22-11°- L.2122-23)<br>( <i>Sans observation</i> )                                                                                             | 11/90 | Note d'honoraires et de frais présentée par la SCP COUTARD, MAYER, MUNIER-APPAIRE, Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, Membres du Conseil judiciaire de la Ville de Marseille.<br>(L.2122-22-11°- L.2122-23)<br>( <i>Sans observation</i> )                                                           |
|       | * * *                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |       | * * *                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 11/85 | Reprise de concessions quinquennaires sises dans le cimetière de Saint-Pierre.<br>(L.2122-22-8°- L.2122-23)<br>( <i>Sans observation</i> )                                                                                                                                                                             | 11/91 | Note d'honoraires et de frais présentée par la SCP MARISCAL - CESARI - POUZINEAU, huissiers de justice associés à ROUEN.<br>(L.2122-22-11°- L.2122-23)<br>( <i>Sans observation</i> )                                                                                                                                  |
|       | * * *                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |       | * * *                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 11/86 | Mémoires de débours et honoraires présentés par la SCP Hervé SANTELLI, Philippe GIRARD, Noël DURAND, Mathieu DURAND, Olivier SANTELLI, Dimitri de ROUDNEFF et Martine AFLALOU, Notaires associés, Membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille.<br>(L.2122-22-11°- L.2122-23)<br>( <i>Sans observation</i> ) | 11/92 | Note de frais présentée par Maître SOLER Jean-Luc, huissier de justice à Saint-André.<br>(L.2122-22-11°- L.2122-23)<br>( <i>Sans observation</i> )                                                                                                                                                                     |
|       | * * *                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |       | * * *                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 11/87 | Préemption exercée par la Ville de Marseille sur le bien immobilier, situé 82 rue Bernard Du Bois 13001 Marseille, cadastré sous le n°45 de la section B quartier Belsunce, appartenant aux Consorts CHALGOUM.<br>(L.2112-22-15°- L.2122-23)<br>( <i>Sans observation</i> )                                            | 11/93 | Mémoires de débours et honoraires présentés par la SCP Hervé SANTELLI, Philippe GIRARD, Noël DURAND, Mathieu DURAND, Olivier SANTELLI, Dimitri de ROUDNEFF et Martine AFLALOU, Notaires associés, Membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille.<br>(L.2122-22-11°- L.2122-23)<br>( <i>Sans observation</i> ) |
|       | * * *                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |       | * * *                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 11/87 | Préemption exercée par la Ville de Marseille sur le bien immobilier, situé 82 rue Bernard Du Bois 13001 Marseille, cadastré sous le n°45 de la section B quartier Belsunce, appartenant aux Consorts CHALGOUM.<br>(L.2112-22-15°- L.2122-23)<br>( <i>Sans observation</i> )                                            | 11/94 | Mémoires de débours et honoraires présentés par la SCP Hervé SANTELLI, Philippe GIRARD, Noël DURAND, Mathieu DURAND, Olivier SANTELLI, Dimitri de ROUDNEFF et Martine AFLALOU, Notaires associés, Membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille.<br>(L.2122-22-11°- L.2122-23)<br>( <i>Sans observation</i> ) |
|       | * * *                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |       | * * *                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

11/95 Actions en justice au nom de la Commune de Marseille relatives aux juridictions administratives.  
(L.2122-22-16°- L.2122-23)  
(Sans observation)

**SOLIDARITE ET SERVICES A LA  
POPULATION**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARREGA Sylvie

181 - 11/0968/SOSP

11/96 Actions en justice au nom de la Commune de Marseille relatives aux juridictions judiciaires.  
(L.2122-22-16°- L.2122-23)  
(Sans observation)

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Mise en place de la nouvelle délégation de service public 2012/2017 pour la gestion des 27 Maisons Pour Tous.

(11-21731-GDB21502)

11/97 Note d'honoraires et de frais présentée par Maître Olivier GRIMALDI, Avocat au Barreau de Marseille.  
(L.2122-22-11°- L.2122-23)  
(Sans observation)

Madame CARREGA.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, merci !

Je vous remercie de me faire présenter les rapports en premier. Une petite précision, je ne pars pas en voyage, je vais rejoindre le groupe du CCAS que j'accompagne pour un voyage, effectivement.

Monsieur le Maire.- J'imaginai bien que vous n'alliez quand même pas à Honolulu sur le compte de la Ville de Marseille !

11/98 Prix de vente de l'ouvrage La Chartreuse de Marseille, une vision retrouvée.  
(L.2122-22-2°- L.2122-23)  
(Sans observation)

Madame CARREGA.- Voilà ! J'ai 150 personnes du CCAS à rejoindre.

Monsieur le Maire, chers collègues, je vais parler essentiellement du rapport 181 concernant le renouvellement de la DSP des Maisons Pour Tous.

Donc c'est avec beaucoup de fierté que je présente ce rapport au Conseil Municipal et ce, pour différentes raisons. La première, parce qu'il concrétise la volonté indéfectible de notre Municipalité de soutenir les équipements sociaux qui, nous en sommes certains, sont le socle de la politique sociale de notre Ville. Les financements qui sont actés aujourd'hui permettent de garantir la pérennité des Maisons Pour Tous pour les six années à venir et, je l'espère, bien au-delà.

Ces dispositions concernant les Maisons Pour Tous viennent s'ajouter aux efforts constants que nous faisons en faveur des Centres Sociaux, dont nous sommes les premiers financeurs en ce qui concerne les Centres Sociaux du périmètre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Notre participation par Centre Social en territoire CUCS, au titre de la Convention Cadre, a augmenté de 44 % entre 2007 et 2011. La Ville est le premier soutien des équipements sociaux, qui sont des acteurs majeurs dans la réduction des fractures sociales, dans l'accompagnement éducatif, dans l'insertion et dans la lutte contre les discriminations qui constituent les priorités de notre action sociale.

La deuxième raison est, une fois de plus, nous le démontrons, avec cette Délégation de Service Public, notre volonté de procéder dans la clarté, en mettant en concurrence les différentes fédérations d'éducation populaire sur la base de la loi Sapin, de 1993.

C'est l'occasion pour moi de rendre hommage à Roland BLUM, qui a été le premier à s'engager sur cette voie dès 1997, lorsqu'il était Adjoint aux Affaires Sociales. Il n'y a pas de chasse aux sorcières, nous travaillons avec toutes les fédérations, sans considération autre que celle de l'intérêt général. Je tiens à le souligner, car ce n'est pas toujours le cas ailleurs.

Enfin, je tenais à souligner que la Délégation de Service Public permet à notre Municipalité d'imposer aux délégataires les grands principes du service public que sont la continuité, la mutabilité, l'égalité et la neutralité. Au-delà de ces valeurs du service public, ce cadre juridique permet à des gestionnaires spécialisés de mettre en œuvre des métiers et des savoir-faire que l'Administration n'a pas, et de s'adapter avec une grande rapidité aux évolutions sociales de notre temps. Merci.

11/99 Reprise de concessions sizenaires et quinquenaires sises dans les cimetières des Olives, Saint-Pierre, Château Gombert, La Valentine et les Caillols.  
(L.2122-22-8°- L.2122-23)  
(Sans observation)

11/100 Reprise de concessions trentenaires et cinquantenaires sises dans les cimetières Château Gombert, Saint-Henri, Le Canet, Les Camoins et Saint-Pierre.  
(L.2122-22-8°- L.2122-23)  
(Sans observation)

Monsieur le Maire.- Nous passons aux rapports à l'ordre du jour, mais avant de prendre le rapport n°1, nous allons prendre les rapports 181, 182, 183, 184, 185 et 186, parce que Mme CARREGA doit partir en voyage et souhaitait que ces rapports soient appelés tout de suite.

Mme CARREGA, vous avez la parole, faites-nous une synthèse de ces rapports.

Monsieur CHAMASSIAN. - Monsieur le Maire, chers collègues, vous nous proposez, ce matin, d'approuver l'attribution de la Délégation de Service Public des Maisons Pour Tous pour une durée de six années. Nous sommes très attachés à l'action sociale et nous sommes parfaitement conscients du rôle important que jouent ces Maisons Pour Tous dans les quartiers de Marseille. Ces structures sont des acteurs majeurs de la cohésion sociale et du mieux-vivre ensemble dans les quartiers trop souvent laissés à l'abandon et à la loi du plus fort.

Tout d'abord, je voudrais revenir sur le mode de gestion de ces établissements que vous avez adopté dès le début de votre prise de fonction, il y a une quinzaine d'années. En choisissant la Délégation de Service Public, vous avez certainement voulu rompre avec certaines pratiques et ce, dans le souci d'amener plus de transparence et de fluidité dans la politique d'action sociale. Or, après quinze ans, que constatons-nous ? D'une part, que la durée des DSP qui était à l'origine de trois ans est passée depuis 2005 à une durée de 6 ans, induisant aujourd'hui une certaine inertie. Vous l'avez fait apparemment pour répondre aux demandes de certains délégataires. Soit, mais ce rallongement pose un problème. En effet, les autres acteurs sociaux et partenaires financeurs intervenant sur ces mêmes équipements, comme la CAF ou d'autres, ont des conventions d'agrément d'un an à trois ans maximum, ce qui complique un peu les choses. Il aurait été souhaitable, dans un souci de cohérence, d'harmoniser au mieux les rythmes de chacun et surtout avec des évaluations plus régulières. En ce sens, le maintien de la durée de DSP à trois ans aurait été plus judicieux à notre avis.

Mais plus fondamentalement et au vu du résultat de l'attribution de la DSP que vous nous soumettez ce matin, on peut se poser quelques questions. Ce résultat n'est rien d'autre qu'une prime aux sortants. En bref, vous figez la situation jusqu'en décembre 2017 et l'objectif initial de plus d'équité et de plus de transparence est évidemment un peu faussé.

Je rentre un peu plus dans le détail. Jusqu'à aujourd'hui, nous avions à Marseille 26 Maisons Pour Tous, auxquelles il convient désormais d'ajouter une 27<sup>ème</sup> avec celle de Saint-Mauront National. Le résultat de l'attribution aux différents délégataires est un parfait copié-collé de la situation précédente, c'est-à-dire aucun renouvellement malgré les nouveaux candidats qui ont postulé.

Sur la répartition, une autre remarque, Monsieur le Maire. En fait, il suffit de superposer une carte politique de la ville sur celle des Maisons Pour Tous pour connaître les délégataires retenus. Je n'apprends sans doute rien à personne dans cette assemblée, en disant cela, mais enfin, la ficelle est un peu grosse à une époque où, de part et d'autre, on parle de la nécessaire modernisation de la gestion des Collectivités Locales et de la vie politique.

On retrouve d'ailleurs sur le volet financier le même déséquilibre. Ce budget cache un effet de forte disparité selon les équipements et les délégataires. Vous indiquez dans ce rapport une augmentation globale de 32 % de l'enveloppe de la DSP, qui passe de 3 millions et demi à 4 millions et demi d'euros. En fait, à bien y regarder, si on retranche le coût de la 27<sup>ème</sup> Maison Pour Tous, celle de Saint-Mauront, l'augmentation n'est plus de 32 mais de 25 %. Vous justifiez entre autres cette augmentation budgétaire par la prise en compte de certains éléments de conjoncture, des facteurs de précarisation sociale et notamment l'aggravation de la paupérisation des familles qui n'ont plus les moyens de s'acquitter de leur adhésion à ces Maisons Pour Tous.

Encore une fois, l'argument est tout à fait légitime de votre part et nous partageons ce constat. Mais regardons là aussi de plus près, en analysant les augmentations des deux plus gros délégataires, à savoir l'IFAC, avec 12 Maisons Pour Tous, et Léo Lagrange, avec 8. Que remarque-t-on ? Que cette augmentation est inversement proportionnelle à l'argument utilisé plus haut : 41,5 % d'augmentation pour les Maisons Pour Tous de l'IFAC entre 2005 et 2012, plutôt situées dans des quartiers mieux lotis, et 19 % pour Léo Lagrange dans les quartiers difficiles. Ce constat est surprenant, mais il démontre bien la vision d'abord politique, pour ne pas dire politicienne, qui est la vôtre dans la gestion de ces équipements et de ces quartiers, perpétuant ainsi une vieille tradition qui ne devrait plus avoir cours en 2011. Et je vous le redis, Monsieur le Maire, je n'étais pas Conseiller Municipal à cette époque.

Finalement, les nobles objectifs que vous vous étiez fixés il y a quinze ans ont été rattrapés et balayés par des réalités politiques que l'on croyait révolues au 21<sup>ème</sup> siècle. Dans le contexte actuel, nous partageons, je pense, l'idée que l'action sociale dans les quartiers est une priorité absolue. Votre Municipalité déploie effectivement des moyens importants dans ce domaine, mais je regrette que la répartition de ces moyens fasse encore l'objet de petits calculs et d'instrumentalisation plutôt que de privilégier la seule compétence et l'évaluation des résultats de chaque gestionnaire. Je vous remercie.

Monsieur le Maire. - Si plus personne ne demande la parole, Mme CARREGA va vous répondre.

Madame CARREGA. - Bien sûr que je vais répondre !

Premièrement, la durée de la DSP est passée de trois ans à six ans tout simplement parce que l'on s'est rendu compte que trois ans ce n'était pas suffisant pour avoir, sur la longueur, des actions beaucoup plus pérennes.

Ensuite, en ce qui concerne la répartition des DSP, comme vous dites, sur une carte politique, je ne pense pas franchement que l'on ait des reproches à recevoir parce que, quand nous avons pris la Municipalité en 1995, toutes les DSP appartenaient à Léo Lagrange, et dans un souci d'équité, c'est M. Roland BLUM qui, à partir de 1997, a commencé à ouvrir ce marché à d'autres fédérations d'éducation populaire, et aujourd'hui, nous avons une répartition équitable sur l'ensemble de la commune de Marseille. D'autant plus, quand même, que je vous rappelle que cette DSP est passée par un marché et qu'il a été donné en toute légalité et en toute transparence aux fédérations qui ont répondu sur les centres qui les concernaient et qui les intéressaient.

En ce qui concerne le côté financier, effectivement il y a une augmentation de 25 %, bien entendu pour des actions sur les territoires plus importantes, mais également parce que la Ville de Marseille, suite aux travaux que nous réalisons chaque année et aux nouvelles réalisations que nous faisons, est obligée de prendre en compte les fluides, qui jusqu'à présent étaient à la charge de ces fédérations, notamment tout ce qui concerne le gaz, l'électricité et l'eau. Et avec les nouveaux équipements, notamment comme Saint-Mauront, cela représente des charges très importantes et c'est la Ville de Marseille qui les prend à sa charge sur le budget de cette Délégation de Service Public.

Donc je pense que franchement nous n'avons pas à rougir de ce que nous faisons et que nous n'avons aucune leçon à recevoir de votre part, parce que si toutes les Collectivités Territoriales faisaient le même effort financier que ce que fait la Ville de Marseille, je pense que nous n'arriverions pas aux dérives financières que nous retrouvons sur certains équipements. Merci.

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Monsieur le Maire. - Je mets aux voix ces rapports.

Le rapport 11/0968/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

182 - 11/0969/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions d'équipement à diverses associations - 2<sup>ème</sup> répartition 2011.

(11-21655-GDB21502)

Le rapport 11/0969/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

183 - 11/0970/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -  
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE •  
SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST -  
Démolition et reconstruction du Centre Municipal d'Animation  
Hopkinson, 52 rue Beau - 4<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de  
l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme  
relative aux études et approbation de l'affectation de l'autorisation de  
programme relative aux travaux - Autorisation de signer la demande  
de permis de démolir.

(11-21940-GDB50202)

Le rapport 11/0970/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

184 - 11/0971/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -  
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE •  
SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Démolition et  
reconstruction de la Maison de Quartier de la Timone, 14 rue  
Roumanin, 10<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de l'augmentation de  
l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et  
travaux - Financement - Autorisation de signer la demande de permis  
de démolir.

(11-21657-GDB50202)

Le rapport 11/0971/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

185 - 11/0972/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -  
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE •  
SERVICE DES ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Création  
du Centre Social de La Rouguière - Boulevard des Libérateurs -  
11<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation du principe de l'opération -  
Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative  
aux études et aux travaux - Financement de l'opération.

(11-21896-GDB50202)

Le rapport 11/0972/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

186 - 11/0973/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -  
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE •  
SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST - Mise en  
conformité des cuisines du CAQ Château Gombert, avenue Paul  
Dalbret, 13<sup>ème</sup> arrondissement et du CAQ Font Obscure, avenue  
Prosper Mérimée, 14<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de  
l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et  
travaux.

(11-21917-GDB50202)

Le rapport 11/0973/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

## DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

1 - 11/0797/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •  
SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER -  
Avis sur le projet de création du Parc National des Calanques,  
soumis à consultation institutionnelle et à enquête publique.

(11-22002-GDB41502)

Madame CARADEC.- Monsieur le Maire, chers  
collègues, merci de me donner la parole. Nous sommes donc tous  
attachés à la protection de notre patrimoine naturel, notamment à celui  
des Calanques, et la philosophie du Parc National va dans ce sens.

Monsieur le Maire, vous avez régulièrement écrit à M  
Guy TEISSIER, Président du GIP des Calanques qui mène ce  
dossier depuis douze ans, également à Monsieur le Préfet, pour  
demander que soient prises en considération certaines demandes,  
comme le maintien du pouvoir de circulation du Maire de Marseille,  
le classement en aire d'adhésion des Goudes, le retrait du cœur  
marin de la Rade Sud et bien d'autres demandes. Elles ont quasiment  
toutes été intégrées dans la version 2 qui a été votée le 11 février  
2011. Aussi, aujourd'hui, il nous est proposé, au travers de cette  
délibération n°1, de voter un avis favorable avec la prise en compte  
de cinq remarques fondamentales.

Car il s'agit bien entendu de trouver un équilibre  
entre protection du site, maintien des usages et activité  
professionnelle en terre comme en mer. Ce projet doit fédérer le plus  
largement possible. Notre rôle est d'écouter, de désamorcer les  
tensions et d'arbitrer. Le projet de la version 2 est celui qui doit servir  
de base à la création du futur Parc. Ce Parc souhaité par une très  
large majorité, qui, une fois créé, évoluera naturellement grâce à la  
pédagogie, à l'évolution des mentalités et aux repaires qui seront  
acquis par chacun.

Aujourd'hui, les Marseillais ne doivent pas avoir  
l'impression que l'Etat impose tout. La construction de ce Parc doit  
se faire à l'échelle locale, par des acteurs responsables, afin  
d'apaiser toutes les tensions. Cette délibération représente donc une  
étape importante, mais ce n'est pas la dernière, le processus est loin  
d'être terminé puisque l'enquête publique qui commence aujourd'hui  
fera encore évoluer le dossier. Merci.

Monsieur PELLICANI.- Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers, en mars 2011 notre Groupe  
avait demandé l'ouverture d'un débat au Conseil Municipal, débat qui  
s'est soldé par un monologue du Président du GIP, M. TEISSIER,  
qui nous avait fait part d'un consensus autour de la version 2 de la  
Charte, après les multiples protestations des représentants des  
associations qui historiquement ont porté l'idée même du Parc, et en  
particulier la prise en compte pour une part des demandes  
concernant le périmètre du cœur marin et de l'aire maritime  
adjacente.

L'expression autoritaire de la Ministre, qui par ses  
propos et actes a remis en cause le consensus autour du périmètre  
et du règlement, montre à l'évidence que les craintes de nombreux  
acteurs de la concertation sont fondées notamment sur le maintien  
d'activités humaines compatibles avec les objectifs de protection et  
la solidarité écologique entre le cœur et les espaces environnants.

L'échec relatif de la manifestation de ce week-end  
trouve ses racines dans la perte de confiance des acteurs associatifs  
et institutionnels. Il ressort une insatisfaction générale au travers des  
prises de position, trop laxistes pour les uns, en particulier sur le  
périmètre, mais aussi sur les objectifs et les moyens pour éradiquer  
les sources de pollution tels que les rejets urbains en mer, trop  
rigides pour d'autres dans le règlement des usages ancestraux et  
populaires, et dans les deux cas, n'en déplaise au président du GIP,  
pour beaucoup le sentiment de non-écoute et de dépossession de  
leur territoire d'activité.

Le rapport qui nous est soumis ce jour au Conseil, jour d'ouverture de l'enquête publique sur la version 3.1 du dossier de projet de création du Parc National, porte sur vos remarques et celles de votre majorité qui, depuis le début du processus, travaille à un consensus entre vous sur les zones qui resteront constructibles dans l'aire adjacente terrestre, ainsi que la prise en compte du volet littoral et maritime de votre politique municipale.

A ce stade du propos, il est clair que nous ne voterons pas la prise en compte de votre politique dans les documents et les actes de l'enquête publique. Défendez votre politique, habillez-la de verbe et de bonnes intentions, il y a quand même de moins en moins de Marseillais qui croient en votre politique. Je préfère passer quelques instants sur votre conception du Parc et les propositions que nous porterons au commissaire enquêteur.

Je tiens, au nom du Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, à renouveler notre attachement à l'idée du Parc National des Calanques et notre profonde conviction de son utilité publique pour nos générations futures et pour son développement durable. Les Communistes de ce département, avec leurs élus, ont été, dès la première heure, de toutes les manifestations et propositions constructives, en mettant en garde les pouvoirs publics sur le besoin urgent d'arrêter la perte d'espèces rares de la faune et de la flore, et de protéger le littoral et ses abords d'autres prédateurs, qui n'ont d'autre but que de rentabiliser au maximum des sites uniques à l'aide de projets immobiliers.

Les calanques constituent l'espace naturel le plus fréquenté de la région. Vallons, pics, falaises calcaires et calanques découpées par la Méditerranée, offrent un espace de loisirs, de découvertes, de bien-être et de paix, aux portes de Marseille, espace qu'il faut donc préserver, protéger, réglementer et surtout pas sanctuariser. Nous sommes pour un Parc avec une charte pour un espace cohérent et solidaire, afin que chacun puisse continuer, dans le respect des territoires, à pratiquer ses usages.

Le Parc National des Calanques, c'est pour nous un label d'une reconnaissance mondiale, mais ce label doit être protégé et doit être préservé par le Conseil d'administration du Parc National, pour ne pas servir à des dérives spéculatives. Ce sont des moyens financiers plus importants, notamment pour financer les actions en cœur de parc et les salariés nécessaires à son fonctionnement. Des moyens humains conséquents, sur terre et en mer. C'est une forte valeur ajoutée de compétences, promouvoir le cadre artisanal et tout le côté économie sociale et solidaire. L'objectif du Parc National des Calanques étant la conservation, pour les générations futures, de notre patrimoine matériel et immatériel, des identités naturelles, paysagères et culturelles, des territoires choisis pour leur caractère exceptionnel. L'objectif n'étant surtout pas d'en faire un bocal stérilisé et hermétique, en interdisant les usages et les pratiques ancestrales qui font partie intégrante de la vie de ces lieux.

C'est sur ces bases que nous avons travaillé au sein du GIP avec notre représentante Marie-Françoise PALLOIX et au sein du Conseil Consultatif Régional de la Mer, dont le président, Robert ALLIONE, a transmis, en date du 29 septembre, un certain nombre de recommandations que nous faisons nôtres, notamment celles de la création de deux zones de protection intégrale et de les substituer aux zones de non-prélèvement, et sur la gouvernance qui fait apparaître une sous-représentation des maritimes sur les terrestres, avec seulement 4 représentants sur 18.

La question de la gouvernance n'est pas neutre et le projet présenté tourne le dos à l'esprit même du texte de loi, qui dit, je rappelle : "grâce à sa gouvernance partagée, s'appuyant majoritairement sur les acteurs locaux, élus, usagers, habitants, propriétaires et associations". Le bureau sera composé de 85% d'institutionnels, et seulement 38% de représentants locaux au Conseil d'administration.

Plus inquiétant, le flou sur les moyens financiers et humains qui seront mobilisés par l'Etat. Et la délibération n° 7 sur la prorogation de seulement trois mois du GIP ne nous rassure en rien. A ce sujet, nous avons déposé un amendement au texte, que nous proposons au vote.

En conclusion, pour notre part, un tel projet ne peut être que rassembleur et relever d'une dynamique de développement durable pour ces territoires magiques et dans un écrin ouvert à respecter et à embellir, ainsi que la préservation des activités traditionnelles. D'où la nécessité de trouver ce fameux point d'équilibre entre un objectif légitime de protection de l'environnement et celui, non moins légitime, de préservation des usages.

Le territoire du Parc National des Calanques ne doit pas être considéré comme des morceaux de nature sous cloche, mais comme l'outil au service d'une gestion durable de la mer et des espaces littoraux. Ainsi, il possède des milieux sensibles et des espèces menacées, il doit permettre aussi d'accroître la productivité des lieux de pêche, de réguler les différents usages de la mer, d'encadrer un tourisme durable et social, et de créer de nouvelles activités qui génèrent de l'emploi, y compris dans la recherche.

Nous allons œuvrer à la mobilisation citoyenne autour de l'enquête publique, afin de poursuivre les corrections nécessaires du projet de charte et de règlement. Notre Groupe s'abstiendra sur votre rapport, qui manque de souffle et de sincérité sur les objectifs de réalisation du Parc.

Merci, Monsieur le Maire, pour votre attention.

Madame BOET.- Monsieur le Maire, chers collègues, oui, enfin nous délibérons sur le projet de création du Parc National des Calanques. Un siècle et des poussières se sont écoulés depuis la première mobilisation importante des défenseurs des Calanques. Vous avez fait, Monsieur le Maire, tout ce que vous avez pu depuis 1995 pour freiner des quatre fers. De ce Parc, vous n'en vouliez pas.

En 1996, Dominique VOYNET, alors Ministre de l'Ecologie, valide le GIP des Calanques créé par Michel BARNIER. Plus de 75% de la population de Marseille, Cassis et La Ciotat, Ceyreste, est en faveur d'un Parc National. Pourtant le projet de Parc s'est heurté à certaines oppositions, qui tiennent essentiellement à la nature très particulière et complexe d'un site périurbain à la fois terrestre et marin, et au sein duquel s'exercent des activités traditionnelles souvent séculaires. Des inquiétudes bien légitimes qu'il a fallu lever jour après jour, année après année, certains avec des objectifs bien inavouables ont tout fait pour retarder l'échéance. Et combien d'entre eux, Monsieur le Maire, ont trouvé chez vous une oreille attentive ! La mise en place d'un Parc National allait contrecarrer vos projets immobiliers dans le Sud de la ville.

Le 14 avril 2006, une loi réforme le statut des Parcs Nationaux pour une meilleure prise en compte des Parcs en milieu périurbain. Là encore, que n'a-t-on entendu de votre part ! Et pas seulement parce que le père de la loi était le Député Maire des 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> Arrondissements, M. TEISSIER ! Heureusement que le consensus et les synergies ont réussi à être plus forts que les intérêts partisans.

Aujourd'hui, nous sommes donc dans la phase finale, l'enquête publique est lancée dès ce matin. Pourtant, le rapport qui nous est soumis nous donne, certes, un avis favorable mais sans réel enthousiasme. On dirait presque encore que, là, vous le faites car vous ne pouvez pas faire autrement. C'est pourtant un acte capital pour notre ville, un acte qui renforce la métropole que nous sommes, un acte qui nous hisse ce matin à la hauteur de villes comme Sydney.

Nous allons donc voter ce rapport. Toutefois le projet de Charte à l'adhésion des Communes nous amène quelques remarques.

Premièrement, les pressions locales sont fortes, en premier lieu la pression immobilière et on l'a constaté lors des discussions sur le périmètre du territoire concerné. Alors que la totalité des sites classés et inscrits Natura 2000 devait constituer le cœur de Parc, on a vu peu à peu se réaliser des grignotages à la périphérie de ces sites. Or, ces grignotages ont été très rarement justifiés par autre chose que des intérêts immobiliers. Ainsi, vous avez tenu bon et les Goudes sont exclus du cœur de Parc.

Mais c'est vous aussi, Monsieur le Maire, qui avez demandé de mettre, je vous cite : "tous les sites classés au mieux dans le cœur de Parc". Alors, pourquoi ne pas avoir eu la même procédure de prise en compte de demandes fondamentales, comme vous l'avez fait pour les carrières Bronzo et Lisbonis, pour la ferme du Mussuguet et la carrière Marion ? La ferme du Mussuguet est sur Marseille, elle n'a rien à voir avec le vignoble de Cassis et son périmètre d'exclusion en sortie de cœur du Parc est passé de cinq à dix-huit hectares. La carrière Marion est à l'entrée des Calanques. Ces deux propriétés restent en site classé et ont donc des contraintes de site classé, alors pourquoi les exclure du cœur du Parc ?

Un élu de votre majorité, ou plutôt de celle de M. TEISSIER, a précisé samedi à Vaufrèges que les activités économiques étaient sorties de la zone de cœur du Parc pour permettre le changement d'activité. Quelle activité pourrait se développer sur la ferme Mussuguet autre que celle d'une activité agricole ? Et la carrière Marion peut-elle être autre chose qu'une carrière ? Pourquoi un restaurant peut être dans le cœur du Parc à Sormiou et pas à Vaufrèges, si ce n'est encore pour une fois réduire le cœur du Parc ?

Ma deuxième remarque porte sur les usages : 60 % des activités sont effectuées à terre, contre 30 % pour des activités nautiques. Et surtout, il faut souligner que la chasse terrestre ne représente dans tout cela qu'environ 1 %. La défense de la chasse terrestre depuis le début rassemble les plus farouches opposants au Parc National. Bien sûr, c'est une pratique ancestrale, mais l'hostilité au Parc National n'a pas lieu d'être quand 62 % du territoire des Calanques est consacré à la chasse. Mais je pense que nous ne pourrions pas continuer ainsi à nous accommoder de pratiques comme la chasse à la glu ou les lâchers de tirs, ils ne sont pas conformes aux bonnes pratiques environnementales. D'ailleurs, l'autorité environnementale, dans son avis du 28 septembre 2011, sur l'évaluation environnementale de la Charte, précise que les choix opérés vis-à-vis des pratiques de chasse, de l'encadrement, de la fréquentation touristique, de l'urbanisme, constituent des points particulièrement sensibles en matière de protection de l'environnement. Ils devraient être justifiés dans le projet. Il en est de même pour la pêche au chalut autorisée sous certaines conditions.

Monsieur le Maire, le temps presse, car nous sommes arrivés au bout du bout, le projet de Parc doit finalement être finalisé dans les semaines qui viennent, le GIP a été prorogé seulement de trois mois jusqu'au 31 mars 2012. Il est de notre responsabilité à tous, dans toutes les Collectivités concernées, de faire qu'aucun obstacle administratif ne vienne entraver la décision. Le Groupe Faire Gagner Marseille y mettra toute son énergie dans la dernière ligne droite. Merci.

Madame BOULAY.- Monsieur le Maire, chers collègues, après plusieurs décennies d'espoir et d'arbitrage, le projet de Parc National des Calanques est à la veille de sa création. Nous sommes satisfaits des avancées notables de ce grand projet de Parc Naturel, unique en son genre, premier Parc périurbain d'Europe, avec cette double entrée terrestre et maritime. Nous réaffirmons notre volonté de voir naître le Parc, afin de valoriser ce site remarquable, patrimoine naturel et culturel exceptionnel. Pour nous, ce Parc ne doit ni être un sanctuaire naturaliste, ni un parc d'attractions pour tourisme de masse. Bien entendu, notre Groupe politique a beaucoup de choses à dire tant sur la discontinuité du cœur de Parc, que nous déplorons, que sur le maintien de certains usages. Nous ne manquerons pas de nous exprimer dans le cadre de l'enquête.

Monsieur le Maire, chers collègues, nous connaissons depuis longtemps nos divergences, nous souhaitons pour autant que ce rapport puisse être voté à l'unanimité. Pour y arriver, nous devons chacun garder nos scepticismes. L'avis tel qu'il est rédigé nous pose un problème. Le présent rapport comporte une contradiction dans son article 1. Ce dernier approuve d'un côté le projet de Parc, tout en exigeant la prise en compte de cinq demandes fondamentales, dont la première serait un retour en arrière significatif sur le périmètre du Parc, souhaitant revenir à sa version 2. Or, le GIP, dont la Ville de Marseille est membre, a validé la version 3.

Nous devons aujourd'hui, chers collègues, affirmer clairement et publiquement notre souhait de voir aboutir le Parc, sans condition restrictive ni contradiction avec l'avancée du projet. Pour ces raisons, nous vous proposons l'amendement suivant. Dans le délibéré, remplacer l'article 1 par : "Article 1, la Ville de Marseille donne un avis favorable à la création du Parc National des Calanques."

Je vous demande, Monsieur le Maire, de bien vouloir mettre aux voix cet amendement.

Monsieur MARANDAT.- Nous nous abstenons sur cet amendement pour vous signifier de ne pas céder trop facilement et ne pas tomber dans le piège de cette course en avant de gens qui demandent toujours plus et se permettent de faire croire, comme nous l'avons entendu ce matin, que 75 % des gens seraient favorables à ce Parc. Ce n'est pas du tout l'écho que nous en avons !

Préserver la nature, c'est sûr que nous sommes tous pour, à condition que nous ne tombions pas dans des excès prônés par certains pseudo-écologistes dont la caractéristique, comme toujours, est l'intolérance, la jalousie et l'égoïsme. Il faut privilégier le partage de cet espace merveilleux, qui, pour les Marseillais, leur permet de s'aérer près de cette ville où il est de plus en plus pénible de vivre. Et nous insisterons sur la possibilité et le droit qui doit nous permettre de temps en temps de vivre sans être fliqués, surveillés, et sous le fait d'une politique répressive perpétuelle.

Nous vous demanderons donc de préserver cet espace, mais que tous les Marseillais puissent encore en profiter et que les activités qui nous permettent de trouver cette région et cette vie tellement agréables, puissent continuer à être faites. Et nous vous demanderons donc de faire attention de ne pas faire trop d'excès dans la constitution de ce Parc. Merci.

Monsieur MUSELIER.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, la délibération que nous examinons aujourd'hui marque le début du processus final de création du Parc National des Calanques. Ce projet, soutenu par notre Municipalité depuis l'origine, vise à créer autour de Marseille et des calanques le 1<sup>er</sup> parc périurbain d'Europe, le 3<sup>ème</sup> parc urbain dans le monde, après ceux de Sydney, en Australie, et de Cape Town, en Afrique du Sud. Il s'agit de doter notre cité d'un outil de protection et de valorisation de notre patrimoine naturel.

La période de concertation qui a précédé l'étape d'aujourd'hui a permis de préciser un grand nombre de points, notamment quant au périmètre du futur Parc, tant dans sa partie terrestre que dans sa partie maritime. Dans ce cadre, le Maire de Marseille a formulé à plusieurs reprises des remarques sur les versions successives de projet du Parc. Il est à noter que ces remarques ont toutes été prises en compte jusqu'à récemment, notamment eu égard au périmètre du cœur marin du futur Parc.

L'Etat a su faire preuve de souplesse quant aux futures dispositions régissant un Parc qui sera le tout premier à être créé aux portes d'une grande agglomération. L'Etat a beaucoup évolué, grâce à la concertation, au dialogue et les réponses apportées devant l'évolution du dossier. Cela a naturellement conduit notre majorité à voter favorablement les versions successives de ce projet, au sein de l'Assemblée Générale du GIP des Calanques.

Pour autant, à l'heure où s'ouvre l'enquête publique, je constate que de nombreuses zones d'ombre subsistent dans le texte qui est soumis à l'avis des Marseillais. En effet, lorsque l'on prend connaissance des avis rendus par un grand nombre d'associations, par la totalité des autres communes concernées, par les organisations professionnelles ou par les organismes nationaux, on est naturellement interpellé.

A ce jour et alors que nous entrons dans la phase finale du processus, je relève que la quasi-totalité des associations de pêcheurs, Prudhommes de Marseille et de La Ciotat, Comité Local et Régional des Pêches, s'est prononcée contre le projet actuel. Les professionnels de la plaisance et du nautisme se sont prononcés contre le projet actuel. Les fédérations sportives de voile, de sports sous-marins et de pêche sportive se sont prononcées contre le projet actuel. Les clubs nautiques de Marseille se sont prononcés contre le projet actuel.

Toutes les communes concernées, qui ont délibéré ces derniers jours, ont fait part de réserves substantielles sur le projet actuel. Ces communes sont toutes de la même majorité politique que la nôtre. La Ville de La Ciotat a rendu un avis défavorable au cœur de Parc sur la calanque de Port-Miou et la Ville a fait siennes les revendications des vignerons. La Ville de Carnoux a émis des réserves sur sa participation à l'aire optimale d'adhésion, notamment parce que la Commune n'est pas représentée au Conseil d'administration et que les niveaux de participation financière des Collectivités Locales ne sont pas précisés. Les Communes de Ceyreste et Roquefort-La-Bédoule ont demandé une modification de la gouvernance du futur Conseil d'administration, ainsi que le retrait de plusieurs parcelles de ces deux Communes aujourd'hui incluses dans l'aire optimale d'adhésion. Nous avons donc notre mot à dire et c'est le moment !

Le Maire des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> Arrondissements ainsi que les CIQ du secteur ont déploré que leur Mairie de Secteur n'ait pas été retenue par la Préfecture comme lieu d'accueil du registre d'enquête publique, alors même que le 11<sup>ème</sup> arrondissement est concerné par le Parc. Il a retiré la délibération au Conseil d'Arrondissements.

Le Maire de Marseille, au terme de la version V.3 du projet de Charte du Parc National des Calanques, a lui-même formulé des remarques et des demandes d'éclaircissement quant à certains aspects juridiques spécifiques aux espaces maritimes du projet de Parc. Dans cette lettre adressée au représentant de l'Etat, le Maire de Marseille soulevait plusieurs interrogations quant à la compatibilité des activités économiques et des loisirs nautiques avec les dispositions de la version 3 de la Charte, ainsi que sur l'extension des périmètres de cœur maritime et d'aire maritime adjacente. Il n'est pas acceptable que ce courrier n'ait à ce jour reçu aucune réponse du Préfet de Région. Seule une réponse partielle aux réserves contenues dans la délibération que nous examinons ce matin est arrivée vendredi et n'éclaire en rien les questions précises du Maire de Marseille. C'est regrettable et dommageable.

En parallèle, je constate que les organismes nationaux qui ont rendu un avis sur ce projet de Charte, le Conseil National des Parcs Nationaux, le Conseil Interministériel des Parcs Nationaux, l'Autorité Environnementale, ont tous fait part de réserves sur les aménagements proposés, que ce soit en termes de périmètre, de réglementation ou de représentation au Conseil d'administration.

Le dernier en date, celui de l'Autorité Environnementale rendu le 3 octobre dernier, soulève le manque de lisibilité des documents soumis dans le cadre de l'enquête publique. Elle recommande, par exemple, de préciser dès maintenant les règles applicables aux différentes activités dans le périmètre du Parc, ce qui sous-entend qu'à ce stade ces règles ne sont pas encore connues du grand public.

Ces avis différents ont donc tout naturellement attisé les craintes, celles d'associations, chasseurs, pêcheurs, cabanoniers, professionnels du nautisme ou autres, qui se sont sentis floués en découvrant l'étendue de l'aire protégée, en craignant de ne plus avoir voix au chapitre dans un parc dirigé par l'Etat, en voyant leur territoire, entretenu jusqu'alors bénévolement, gelé par les interdictions. Que l'on soit bien d'accord, ce territoire n'est pas le leur, il fait partie du patrimoine de la Ville de Marseille. Mais si on peut parler aujourd'hui du Parc, c'est en partie grâce à eux et il faut en tenir compte et les en remercier.

Je ne suis pas sûr que toutes ces craintes soient toutes fondées. Je dis qu'il faut les entendre et qu'il faut s'attacher à y répondre de la manière la plus précise, la plus claire et la plus transparente possible. Car on ne pourra pas construire le Parc sans les Marseillais ni contre les Marseillais. Il faut le construire pour et avec eux !

Mes chers collègues, pour être accepté, ce Parc doit prendre en compte les réalités sociales et économiques du territoire. Je suis parfaitement conscient de tout le travail qui a été mené jusqu'à présent sous l'autorité de Guy TEISSIER, et je le salue. Il a permis de faire avancer ce dossier, et je lui rends hommage car c'est particulièrement difficile et il est tenu par des contraintes terribles.

Mais je constate que beaucoup de Marseillais continuent de s'inquiéter, de voir cet espace exceptionnel devenir une rade sans vie, un sanctuaire déshumanisé dont ils seraient exclus. Est-ce vrai ? Est-ce une rumeur ? En tout cas, la crainte est présente.

Je constate qu'un sentiment d'injustice se fait jour dans le cœur de ceux qui avaient jusque-là protégé, avec jalousie et précaution, ce temple de la nature. Est-ce vrai ? Est-ce une rumeur ? En tout cas, la crainte est présente.

Je constate que beaucoup, dont les élus, appellent à une clarification de la gouvernance du Parc et s'inquiètent de devoir subir une gestion technocratique, relevant essentiellement de l'Etat et non plus des Collectivités, ni des associations et de leurs représentants. Est-ce vrai ? Est-ce une rumeur ? En tout cas, la crainte est présente.

Je constate que malgré plus de dix ans de gestation, les réponses apportées à ces inquiétudes sont insuffisantes et que la rumeur enfle, car les craintes et les incertitudes persistent. Je constate que des voix s'élèvent depuis des mois et ne se taisent pas, et cela m'inquiète.

Mes chers collègues, je partage moi-même l'inquiétude de ceux qui craignent d'être broyés par une machine bureaucratique. Car malgré ma position politique, malgré ma solidarité sans faille, gouvernementale comme municipale, il me manque beaucoup de réponses. Alors, je ne peux me résoudre à passer sous silence toutes ces protestations, toutes ces craintes, tous ces doutes, toutes ces interpellations, malgré ma volonté de voir aboutir vite ce dossier. C'est un dossier essentiel pour Marseille, pour nos concitoyens d'aujourd'hui comme pour nos enfants, demain.

Mes chers collègues, je me suis longuement interrogé quant à ma position sur ce vote. Retirer cette délibération en Conseil Municipal serait une faute politique, car on prendrait du retard et on n'aborderait pas les bons problèmes. Refuser de prendre part au vote ? Certainement pas ! Ce n'est pas dans ma culture politique d'esquiver le débat, de ne pas prendre position sur des enjeux aussi essentiels. Quand on est élu de la République, on s'exprime, on assume et on explique publiquement ses choix. D'autres l'ont fait en position totalement inverse lors du débat sur le Grand Marseille, en votant ici de façon différente qu'à la Communauté Urbaine.

Est-ce que l'on peut se permettre de voter contre le projet de Parc National des Calanques ? Surtout pas ! C'est une faute majeure ! Ce Parc est absolument nécessaire. Donc il n'est pas question de faire en sorte que Marseille soit un cimetière de projets. Et j'ai confiance dans notre capacité collective à améliorer ce projet, à le rendre lisible et acceptable pour tous, à lui donner toutes les chances de réussite. J'ai une confiance absolue dans la volonté de Guy TEISSIER de parvenir à un juste équilibre et de faire sortir ce dossier qu'il porte depuis tant d'années, malgré les difficultés.

Mais comment voter oui dans ces circonstances aujourd'hui ? Ce serait tourner le dos à tous les concitoyens qui nous interpellent. Ce serait donner un chèque en blanc à l'Administration, et cela, je ne peux m'y résoudre. Beaucoup de Marseillais veulent le Parc, mais en même temps, ceux qui connaissent le dossier crient leur inquiétude. Ils savent que le diable se cache souvent dans les détails. Ils savent que les bonnes intentions, c'est une chose, mais que la réalité est souvent tout autre. Il faut donc sortir de ce dilemme.

Saisissons-nous de l'enquête d'utilité publique, elle débute aujourd'hui. C'est une formidable opportunité, saisissons-la ! J'en appelle bien sûr aux Marseillais. Qu'ils soient pour ou qu'ils soient contre, qu'ils participent à cette enquête, qu'ils présentent leurs craintes et leurs angoisses, qu'ils posent leurs questions, qu'ils proposent leurs solutions et qu'ils soutiennent ce Parc qui va impacter leur vie ! Et leur avis sera écouté et entendu.

Et je vous fais parfaitement confiance, Monsieur le Maire, pour faire la part des choses entre les intérêts catégoriels et l'intérêt général.

Faisons de cette enquête un succès de participation. C'est la participation citoyenne à la création d'un grand projet. Ne décidons pas à quelques-uns, par solidarité, par ignorance ou par facilité, sans tenir compte de l'avis du plus grand nombre. Ne mettons pas la poussière sous le tapis en cachant les craintes sous la délibération.

Pour toutes ces raisons, j'ai choisi de m'abstenir sur ce rapport. Il s'agit d'une abstention de vigilance. Il s'agit d'une abstention de confiance. Je suis vigilant parce qu'il faut savoir écouter pour mieux comprendre, expliquer pour mieux faire adhérer et l'enquête va nous y aider. J'ai confiance dans l'Etat qui veut ce Parc comme notre majorité municipale. Mais nous sommes ici pour protéger ceux qui s'inquiètent pour leur qualité de vie devant la construction d'un Parc. Les zones d'ombre sont trop grandes, les craintes trop importantes, les réponses aux questions restant trop aléatoires, les responsabilités trop partagées ou trop floues. Ne rien bloquer mais construire intelligemment, c'est le sens de mes propos et de mon vote aujourd'hui. Je vous remercie.

Monsieur REAULT.- Monsieur le Maire, si les primaires sont terminées chez certains, je crois qu'elles commencent chez d'autres, et je suis au regret de constater un certain nombre de positions et je suis au regret de constater que sur des sujets aussi importants et qui concernent finalement la métropole dont certains rêvent, nous soyons aussi frileux et aussi peu engagés.

Les Calanques, à terre comme en mer, représentent un patrimoine exceptionnel mais très fragile. Depuis un siècle, Mme BOET l'a rappelé dans un discours réaliste sur le Parc National des Calanques, les amoureux des Calanques se battent pour leur préservation. Mais, malgré une mobilisation hors du commun, permanente et constante, finalement qu'ont-ils obtenu ? Des institutions comme le Conservatoire du Littoral. Le Département, la Ville ont bien sûr acheté des terrains pour les protéger des dégradations irréversibles. C'est le lot de Laure-Agnès CARADEC de gérer les espaces naturels et elle le fait avec l'énergie et l'enthousiasme que l'on peut lui connaître. Et manifestement, sur les terrains de la Ville de Marseille, il y a une bonne gestion. Le Massif et Riou ont été classés en 1975, la partie marine correspondante en 1976, des zones Natura 2000 ont été instaurées. Monsieur le Maire, le GIP des Calanques a été créé en 1999 pour en coordonner la gestion et préparer le dossier de création de Parc National, à votre demande et à la demande du Président du Conseil Général, à cette époque.

Mais après, les pollutions diverses dues aux exploitations industrielles et les incendies continuent de marquer les Calanques de leurs conséquences irréversibles. La surfréquentation et certaines pratiques que nous avons vues encore la semaine dernière, que l'on peut qualifier de criminelles, contribuent à leur dégradation et aux atteintes portées chaque jour à leur patrimoine. Manifestement, le statut actuel de nos Calanques n'est pas satisfaisant aujourd'hui, et les déséquilibres malheureusement vont en s'accroissant. Pouvons-nous, à ce moment-là, nous dire que nous nous abstenons de tout avis sur ce dossier ?

Le Parc National des Calanques représente aujourd'hui la seule chance pour les Calanques de disposer d'un outil efficace pour mieux gérer et surveiller les territoires, mais aussi prévenir, contrôler et sanctionner des pratiques indignes de notre société. Il garantira des conditions fortes de protection, de restauration et de valorisation des territoires classés en cœur de Parc, tout en permettant une modularité de cette protection, par exemple par la mise en place de mesures saisonnières en fonction des périodes de repos ou de reproduction des espèces et en instaurant une solidarité écologique entre les espaces marins et terrestres, et entre le cœur et les espaces environnants.

Dans le même temps, il assurera le maintien de la quasi-totalité des activités et usages existants, escalade, plongée, randonnée, pêche, chasse, etc. Tout cela à la demande de Guy TEISSIER, qui a particulièrement veillé à ce que ces usages soient préservés. Et tout cela, bien sûr, sera fait au prix de quelques adaptations compatibles avec les objectifs de protection. Et enfin, c'est une nouveauté de la loi de 2006, pour tous ceux qui s'inquiètent de la gouvernance, voulue par Guy TEISSIER là également, il donnera une voix majoritaire aux acteurs locaux dans les décisions qui y sont prises au sein du Conseil d'administration.

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, les événements récents doivent remuer les consciences et agir comme un électrochoc sur chacun d'entre nous, ceux qui préfèrent jouer l'autruche et l'indifférence, avec l'absence de courage qui caractérise ceux qui ne veulent pas s'engager, ceux qui, plus grave, affichent leur complaisance vis-à-vis de pratiques dont les impacts négatifs sur la nature sont connus, au prétexte qu'ils ont toujours fait ainsi et veulent pouvoir continuer sans concéder le moindre effort, et ceux qui sont pour le Parc mais trouvent qu'il n'est pas assez bien pour eux –c'est M. PELLICANI–, et jusqu'à présent ont ergoté sur les réponses à apporter, hésitant encore entre le "oui mais", "l'avis réservé", le "non car", pris au piège de leur volonté de perfection dans la création de ce Parc National qu'ils voudraient exemplaire et unique.

Nous sommes nous aussi, comme le Groupe Vert, nous souhaitons que la Ville s'engage sur ce Parc National, et c'est ce que nous faisons ce matin. A tous ceux-là qui nous expliquent comment nous aurions dû faire, quelles zones nous aurions dû interdire ou classer en cœur, quel usage nous aurions dû réglementer différemment, quelles mesures ils attendent que nous prenions avant de lever leurs réserves, je le dis : désormais, il n'est plus temps d'émettre des réserves ; le temps du débat et des adaptations, qui a duré deux ans, est clos après dix ans de préparation du GIP. Des arbitrages ont été faits, comme dans tout compromis il faut maintenant les accepter et concrétiser le projet.

A ceux qui pour justifier leurs réserves s'appuient sur des avis nationaux rendus par des scientifiques, certes très compétents, mais qui aussi peuvent méconnaître le travail accompli, les politiques menées, les démarches en cours, comme le contrat de baie, l'élu de terrain que je suis et qui vit les Calanques en permanence et qui a vécu avec Guy TESSIER les centaines d'heures de concertation houleuse, les réunions publiques difficiles, la complexité de trouver des compromis acceptables par tous, les heures de négociation et d'argumentaires pour convaincre, améliorer, proposer, je réponds à tous ceux-là : l'heure est désormais au soutien inconditionnel, pas à dire "peut mieux faire". Il est facile de dire cela pour ceux qui n'ont rien fait du tout ! Si ce projet n'est pas parfait, mais la perfection existe-t-elle, ni aussi idéal, certains le rêvent, il est le meilleur possible.

Donc, Monsieur le Maire, dans cette enquête publique, il faut que nous ayons une forte mobilisation, il faut que nous ayons une mobilisation favorable. Et je pense que le signal qui est donné aujourd'hui, ce matin, par la Ville de Marseille, est un signal important dans cette enquête publique, il participe à ce débat.

Et donc nous aurons encore à améliorer effectivement le projet, c'est clair, mais le Parc National sera ce que nous en ferons ! Faisons-le et ensuite, travaillons dans le cadre du Parc National ! C'est la seule solution pour nous.

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, d'abord pour vous dire que pour notre Groupe, puisqu'après l'intervention de Mme BOET est intervenue la question de l'amendement proposé par nos amis d'Europe Ecologie - Les Verts, nous comprenons leur position, mais il nous semble qu'au point où nous en sommes et au moment où va s'ouvrir l'enquête publique, la question du rapport tel qu'il est présenté au Conseil Municipal permet mieux d'appréhender la complexité de ce dossier. Première remarque.

Deuxième remarque, plus politique, c'est qu'il s'est passé quelque chose ce matin au Conseil Municipal. J'ai le sentiment qu'il y a maintenant des positions, alors je ne sais pas si ce sont des positions personnelles ou si plusieurs élus de la majorité partagent la position de M. MUSELIER, mais je sens quand même dans cette affaire-là, et c'est le droit de chacun d'être dans un débat tout à fait légitime, mais c'est un événement politique à Marseille. Cela fait très longtemps, c'est un événement politique à Marseille qu'il y ait ce type de rupture dans la majorité municipale.

Je ne comprends pas très bien la position de M. MUSELIER. Je la trouve pusillanime dans le sens où dans une intervention nous avons à peu près tout et le contraire, mais je reconnais que le dossier est peut-être compliqué pour M. MUSELIER. En tout cas il y a une chose que je remarque, c'est que compte tenu de l'influence de M. MUSELIER à Paris, compte tenu de son amitié renouvelée avec le Président de la République, compte tenu de ses liens avec Mme KOSCIUSKO-MORIZET, je ne comprends pas très bien quelle est la conversation que nous avons ce matin. Soit les élus sont un et indivisibles, ici sur ces bancs, à Paris à l'Assemblée Nationale, et alors ils usent de leur pouvoir d'influence pour à Paris faire triompher leurs positions à Marseille. Ou alors, à Paris ils se taisent et n'utilisent la tribune du Conseil Municipal que pour prendre une posture.

Nous considérons, nous, au Groupe Faire Gagner Marseille, que la question du Parc National des Calanques est une question qui ne permet pas, parce que c'est une question extrêmement importante, je ne vais pas redire ce qu'a dit Annick BOET tout à l'heure, mais qui ne permet pas d'avoir une position politique à ce niveau. Et il me semble que nous nous éloignons allègrement du Parc National des Calanques pour rentrer dans d'autres perspectives qui, manifestement, n'ont pas le maintien de l'environnement comme axe central.

Donc, si M. MUSELIER a commencé ce matin sa campagne municipale, c'est son droit absolu. Mais le droit des Marseillais et de l'opposition municipale, c'est de le souligner, de le savoir. Et je pense qu'il vaudrait mieux dans cette ville que chacun prenne sa position et la prenne clairement et nettement, plutôt que nous continuions à avoir cette situation ambiguë et qui, par petites touches, nous fait apparaître des choses qui sont cachées derrière les rideaux. Voilà, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire.- Bien, nous avons besoin de cette leçon politique dès le matin, étant entendu que dans la majorité que j'ai l'honneur de présider, il est clair que la liberté d'expression, de parole et d'écriture est totale. Et si vous aviez écouté une radio ce matin, vous l'auriez même entendu !

Monsieur TEISSIER.- Monsieur le Maire, merci doublement, merci de me donner la parole d'abord et merci d'avoir placé ce rapport en début de séance pour que les uns et les autres puissent donner leur interprétation de ce grand projet.

Je voudrais apporter quelques précisions, d'abord dire qu'il y a eu plus de 250 réunions, soit 600 heures de débat, ce qui en fait le projet le plus concerté de tous les temps. Après l'envoi de la version 3 à plus de 250 acteurs, personnes physiques ou morales, plus de la moitié a répondu avec 80 % de réponses favorables.

Je voudrais faire écho à la longue litanie de notre excellent collègue Renaud MUSELIER, qui a cité un certain nombre de petites associations qui revendiquent sur des intérêts catégoriels non compris, lui dire tous ceux qui sont pour les institutions. Et je vais vous les nommer, excusez-moi d'être un peu long : la Chambre de Commerce, l'Université, la Chambre d'Agriculture, la Chambre des Métiers, la Confédération des Comités d'Intérêt de Quartier, l'Office de la Mer de Marseille, le Conseil de Développement de MPM, le Syndicat des Bateliers, le Conservatoire du Littoral, l'AGAM, le Club Provence Nautisme, ainsi que les associations telles que les Excursionnistes Marseillais, le Club Alpin Français ou le WWF.

Qu'il me soit permis de remercier tous les élus de la majorité comme de l'opposition, qui loyalement n'ont vu dans ce projet que l'intérêt et la défense de la nature. Je voudrais d'ailleurs en tout premier lieu remercier Robert ASSANTE, parce que Robert ASSANTE, il y a déjà quinze ans, a partagé avec moi ce projet, avant même que le GIP n'existe, et nous avons mis ensemble ce GIP. Ensuite, c'est moi qui en ai pris la présidence, mais je tenais à le dire. Je voudrais remercier aussi Claude VALLETTE, Laure-Agnès CARADEC, Didier REAULT, et puis également Lionel ROYER-PERREAUT, puis le Vice-président René OLMETA, qui à mes côtés depuis des années conduit ce projet que vous avez voulu, Monsieur le Maire, on tend à l'oublier ! En 1998, c'est vous et le Président du Conseil Général qui avez souhaité que nous mettions dans l'article 2 qu'il serait procédé à la création d'un Parc des Calanques et que le GIP n'était qu'un organisme de préfiguration de la création de ce Parc !

Alors, voici venu le temps politique d'un des projets sans doute les plus structurants de notre ville après Euroméditerranée, mais souvenez-vous, les uns et les autres, et, Monsieur le Maire, vous vous en souvenez bien : à l'époque Euroméditerranée était très contesté, très critiqué, très vilipendé, et aujourd'hui tout le monde ici le magnifie, les uns et les autres ! Il en sera sans doute de même du Parc National.

Le fait que le Conseil Municipal de notre ville-centre se tienne le même jour que le début de l'enquête publique est un symbole. Quand on sait l'enjeu que représente le Parc National en termes de politique de gestion des espaces naturels, d'aménagement du territoire ou de gestion des fonctionnalités qui sont associées à un tel projet, c'est tout à fait remarquable, mais aussi, et nous en avons me semble-t-il bien besoin, en termes d'image pour notre ville.

Quand on sait les difficultés rencontrées pour élaborer un projet cohérent et équilibré, un projet qui fasse la synthèse entre la nécessaire protection du massif et la non moins nécessaire préservation des usages, et Mme BOET a eu raison de le dire, c'est moi qui suis le papa de cette loi, même si cette loi ne porte pas mon nom, mais qu'importe, et j'ai bien voulu que les usages soient pris en compte, la vie au cabanon, la chasse, bien sûr le nautisme, la pêche et compagnie, et que dans tout cela d'ailleurs, rien n'est touché !

Quand on sait que ce projet incarne à lui seul la dimension métropolitaine que l'on veut donner à Marseille, et toi d'ailleurs mon cher Renaud, tant par son rayonnement que par la nouvelle politique qu'il va insuffler. En effet, avec le Parc National, cela nous obligera à penser plus différemment, de la même manière les politiques de transport, de circulation, d'urbanisme et de stationnement. Enfin, nous aurons une politique pensée et structurée de la gestion des interfaces ville-nature.

Et c'est bien parce que la Charte va s'imposer au SCOT, au PLU, au Plan de Déplacements Urbains, que de nombreuses pressions évidemment se sont exercées et que des demandes s'expriment encore à ce jour, quelles que soient d'ailleurs les affinités politiques, en la matière je viens de m'apercevoir d'ailleurs qu'il n'y avait pas d'exclusive. Ce projet, nous l'avons voulu, vous l'avez voulu, Monsieur le Maire, et nous avec vous !

La grande vertu de ce Parc, avec ses avantages et ses faiblesses, bien évidemment, c'est qu'il va permettre de coordonner la gestion d'espaces naturels terrestres ou maritimes qui étaient jusque-là beaucoup trop fragmentés pour s'inscrire dans une politique de gestion globale où l'anarchie régnait en maître !

Ce projet, mes chers collègues, c'est le fruit d'un consensus difficile, obtenu dans la douleur, je le concède, mais un consensus tout de même : difficile parce qu'il n'y a pas ou très peu de culture écologique dans notre ville, difficile parce que certains jeux politiques se sont immiscés dans le débat, difficile parce que la crise a renforcé nos concitoyens dans un individualisme qui les rend moins réceptifs à de grands projets, difficile parce que ce projet bouscule les habitudes ainsi que certaines pratiques aujourd'hui tolérées et pourtant illégales.

D'aucuns pourront dire que ce Parc National n'est pas celui auquel ils avaient rêvé. Mais pour en avoir discuté avec tous les Présidents des parcs nationaux de France, ils m'ont tous dit être passés par cette étape difficile. Entre ceux qui veulent toujours plus et ceux qui veulent toujours moins, le *troou* et le *noun proum* dépassent la *resoun*, c'est juste pour faire écho à notre Maire qui quelquefois parle en Provençal, eh bien, le trop et le pas assez, ce n'est pas possible.

Donc, de ce fait, je le répète ici en séance publique, tous les usages sont préservés. Certains même sont sanctifiés, cela a été dit excellemment par Didier REAULT : la randonnée, la vie au cabanon, la plaisance. D'autres sont amenés à évoluer : la batellerie, la pêche, la chasse, dans le but soit d'apaiser la nature, soit de redynamiser les ressources naturelles.

En conclusion, l'avenir de Marseille ne passe pas que par le développement urbain. Le Parc est le gage, à terme, d'une qualité de vie durable protégée. Il est aussi le signe que cette ville peut inscrire dans un futur et dans l'audace. Au moment où nous votons le PADD, le Plan d'Aménagement de Développement Durable, alors que nous travaillons à la mise en place d'un contrat de milieux, d'un contrat de rivière et d'un contrat de baie, cher à Didier REAULT, alors que nous avons voté récemment un plan climat particulièrement ambitieux, la création de ce Parc National confirme la sensibilité environnementale de la démarche municipale.

C'est ainsi et à ce titre qu'il doit s'appréhender. Ce Parc, je vous le dis, mes chers collègues, est une chance pour Marseille ! Ceux qui ne l'ont pas compris ne pourront pas dire qu'ils défendent Marseille, surtout pas quand 77 % des Marseillais ont plébiscité ce Parc.

C'est pour cela, mes chers collègues, que je vous invite à voter favorablement ce rapport. Ensemble, préservons cette nature et léguons-la en partage pour le bonheur du plus grand nombre ! Merci de m'avoir écouté.

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Monsieur ASSANTE.- Monsieur le Maire, pour préciser que mon attachement au Parc des Calanques est entier depuis le début, puisque Guy TEISSIER vient d'une manière très sympathique de rappeler les deux années de travail commun que nous avons effectué pour créer le Parc des Calanques, qui devait préfigurer de ce que nous avons aujourd'hui.

Mais je considère que, et là Renaud MUSELIER l'a rappelé tout à l'heure dans son intervention et je l'en remercie aussi, l'on ne peut pas mettre la population des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements de côté sur un tel dossier. Il doit être discuté, concerté, échangé, pas forcément pour le remettre en cause, mais pour que tout le monde s'y sente impliqué et partage la définition que l'on veut donner sur le Parc des Calanques.

C'est la raison pour laquelle je me suis élevé contre le fait que l'enquête publique qui est mise en place dans des Mairies de Secteur, qu'il convient de faire, a oublié que la Mairie des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> Arrondissements pouvait, elle aussi, amener la concertation avec la population. Il y a 1 000 hectares qui sont sur la partie terrestre de ce Parc qui appartiennent au 11<sup>ème</sup> arrondissement. J'ai écrit à Monsieur le Préfet, j'ai écrit également au Président du GIP, je vous ai écrit, Monsieur le Maire, pour demander à ce que l'on revienne sur cette définition et que l'on puisse avoir, sur le 11<sup>ème</sup> arrondissement, le moyen de concerter et d'échanger, et pour construire ensemble le Parc et ne pas s'y sentir un peu mis de côté. Je pense que cela s'inscrit dans la définition de ce qui est exprimé ce matin.

Il est bien évident, Monsieur le Maire, qu'en tant que Maire et non pas en tant que participant à la majorité, je serais obligé de m'abstenir sur le dossier si nous n'avions pas cette définition retenue et bien sûr participative à la création de ce Parc des Calanques.

Merci infiniment, Monsieur le Maire, de m'avoir donné la parole quelques minutes.

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, j'avoue que l'on est un peu perdu dans la compréhension de la position de la majorité, parce que la nôtre est claire. Donc, je demande au nom du Groupe Faire Marseille, un vote nominal, s'il vous plaît.

Monsieur le Maire.- Non, bien entendu tout est toujours de droit mais dans la gouvernance... (*M. MENNUCCI poursuit ses remarques*) Non, attendez, M. MENNUCCI ! Je me félicite de la qualité des débats de ce matin. Ce n'est pas bien entendu par hasard que j'ai mis ce rapport en tête de l'ordre du jour. Il correspond aussi au moment où s'engage l'enquête publique et nous devons aussi respecter l'enquête publique. Le débat porte sur un sujet précis, vous essayez de nous faire un tacle politique suivant votre habitude, vous le faites. Prenez garde, M. MENNUCCI ! Quand on ne respecte pas une certaine tradition dans une des institutions de la République qui est à Marseille, cela peut se produire ailleurs. Et je vous incite donc plutôt à la prudence. Nous avons un débat qui est un débat précis, qui est un débat serein et qui bien entendu doit se conclure par un vote où la liberté de chacun, M. MENNUCCI, doit être respectée. Et ce n'est pas à vous à chercher le bon grain de l'ivraie à l'intérieur même de la majorité ! Gardez cela pour vos commentaires extérieurs !

Si ce projet avait été facile, il y a longtemps qu'il aurait été conclu. Quand j'entends Mme BOET dire que nous y sommes allés, moi en particulier, à reculons, je voudrais que Mme BOET cite une de mes déclarations concernant le Parc des Calanques où j'y serais allé à reculons ! Et qu'elle veuille bien relire au Journal Officiel ce que j'ai déclaré quand nous avons voté au Sénat, et c'est cela qui fait foi ! Alors, vous qui changez de bord, qui changez de camp et qui avez eu aussi des hésitations et qui pourfendez à tout moment, comme si on allait construire autour du Parc alors que vous savez que cela n'est pas légal et qu'en plus nous ne l'avons pas fait, modérez vos expressions, modérez vos propos !

Je dois dire que cette affaire-là, après Euroméditerranée qui aujourd'hui est très bien avancé, après Marseille Provence Métropole dont tout le monde s'accorde à dire qu'il y a une relance particulièrement intéressante qui s'opère, évidemment c'est le troisième grand projet, le Parc National des Calanques, que nous devons aujourd'hui voter sur le principe même.

Nous votons sur le principe. Je n'accepterai pas bien entendu l'amendement du Groupe des Verts, d'abord parce que vous me l'avez présenté trop tard, mais j'ai dit que je l'acceptais quand même, parce que si aujourd'hui nous affirmons clairement "c'est ça et ce n'est pas autrement", cela veut dire que nous ne tenons pas compte de l'enquête publique, cela veut dire que nous ne tenons pas compte de certaines inquiétudes qui se sont manifestées aussi ce matin et de toutes ces inquiétudes qui ont posé largement problème.

Ces jours-ci encore, j'ai écrit au Préfet en lui demandant un certain nombre d'explications sur le périmètre du cœur marin, sur la représentation des associations de quartier au sein du Conseil d'administration, sur le fait qu'il n'y ait pas les carrières dans le Parc, la définition de la stratégie globale de gestion des usages marins, le traitement des terrains pollués.

Qu'il me soit permis de reprendre et de vous montrer la carte qui ce matin était dans un quotidien, une carte très explicite, notamment les parties blanches, que vous ne pouvez pas voir ici mais que vous pouvez voir dans la presse, qui sont celles où la pêche serait interdite. Regardez, ce sont des dimensions très modestes ! Par conséquent, il y a matière encore sans doute à rassurer celles et ceux qui ne défendent pas un intérêt particulier. Les gens qui vivent dans les cabanons, là-bas, dans ces calanques, sont privilégiés, comme ne voulaient pas être mis dans le cœur du Parc les vigneronnes de Cassis ou d'autres encore.

Tout cela a été étudié, tout cela a été observé, tout cela a été réglé. Sans doute faut-il peut-être régler encore un certain nombre de choses. S'il ne s'agit que de la chasse à la glu, excusez-moi, c'est un problème que nous devons sans doute pouvoir avoir la possibilité de régler.

Aujourd'hui, l'amendement de Mme PONCET-RAMADE, que je vais mettre aux voix, porte peut-être sur un article mais il viendrait en contradiction avec un appel au peuple de répondre à une enquête publique, avec les interventions que nous sommes encore en train de faire vis-à-vis du Préfet pour influencer l'Etat et faire modifier un certain nombre de choses. Si nous affirmons aujourd'hui que tout cela est inutile, alors on vote votre amendement. Voilà pourquoi je suis contre votre amendement parce que la discussion doit encore se poursuivre. L'essentiel, c'est que nous affirmons aujourd'hui que nous voulons ce Parc National des Calanques. Nous l'affirmons, mais nous disons en même temps qu'il y a peut-être encore des améliorations à apporter, qu'il y a peut-être encore des choses à considérer et que nous voulons que cela soit pris en compte. Voilà, ce sont les raisons pour lesquelles je dois vous dire que je ne suis pas favorable à l'amendement tel que vous le présentez.

Marseille, finalement, va être novateur : c'est le premier Parc intra-urbain d'Europe qui va être créé. Mais cela ne se crée pas sans craintes, nos collègues l'ont dit tout à l'heure, même avec évidemment une vue de craintes qu'a exprimée M. MUSELIER, mais ces craintes-là, il faudrait être sourd et avoir besoin d'Audika pour ne pas les avoir enregistrées, il y a des mois et des mois ! Et quand avec Maître MORAINÉ, nous recevions des gens qui étaient hostiles au Parc, nous étions pris à partie, même quelquefois par nos amis qui nous disaient : mais pourquoi les recevez-vous ? On a reçu toutes celles et tous ceux qui ont voulu librement s'exprimer, qui continuent à le faire.

Et si, ici ou là, on peut apporter une amélioration supplémentaire à ce qui est prévu, c'est une bonne chose. Aujourd'hui, nous, nous prenons en quelque sorte une première position publique favorable au Parc National des Calanques.

Et là aussi, permettez-moi de vous dire que, connaissant bien ces calanques, j'en ai été, moi avant M. TEISSIER, le Député, mes parents y passaient tout le temps de leurs vacances et de leurs congés, si les choses ont changé, les cabanoniers qui sont à Sormiou ou à Morgiou sont les premiers défenseurs de la nature. Ce ne sont pas eux qui ont souhaité que l'on crée une ZAC notamment à Sormiou, c'est une Municipalité précédente qui voulait faire une ZAC à Sormiou ! Tout comme elle voulait faire la Croisette sur l'hippodrome de Borély ! Tout comme elle voulait faire une galerie marchande à la place du Parc du 26<sup>ème</sup> Centenaire ! Ce sont d'autres qui avaient ces idées-là, ce n'est pas nous !

Nous, nous savons que ceux et celles qui vivent là-bas, car au fond, autant on vous l'a dit plusieurs fois, la majorité des Marseillaises et des Marseillais souhaitent le Parc, ceux qui sont hostiles sont généralement ceux qui vivent là-bas, ceux qui ont leur cabanon là-bas ou les pêcheurs ou d'autres qui ont des craintes. Il me semble que les pêcheurs, nous pouvons les rassurer. Il me semble que les chasseurs, nous pouvons les rassurer. Il me semble que tout cela peut être fait.

Il y a deux choses encore. M. ASSANTE, la Préfecture n'a pas prévu de réserver un local ou de vous demander un local à la Mairie du 11-12 sur l'enquête publique. Je vais voir avec le Préfet si cela est possible. Ce n'est pas autant d'hectares que vous venez de dire qui sont concernés dans le 11-12, c'est à mon avis la raison pour laquelle la Préfecture n'a pas voulu mettre un lieu de réception des avis, mais beaucoup moins. Mais peu importe, sur le principe même, je demanderai au Préfet si cela est possible.

Pour M. PELLICANI, c'est sur le rapport n° 7 que vient aussi son amendement. L'amendement n'est pas acceptable. C'est le Préfet qui doit décider, ce n'est pas nous et, par conséquent, n'amputons pas sur les prérogatives des uns ou des autres ! A une époque, vous avez assez défendu les cabanoniers du Bain des Dames, qui étaient en pleine illégalité, avec votre collègue élu là-bas. Là, cela ne vous gênait pas, parce que c'était les vôtres ! Alors vous défendiez justement l'occupation des cabanons et vous ne vouliez pas que la Préfecture prenne une série d'initiatives qu'à notre demande, elle a finalement renoncé à faire !

Il peut y avoir encore des accommodements, il peut y avoir encore des améliorations et je pense qu'on peut le faire. Mais aujourd'hui même, au jour de l'enquête publique qui s'ouvre, bien entendu je souhaite, et c'est pour cela que je l'ai signé moi-même, mille mercis à Mme CARADEC, mille mercis de ce qu'elle fait au quotidien en liaison avec M. TEISSIER, en liaison avec le GIP des Calanques, M. TIAN qui s'est exprimé aussi très souvent sur la défense de la Rade Sud, et ainsi de suite.

Et si cela choque M. MENNUCCI que dans une assemblée il y ait des réserves, qu'il y ait même quelquefois des hésitations, mais vous croyez qu'il n'y en a pas eu des hésitations pendant le barnum que vous nous avez fait depuis un certain nombre de mois avec vos amis politiques ! Eh bien, vous verrez que nous aussi, nous savons continuer à être unis. Peut-être que vous nous y avez incités par les propos que vous avez tenus.

On va d'abord voter sur l'amendement de Mme PONCET-RAMADE, expliqué tout à l'heure par Mme BOULAY.

La Ville de Marseille donne un avis favorable à la création du Parc National des Calanques, c'est ce que je vous propose dans le rapport. Cependant, nous allons respecter l'enquête publique. Cependant, nous allons respecter encore un temps où des améliorations pourraient se produire. Et par conséquent, je n'accepte pas l'amendement que vous proposez et je le mets aux voix.

L'amendement déposé par le Groupe Europe Ecologie - Les Verts n'est pas adopté.

Monsieur le Maire.- Voulez-vous que je mette aussi au vote l'amendement de M. PELLICANI qui concerne le Préfet ? Non, on le fera au rapport n°7.

L'amendement déposé par le Groupe Europe Ecologie - Les Verts n'étant pas adopté, je mets aux voix le rapport n°1.

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, nous demandons le vote nominal, c'est un droit du Groupe.

Monsieur le Maire.- Il est forcément nominal puisque, en levant la main, on voit qui vote !

Monsieur MENNUCCI.- Vous allez fragiliser...

Monsieur le Maire.- Non, je ne fragilise rien du tout ! Et laissez-moi dans mon rôle de Maire, vous n'êtes pas encore dans mon fauteuil

On notera nominativement toutes les abstentions. Je mets aux voix le rapport.

Monsieur MENNUCCI.- Mais on veut connaître le nom de ceux qui n'approuvent pas. C'est un déni de démocratie, c'est un droit !

Monsieur le Maire.- Vous l'aurez dans le procès-verbal. Je mets aux voix le rapport.

Le rapport 11/0797/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, Mesdames CARREGA, GAUNET-ESCARRAS, PUSTORINO, ZAYAN, Messieurs CAMERA, GILLES, MUSELIER, PADOVANI, ROATTA, SUSINI et MARANDAT s'abstenant.

Monsieur le Maire.- Le rapport est adopté.

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, est-ce que l'on peut connaître dans le détail le nom des votants ? Je ne le vois pas.

Monsieur le Maire.- Vous l'aurez dans le procès-verbal.

Monsieur MENNUCCI.- Mais pourquoi voulez-vous le cacher ?

Monsieur le Maire.- Mais je ne cache rien et je vous en prie ! Le Service Assemblées et Commission de la séance a tout noté tout et par conséquent vous aurez le résultat ! Il y a une dizaine de nos collègues qui veulent encore que les choses s'améliorent. Vous ne l'aviez pas compris ?

2 - 11/0798/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •  
SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Requalification du square Narvik  
et de l'entrée des Abeilles - Approbation de la convention de  
financement et de l'affectation de l'autorisation de programme.

(11-21718-GDB41502)

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, il y en a pour une seconde et je veux le préciser en séance. Ce rapport qui concerne la restructuration du square Narvik exagère un peu dans ses attendus, en expliquant qu'il y aura sur le square Narvik un aménagement de plateforme événementielle. Mais, une fois que le projet a été vu, c'est quelque chose de beaucoup plus limité, qui concerne notamment l'accueil des arrivants à la gare Saint-Charles quand il y a des manifestations dans la ville. Donc je pense qu'il fallait quand même un peu rassurer le quartier, parce qu'un certain nombre de gens pensent qu'il va y avoir un champ de foire à cet endroit, ce qui n'est évidemment pas le sens du rapport en réalité.

Monsieur le Maire.- Je peux vous faire la réponse tout de suite. La plateforme événementielle évoquée dans ce projet ne sera évidemment pas un lieu de spectacle permanent ou de concerts –entre guillemets– "gigantesques". Il s'agit tout simplement de prévoir un dispositif modulable et démontable, qui pourra, par exemple, accueillir les touristes ou les congressistes lors d'événements importants, par exemple le Forum Mondial de l'Eau en 2012 ou l'année Marseille Capitale de la Culture en 2013. Voilà qui doit pouvoir vous rassurer.

Monsieur MENNUCCI.- Merci !

Le rapport 11/0798/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

3 - 11/0799/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •  
SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - DIVISION ATELIER DU  
PATRIMOINE - Attribution d'une subvention de fonctionnement à  
l'association de Recherches Historiques et Archéologiques (ARHA).

(11-21732-GDB41502)

Le rapport 11/0799/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BIAGGI Solange

4 - 11/0800/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME  
• SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Organisation  
de la concertation préalable au projet de traitement du Pôle Velten  
Korsec de l'Opération Grand Centre-Ville - 1<sup>er</sup> arrondissement.

(11-21894-GDB42002)

Le rapport 11/0800/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BOYER Valérie

5 - 11/0801/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME  
• SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Projet ZUS  
Centre Nord - Etude pré-opérationnelle concernant le pôle Velten-  
Korsec - Approbation de l'augmentation de l'affectation de  
l'autorisation de programme.

(11-21779-GDB42002)

Madame BOYER.- Un petit mot rapide qui me permet aussi d'évoquer tout l'intérêt que nous avons eu à voter pour le Parc des Calanques, puisqu'il ne faut pas oublier que le programme ANRU de la Soude - Hauts de Mazargues s'adosse aussi sur ce magnifique projet du Parc des Calanques. Mais le rapport n°5 parle du programme de rénovation urbaine de la ZUS Centre Nord, signé avec l'ANRU le 28 juin 2010. Or, il est décomposé en quatre pôles d'intervention et le présent rapport au Conseil Municipal concerne une augmentation d'autorisation de programme de 14 000 euros pour le financement d'une étude sur la parcelle Korsec sur laquelle doivent être réalisés 71 logements, dont 36 à prix maîtrisé pour réaliser de l'accession sociale, 80 places de stationnement résidentiel et la reconstitution des têtes d'îlot.

Cette augmentation de programme est nécessaire pour poursuivre le diagnostic préalable à la déclaration d'utilité publique, dont le dépôt est prévu pour le second trimestre 2012. Le démarrage des travaux est prévu au cours du dernier trimestre 2013, pour une livraison mi-2015. Il faut rappeler que le coût d'intervention de cet îlot s'élève à 7,7 millions d'euros, dont 5,56 millions pour la Ville et 2,23 millions pour l'ANRU. Je suis désolée, chaque fois, de vous rappeler les chiffres, mais je pense qu'il est absolument nécessaire que chacun ait bien conscience de l'effort très important qui est consenti par les Collectivités et notamment par la Ville de Marseille.

Ce rapport au Conseil Municipal est la démonstration de la volonté de la Ville de mener à bien le programme d'intervention sur ce secteur qui est consigné dans la convention. Il vient compléter ce que nous allons réaliser sur l'îlot Velten, avec un nouveau Centre Social, un Centre d'animation de quartier rénové et un nouvel accès aux caves à jazz. Le climat est désormais apaisé sur ce territoire, par rapport au projet, et chacun a pris ses responsabilités, l'espace public reste consacré et ouvert à l'usage de tous.

Jeudi prochain, Monsieur le Maire, avec le Préfet à l'égalité des chances, avec ma collègue aux crèches, Colette BABOUCHIAN, avec M. MENNUCCI, nous allons faire une visite de chantier de la crèche Velten, après avoir visité de l'autre côté de la Canebière un espace susceptible d'accueillir un Centre Social, avec mon autre collègue qui s'occupe des Centres Sociaux, Mme CARREGA.

Monsieur le Maire et mes chers collègues, la Ville de Marseille intervient sur l'ensemble de son territoire et les projets réussissent quand nous travaillons tous pour le même objectif – comme quoi les projets se suivent et se ressemblent– en dehors des clivages politiques, pour offrir aux Marseillais les meilleures conditions de vie possible. Il est vraiment important aujourd'hui aussi que l'on parle de ce secteur avec des projets qui vont lui donner vie et pour lesquels j'insiste sur l'intervention majeure de la Ville de Marseille. Et, vous savez, on nous reproche souvent de faire des logements et de ne pas avoir d'équipements publics : là, je pense que l'on a une fois de plus la démonstration que les équipements publics y sont nombreux, y sont importants, ils coûtent très cher mais ils sont pour l'ensemble des habitants et ils arrivent avant même les logements !

Monsieur le Maire.- Merci, Mme BOYER.

Le rapport 11/0801/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

6 - 11/0802/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - 15<sup>ème</sup> arrondissement – Notre-Dame Limite / ensemble immobilier Parc Kallisté - Concession d'Aménagement - Consultation pour le choix d'un opérateur - Désignation de la personne habilitée à mener les discussions et à signer la convention.

(11-21862-GDB42002)

Madame GHALI.- Monsieur le Maire, sur le Parc Kallisté, comme on entend parler de l'ANRU, je voulais que l'on en parle et vous dire mon inquiétude parce que seul un opérateur a répondu sur cette opération, qui est aujourd'hui très préoccupante. Nous avons d'ailleurs en réunion émis des doutes sur la possibilité et la capacité de l'opérateur à pouvoir répondre à la situation qui est tellement dégradée et dans une situation impossible sur Kallisté. Et je voulais juste attirer votre attention à tous, pour vous dire que mon inquiétude est grande sur Kallisté, vraiment. Je le dis. Je ne sais pas ce que l'on peut faire. Je sais que la volonté y est, mais je ne suis pas sûre, malheureusement, que cela suffise.

Et on n'est vraiment pas loin de l'implosion, parce que d'abord il y a des gens qui vivent dans des conditions inhumaines, avec des ascenseurs qui ne fonctionnent pas, surtout quand on habite le 11<sup>ème</sup> étage, où l'insalubrité est de mise, et c'est vrai que là il faut vraiment que l'on soit très vigilant. Alors, j'avoue que je n'ai pas non plus la réponse, mais il faut vraiment que l'on soit très attentif et surtout que l'on ne demande pas à l'opérateur de faire des économies ou en tout cas de lui demander de baisser ses prestations, parce que, là, pour le coup, on n'y arriverait pas et ce sera impossible. Donc, mon inquiétude reste vive.

Avec Mme SERVANT, avec M. BOURGAT, avec Mme CARREGA, nous en avons parlé longuement, nous en avons débattu ; je pense que l'on était à peu près tous sur la même longueur d'onde, mais il faut vraiment que là-dessus on soit assez vigilant. Monsieur le Maire, je tenais quand même à le souligner.

Madame PONCET-RAMADE.- Monsieur le Maire, je demande le retrait du rapport n°6, parce qu'il présente une délibération qui concerne un aménageur, il y a un seul candidat, ce candidat ne correspond pas aux conditions, mais de plus, le rapport a été publié le 3 octobre, il a été reçu à 16 h, et la Commission d'aménagement était en train de se réunir de 14 h 30 à 16 h 30 - 17 h, et donc n'avait pas pris de décision. Donc ce rapport fait mention d'une décision qui n'avait pas été prise. Et je pense que la divination par la boule de cristal ne tient pas lieu de consultation démocratique. Je vous remercie.

Monsieur le Maire.- Au plus on en fait dans ces quartiers et dans des immeubles qui sont dans un délabrement total et qui sont l'héritage du passé, excusez-moi de vous le dire, et ma Municipalité a 13 chantiers avec l'ANRU, avec des sommes considérables dans tout le secteur Nord de Marseille ! Alors ne nous faites pas toujours des reproches de cette nature !

Mme BOYER, voulez-vous répondre ?

Madame BOYER.- Monsieur le Maire, je ne vais pas répondre sur la forme parce qu'il n'y a pas lieu d'être, mais sur le fond, parce que bien évidemment avec Mme GHALI, avec le Maire de Secteur et tous les adjoints qui s'occupent de ce dossier, on partage ces inquiétudes et on les partage d'autant plus que c'est un des dossiers pour lesquels il a été extrêmement difficile de prendre une décision.

Mais là encore, il faut aussi, mes chers collègues, que l'on voie bien le contexte dans lequel nous intervenons. On intervient dans le pire contexte qui soit, parce que les copropriétés dégradées, c'est ce qu'il y a de pire, c'est la misère sur la misère, avec des personnes, pour les occupants qui sont propriétaires de leur logement, qui sont dans une faillite économique personnelle puisqu'ils ont acheté un logement qui ne vaut plus rien et qu'ils sont captifs de ce bien. Il est donc vraiment important d'avoir des opérations tel que nous l'avons proposé.

Je voudrais insister, là aussi, mais nous y sommes revenus lundi dernier puisque, Monsieur le Maire, vous avez signé avec le Préfet, avec les Collectivités, avec le Directeur Général de l'ANRU, trois conventions, dont celle pour la copropriété Kallisté, mais je voudrais quand même insister sur, là encore une fois, la part importante que prend la Ville de Marseille puisque c'est elle qui porte le risque de cette opération et que ce risque est quand même grand.

Et je voudrais aussi insister sur la difficulté que nous avons à intervenir sur une copropriété dégradée, dans l'ensemble d'ailleurs des copropriétés dégradées, parce qu'il est très difficile juridiquement d'aller sur la propriété d'autrui. Pourtant, nous l'avons fait. Et là aussi, normalement, vous le savez, en tout cas nos espoirs, c'est qu'effectivement dans cinq ans, pour les habitants qui sont dans les logements les plus dégradés, on trouve une solution. Et c'est ce que nous faisons au quotidien, c'est un travail qui est très long, qui est très difficile. Malheureusement, pour la collectivité qui porte le risque, elle retrouvera son équilibre financier dans vingt ans.

Donc, je veux bien entendre tout ce que l'on veut sur ces dossiers-là, mais quand on en discute dans des instances comme celle du Conseil d'administration du GIP, c'est encore une fois Marseille qui prend ce risque-là pour ces logements qui sont extrêmement dégradés et pour ces populations qui vivent dans des conditions de grande précarité et de grande difficulté sociale. Donc, une fois encore, je pense que le courage de la Municipalité a été au rendez-vous. Maintenant, tout ce que j'espère, c'est que cette opération se déroule sans heurt et que là encore, tout le monde fera preuve de solidarité pour accompagner les habitants de Kallisté.

Le rapport 11/0802/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, et M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARADEC Laure-Agnès

7 - 11/0803/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Groupement d'Intérêt Public des Calanques de Marseille à Cassis - Approbation de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GIP jusqu'au 31 mars 2012, et modifiant l'article concernant la désignation de son Président et de son Vice-président.

(11-21694-GDB41502)

Monsieur le Maire.- Sur le rapport n°7, quel est votre amendement, M. PELLICANI ?

Monsieur PELLICANI.- L'amendement porte simplement sur la durée. On est pour prolonger la vie du GIP jusqu'en décembre 2012, pour ne pas avoir de souci en termes de gestion des ressources humaines et surtout pour faire la couverture avec le futur Parc. Donc, on vous demande de prolonger jusqu'au 31 décembre 2012.

Monsieur le Maire.- La Ville de Marseille ne peut pas unilatéralement décider de modifier cette décision. Par contre, il serait possible au cours des deux dernières assemblées générales devant se tenir avant la fin 2011 de proposer la prorogation du GIP jusqu'au 31/12/2012. Cette disposition permettrait d'éviter la création d'une structure de transition en attendant la mise en place du futur Parc National.

J'interroge Monsieur le Préfet ainsi que le Président du GIP sur l'intérêt d'une telle prorogation et je ne manquerai pas de vous tenir informé des résultats de cet échange. Mais aujourd'hui, je suis contre votre proposition. On ne peut pas anticiper sur les pouvoirs du Préfet à tout moment. Ce n'est pas simple, nous le verrons sans doute sur d'autres sujets. Donc je ne prends pas votre amendement.

Je mets aux voix le rapport.

Le rapport 11/0803/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, et M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

#### 8 - 11/0804/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - 8<sup>ème</sup> arrondissement - Place Emile Cartailhac - Approbation de l'augmentation de l'autorisation de programme.

(11-22000-GDB41502)

Le rapport 11/0804/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

#### 9 - 11/0805/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Développement durable - Optimisation de la ressource en eau pour l'arrosage des parcs et jardins et l'alimentation des fontaines - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(11-21686-GDB41502)

Le rapport 11/0805/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

#### 10 - 11/0806/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - 6<sup>ème</sup> arrondissement - Place Edmond Rostand et ses abords - Approbation du projet de requalification et de l'affectation d'une autorisation de programme.

(11-21824-GDB41502)

Le rapport 11/0806/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

#### 11 - 11/0807/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Développement durable - Travaux de rénovation de l'étanchéité et des installations hydrauliques de la fontaine Cantini de la place Castellane - 6<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(11-21685-GDB41502)

Le rapport 11/0807/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

#### 12 - 11/0795/DEVD

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA SURETE PUBLIQUE - DIVISION REGLEMENTATION - Délégation de service public du stationnement payant sur voirie - Approbation de l'avenant n°2 à la convention n°11/0308.

(11-21881-GDB30502)

Le rapport 11/0795/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts, et M. MARANDAT votant contre.

\* \* \*

#### 13 - 11/0808/DEVD

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA SURETE PUBLIQUE - DIVISION DE LA REGLEMENTATION - Stationnement payant sur voirie - Tarification du nouveau Parcètre Individuel A Fente (PIAF) et des envois postaux de vignettes payantes.

(11-21924-GDB30502)

Le rapport 11/0808/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, et le Groupe Europe Ecologie - Les Verts votant contre, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

#### 14 - 11/0809/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Exploitation et animation du Relais Nature de la Moline (12<sup>ème</sup> arrondissement) - Approbation de l'avenant de résiliation de la convention de délégation de service public n°09/0030/DEVD - Saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et du Comité Technique Paritaire.

(11-21925-GDB41502)

Le rapport 11/0809/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

#### 15 - 11/0810/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Exploitation et animation de la Ferme Pédagogique de la Tour des Pins - 14<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de l'avenant de résiliation de la convention de délégation de service public n°07/1098 - Saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et du Comité Technique Paritaire.

(11-21930-GDB41502)

Le rapport 11/0810/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

16 - 11/0811/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •  
SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER -  
Développement Durable - Approbation d'une convention de mécénat  
entre la Ville de Marseille et la société Auchan, pour la plantation  
d'arbres dans le parc de la Buzine et le parc des Bruyères.

(11-22052-GDB41502)

Le rapport 11/0811/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

17 - 11/0812/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •  
SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER -  
Développement durable - Résiliation de l'accord-cadre pour la  
fourniture de fertilisants pour les espaces verts et les terrains de  
sports - Approbation de l'avenant de résiliation.

(11-21681-GDB41502)

Le rapport 11/0812/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MALRAIT André

18 - 11/0813/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE  
• Immeuble CMCI, 2 rue Henri Barbusse - 1<sup>er</sup> arrondissement -  
Approbation de la convention de répartition des charges de  
copropriété au titre de transfert de propriété et d'échanges intervenus  
le 9 décembre 2009 entre la Ville de Marseille et la Communauté  
Urbaine Marseille Provence Métropole.

(11-21884-GDB43002)

Le rapport 11/0813/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

19 - 11/0814/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION •  
DIRECTION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU  
PATRIMOINE - 1<sup>er</sup> arrondissement - Belsunce - Retrait de la voirie  
communautaire du volume supérieur de la rue Bir Hakeim au droit de  
la passerelle piétonne d'accès au Centre Bourse - Approbation de  
l'avenant n°7 au procès-verbal de transfert du domaine public routier  
n°02-1052.

(11-22063-GDB40001)

Le rapport 11/0814/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme POZMENTIER-SPORTICH  
Caroline

20 - 11/0815/DEVD

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE -  
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE •  
SERVICE DE LA SURETE PUBLIQUE - DIVISION DE LA  
LOGISTIQUE DE SURETE - Extension du dispositif de vidéo  
protection urbaine en zone EUROMEDITERRANEE (bd du Littoral -  
ZAC de la Méditerranée) - Approbation de la convention de  
partenariat et de financement pour la réalisation d'ouvrages enterrés.

(11-22029-GDB30502)

Monsieur MASSE.- Monsieur le Maire, au sujet de ce  
rapport concernant la vidéosurveillance sur la zone  
Euroméditerranée, notre Groupe souhaiterait faire entendre quelques  
observations sur le sujet. Tout d'abord, vous rappeler que nous  
n'avons pas d'a priori, la vidéosurveillance est un des outils du  
dispositif de sécurité municipale. Mais nous rappelons aussi très  
régulièrement que, seule, elle est inutile, elle ne remplacera jamais  
les moyens humains qui doivent agir en complémentarité. Et si on  
veut que la vidéo surveille et protège, il faut à tout prix que les  
moyens humains soient adaptés.

Je voudrais aussi vous indiquer, Monsieur le Maire,  
sur le projet plus global de la sécurité à Marseille, que notre Groupe  
se félicite maintenant d'avoir depuis des années et des mois un petit  
peu secoué le cocotier afin de vous convaincre et de convaincre  
votre majorité, et cela n'a pas toujours été facile, que le problème de  
l'insécurité à Marseille était crucial. Aujourd'hui, je ne sais pas si les  
choses vont mieux, en tout cas je sais que ce problème est revenu  
au premier plan grâce à notre action et nous constatons, et là je le  
dis avec honnêteté, que tout le monde parle maintenant beaucoup  
plus de ce sujet et que beaucoup plus d'attentions sont prévues  
qu'auparavant.

A ce sujet aussi, je ne sais pas si la valse des  
Préfets de Police est un outil d'une grande utilité dans ce dispositif,  
mais en tout cas, je le dis et nous le répétons, c'est vrai que  
notamment sur le centre-ville des efforts sont faits. Néanmoins, et ce  
sera le sujet de mon intervention, trois questions subsistent sur ce  
point, Monsieur le Maire.

Premièrement, la situation de gouvernance de la  
Police Municipale, Police Municipale sur qui nous comptons  
beaucoup et qui aujourd'hui, j'ai l'impression, se cherche à la fois un  
chef et des effectifs.

Deuxièmement, Monsieur le Maire, la pérennité des  
dispositifs de Police Nationale sur notre ville : que faire ?  
Qu'allons-nous faire après le départ quasi certain, quasi assuré des  
Compagnies Républicaines de Sécurité, qui, nous le savons, ne  
travaillent dans les communes que provisoirement ?

Enfin, troisième point, Monsieur le Maire, et ceci  
vous le rappelez vous-même assez souvent, Marseille est une ville  
une et indivisible sur tout son territoire, vous le rappelez notamment  
lorsque l'on parle du logement sur Marseille. Eh bien, nous  
souhaitons nous aussi justement que dans l'ensemble de son  
territoire, dans l'ensemble de ses secteurs, dans l'ensemble de ses  
quartiers, la sécurité puisse être assurée et prise en compte.

Voilà les trois questions que nous posons encore  
aujourd'hui sur ce sujet. Merci.

Monsieur DUTTO.- Monsieur le Maire, mes chers  
collègues, nous constatons avec le présent rapport la poursuite de  
votre politique en matière de vidéosurveillance, terme réellement  
approprié à la nature de l'outil utilisé, à l'opposé de celui des  
logiques que vous utilisez de vidéoprotection, qui relève d'une  
véritable escroquerie intellectuelle, mais passons ! La vraie question  
est bel et bien d'évaluer objectivement le niveau d'efficacité de ce  
type de dispositif et il est tout à fait regrettable qu'aucune étude et  
statistique sérieuses n'accompagne ce rapport tout comme les  
précédents qui ont fait l'objet de délibérations sur ce sujet. Alors  
permettez-moi d'apporter quelques éléments de réflexion.

Ni en France, ni dans aucun pays où ces dispositifs existent, il n'y a eu une quelconque démonstration d'efficacité significative dans la lutte contre l'insécurité et dans la réduction des délits. Ce n'est pas un hasard si, le 28 avril 2008, à l'occasion de la Security Document World Conférence, un représentant de Scotland Yard déclarait à propos de Londres, ville au monde où il y a le plus de caméras au m<sup>2</sup>, "*utter fiasco*", autrement dit un fiasco complet.

Si dans des espaces confinés, cet outil de surveillance peut être adapté, en revanche dans l'espace public il nécessite de mettre en harmonie plusieurs facteurs : un nombre important de scrutateurs d'écran véritablement formés, des moyens légaux de visualisation et d'utilisation des images. Pour mémoire, cela ne peut être possible que par un OPJ, Officier de Police Judiciaire, soit par extraction sur réquisition, soit par un procès-verbal judiciaire. Cela implique également une grande réactivité des services de sécurité habilités, Police Nationale et Municipale. Cela suppose des moyens humains et techniques sans commune mesure avec ceux existant, ainsi que des moyens d'investigation qui font pour l'heure défaut. On ne peut pas à Paris voter, comme vous le faites avec vos amis politiques, la réduction du nombre de fonctionnaires de Police Nationale et vouloir, à Marseille, combattre efficacement toutes les formes d'insécurité.

A ceux qui seraient tentés de me dire "ici, nous sommes en France", je les inviterai à prendre connaissance du rapport de la Chambre Régionale des Comptes de Rhône-Alpes du 25 mai 2010, je cite : "Il est pour le moins hasardeux de faire un lien direct entre diminution de la délinquance et mise en place des systèmes de vidéosurveillance". Si l'on compare, par exemple, l'évolution de la délinquance sur la voie publique entre Lyon, qui a fortement investi dans ce domaine, et Villeurbanne, où la commune n'a pas souhaité s'y engager, on observe que la baisse est plus forte dans la commune qui ne bénéficie d'aucune caméra de voie publique. Cherchez l'erreur !

Pour donner un ordre d'idée, l'impact de la vidéosurveillance sur la délinquance constatée par la Police de Lyon est de 1 %. C'est le même constat pour Saint-Etienne et cela corrobore les rapports publiés aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, et les études faites par de nombreux sociologues ou chercheurs dans notre pays. Enfin, cela constitue une gabegie financière dans l'utilisation des fonds publics, comme la Cour des Comptes l'a constaté au regard du rapport Efficacité-Coût.

En conclusion et sans esprit de polémique, je voudrais, Monsieur le Maire, vous inviter à prêter une grande attention à la gouvernance au plus haut niveau de la Police Nationale. Certains dans votre entourage ont tendance à confondre le rôle politique avec celui qui relève des professionnels, et d'autres qui sont à leurs côtés, à se décréter professionnels de la sécurité publique alors qu'ils n'en ont ni les compétences ni la qualification. Un bon maçon ne fait pas automatiquement un bon boulanger, tant s'en faut ! En règle générale, cela ne fonctionne pas.

Alors, avant d'envisager d'étendre le dispositif de vidéosurveillance, il me semble que vous devriez être plus attentif à ce que la Police Municipale, dans le respect de ses prérogatives et missions, puisse fonctionner normalement. Je vous remercie.

Madame POZMENTIER.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, on se doutait effectivement, puisque nos collègues sont attentifs à nos décisions, depuis le 30 mai 2011 je crois que tout un chacun a compris qu'il s'était passé quelque chose, Monsieur le Maire. A vos côtés, le Procureur de la République, le Préfet de Police, le Préfet de Région, mais également de hautes autorités judiciaires étaient là, et ces décisions que nous avons prises et que vous avez prises, Monsieur le Maire, le 30 mai 2011, non seulement sont suivies d'effet, non seulement aujourd'hui je dirai que nous déroulons sur le plan de la prévention et de la sécurité, mais nous le faisons également, Monsieur le Maire, parce que les renforcements des moyens de l'Etat sont là, parce que, mon collègue parlait de vases, je parle tout simplement de nominations, un nouvel élan effectivement depuis que Monsieur le Préfet de Police Alain GARDERE est arrivé nous permet, et je pense aux Policiers Municipaux qui travaillent avec la Police Nationale sur les périmètres de sécurité renforcée, de travailler non plus en petite collaboration chacun dans son coin, mais dans le cadre d'une véritable coopération opérationnelle.

Et quand cela marche comme ça, Monsieur le Maire, cela donne des résultats. Cela nous permet de travailler à une convention de coordination qui sera certainement signée avant la fin de l'année et cela permet de conforter, Monsieur le Maire, on parle d'efforts mais je dirai de responsabilités, de conforter, oui, ce dispositif de vidéoprotection.

Ce dispositif avait été installé à titre expérimental, eh bien, l'expérimentation en matière de sécurité, il ne faut pas que cela dure. C'est pour cela que vous êtes ambitieux, Monsieur le Maire, et que nous avons un système qui va aller encore plus vite que prévu, non pas sous le feu de la pression, mais parce que nous sommes des responsables. Eh bien, dès la fin de l'année, 40 caméras seront installées, dans le grand centre-ville afin de permettre, comme le rappelait tout à l'heure Monsieur, qui doute encore des effets de la vidéoprotection, 40 caméras qui permettront effectivement à la Police Judiciaire d'avoir des images afin d'aller aux fins d'élucidation des affaires. Mais mieux encore, dès mars 2012, c'est le centre de vidéoprotection de la Belle-de-Mai qui permettra de faire que les images seront véritablement vidéo-surveillées par les Policiers Municipaux qui seront derrière les écrans. Voilà notre réponse.

Monsieur MENNUCCI.- S'ils veulent travailler !

Madame POZMENTIER.- Cela, j'y reviendrai. Je crois que je devrais vous répondre parce que je ne vous permets pas encore une fois, ce n'est pas la première fois d'ailleurs que je vous prends en flagrant délit de critiquer la Police Municipale, qui dans votre secteur fait un travail considérable et j'aimerais quand même que vous en soyez reconnaissant !

Enfin, la vidéoprotection, mon cher collègue, je crois que les débats aujourd'hui sont nombreux, je vais peut-être résumer, mais je pourrai m'en expliquer dans d'autres sphères, notamment dans les commissions où on ne vous voit pas. Eh bien, je tenais à vous rappeler que la vidéoprotection, c'est effectivement, Monsieur le Maire, des caméras qui vont arriver, un centre de supervision urbain que nous mettons en place dès le mois de mars, et surtout un centre de supervision urbain, qui arrivera en octobre 2012 et qui permettra de véritablement travailler avec la Police Nationale et la Police Municipale dans une organisation que nous souhaitons.

Monsieur le Maire.- Mme POZMENTIER, mille mercis des explications que vous donnez.

J'apprécie la manière dont M. MASSE pose les questions. Ce sont des problèmes qui nous intéressent tous, j'imagine au-delà du clivage politique et des ambitions frénétiques des uns et des autres pour avoir d'autres postes. Soyons un peu raisonnables et essayons de voir comment nous pouvons progresser ensemble.

M. MASSE a raison de poser un certain nombre de questions et nous, nous avons le devoir, quand nous le pouvons, d'y répondre ou de forcer le Gouvernement à y répondre ! Les engagements, M. MASSE, qu'avait pris M. HORTEFEUX ont été tenus ! Ils ont même été augmentés par M. GUEANT lorsqu'il est venu à Marseille, j'ai eu l'occasion d'en parler encore il y a 48 heures avec lui, il y reviendra d'ailleurs à un moment ou à un autre. Nous avons eu un été pourri. Nous avons eu des événements qui nous ont pourri l'été et une médiatisation extraordinaire ! Quand quelqu'un écrase un enfant et le laisse mort sur le trottoir, c'est un vrai problème ! Quand une petite fille, qui est la fille d'un docteur qui est en train d'apprendre la chirurgie à l'Hôpital Nord de Marseille, se noie dans la piscine de Bonneveine, en fait elle ne s'y noie pas, Dieu merci, nos maîtres-nageurs étaient là, récupèrent la petite fille, la réaniment avant même l'arrivée des Marins-Pompiers, qui félicitent nos agents d'avoir bien fait le travail. Malheureusement, transportée à l'hôpital, dans la nuit cette petite fille décèdera. Ce sont des drames humains considérables auxquels nous avons été confrontés cet été.

Lorsque M. GUEANT est venu, un autre aspect qui pourrait être interprété comme un clin d'œil, les dirigeants de l'Olympique de Marseille ont voulu rencontrer le Ministre de l'Intérieur, j'étais présent, ils lui ont dit : "les joueurs ont été l'objet de plusieurs dizaines d'agressions sans qu'une affaire ne soit élucidée". M. GUEANT s'est tourné vers le Préfet en disant : "Mais comment cela se fait-il ? Est-ce que vous n'avez pas fait tous les efforts nécessaires ? En tout cas, faites-les." Ces jours-ci, vous avez vu que l'on a arrêté sept ou huit personnes, dont deux mineurs, dont un qui avait mis le révolver sur la tête de M. Lucho. Les choses évoluent au fur et à mesure et progressent.

Il est clair aussi qu'avec l'Etat, parce que cela vous feigniez de l'ignorer, surtout ceux qui à tout moment interpellent, 2 993 policiers d'Etat sont aujourd'hui dans la ville.

En ce qui concerne la Police Municipale, nous ne changerons pas d'avis avec Mme POZMENTIER, nous sommes là pour apporter une autre forme de tranquillité, de sécurité, un autre rôle que la Police Nationale. Nous sommes en complément, nous sommes en train de travailler ensemble et nous essayons de progresser. Si le Directeur s'en va, d'ailleurs sans me le dire, mais cela, je commence à en avoir l'habitude puisque c'est la deuxième fois dans un autre domaine, parce que l'on ne répondait pas aux injonctions de la CGT, le Directeur de la Bibliothèque de l'Alcazar est parti sans même venir me le dire, eh bien, comme exemple de démocratie et d'esprit républicain, bravo ! Là, celui-là s'en va parce qu'ailleurs on lui fait un contrat financier plus avantageux et donc il quitte même notre pays pour aller exercer dans un pays étranger ! Voilà la réalité ! Alors, avec Mme POZMENTIER, nous allons trouver un autre Directeur de la Police Municipale.

Quant au concours, Mme POZMENTIER était présente elle-même, nous avons eu combien de candidats pour les 100 postes que nous allons créer ?

Madame POZMENTIER.- Il y avait 1 000 inscrits et 800 se sont présentés au concours samedi matin.

Monsieur le Maire.- Pour recruter 100 policiers supplémentaires. Nous avons acheté des locaux, avenue Roger Salengro, pour y installer le centre de la vidéoprotection. M. MASSE nous disait : "ne réservez pas cela, même si c'est utile, qu'au centre-ville, et étendez-le à l'extérieur". Nous commençons par le centre-ville et j'ai bien la volonté qu'on le fasse ailleurs, bien entendu, d'une manière aussi très efficace.

Vous dites, M. DUTTO, que cela ne sert à rien, cela ne correspond à rien, voilà que vous allez même chercher aux Etats-Unis d'Amérique ! Eh bien, je vous invite, Mme POZMENTIER vous invitera à aller voir à Nice, c'est moins loin qu'à Boston ou à Philadelphie et cela coûtera moins cher aux finances municipales, mais nous vous invitons à venir voir à Nice comment cela fonctionne. Il y a des endroits où cela ne fonctionne peut-être pas bien, mais il y a d'autres endroits où c'est très efficace. Nous avons la volonté qu'ici, ce soit efficace !

Voilà les quelques compléments que je voulais apporter à ce qu'a dit Mme POZMENTIER. Bien entendu, les deux compagnies de CRS que nous avons vont partir sans doute au G20 pour revenir. Il faut qu'elles reviennent parce que sinon la Porte d'Aix redeviendra dans l'état où elle était et donc il vaut mieux que la Police soit là pour empêcher ces déballages de colifichets et autres objets quelquefois volés ou imités, à la fois sur le Quai de la Fraternité et également à la Porte d'Aix.

Donc nous essayons de progresser !

Le rapport 11/0815/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, et le Groupe Europe Ecologie - Les Verts votant contre.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. REAULT Didier

21 - 11/0816/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •  
SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER -  
Politique de la Mer et du Littoral - Approbation du Plan de  
Préservation et de Valorisation du Milieu Marin et de ses  
Ressources.

(11-21702-GDB41502)

Monsieur BOULESTEIX.- Monsieur le Maire, sur les rapports 21 et 24, on revient à la mer. Le rapport 21 est un très gros rapport qui aurait sans doute mérité à être scindé parce que l'on y trouve beaucoup de choses sur l'environnement, l'information aux citoyens, l'économie, la recherche, cela fait un peu bric-à-brac, ce n'est pas sur ce sujet que je souhaiterais intervenir, c'est sur le plan du développement économique et technologique; parce que je dois dire que je ne m'y retrouve pas très bien.

Certes, vous affirmez que la technopole de la mer fera ultérieurement l'objet d'une délibération spécifique, c'est pourquoi je m'y prends un peu à l'avance. Comme vous le savez, je fais partie de ceux qui proposent une technopole portuaire et maritime depuis plus de quinze ans, et donc j'y suis sur le principe très favorable. Vous savez aussi que Marseille n'a pas connu de nouveau technopole depuis 25 ans, malgré de nombreuses affirmations justifiées de vouloir jouer un rôle mondial et de miser son avenir sur l'économie basée sur la connaissance, et surtout lorsque l'on sait que l'emploi de demain dépend fortement de nos capacités de développement dans le domaine de l'innovation, des qualifications, des activités à forte valeur ajoutée. Permettez-moi donc, Monsieur le Maire, de faire quelques remarques qui, je l'espère, pourront nourrir la réflexion de vos élus et une future délibération de notre Conseil.

Premièrement, ce technopole de la mer n'a de sens qu'en liaison directe avec notre Port. D'ailleurs, c'est l'incertitude sur l'avenir portuaire qui a jusqu'à présent retardé le projet. A Marseille, vous le savez, il n'y a pas aujourd'hui d'alternative industrielle au Port maritime et il faut que toutes les forces économiques, universitaires, éducatives, sociales, à l'échelle de l'espace métropolitain, contribuent au renouveau du Port. Ce technopole donc peut en être un élément et doit être bâti avec le Grand Port maritime de Marseille. Il ne doit surtout pas être exilé hors des zones d'activités portuaires, loin au Nord, vers la Lave. Cela ne concerne d'ailleurs que quelques dizaines d'hectares utilisables. Je rappelle que Château-Gombert, c'est 180 hectares dans une première phase et 220 en tout. D'ailleurs, il ne faudrait sans doute pas l'appeler technopole de la mer, mais technopole portuaire et maritime, complémentaire de celui de Toulon La Seyne lancé il y a déjà quelques années. A La Seyne, c'est avant tout l'exploration de la mer et les activités duales, civiles et militaires, qui sont abordées. A Marseille, notre créneau, c'est la préservation et l'utilisation de la mer.

Deuxième remarque, une technopole, ce n'est pas une simple zone technologique, c'est beaucoup plus riche. Une technopole, c'est de la valeur ajoutée, ce sont des emplois nouveaux, des métiers nouveaux, de l'attractivité, du rayonnement, c'est un lieu d'investissement économique. Le seul projet de relocalisation partielle de la DRASSM ou du Centre d'Océanologie ne suffit pas. Il faut pouvoir attirer de nouvelles entreprises et, dans un premier temps, proposer une implantation aux entreprises technologiques existantes ayant une activité maritime et dispersée sur notre territoire : les moteurs Baudouin exilés à Cassis à l'endroit le plus loin de la mer de la commune ou la CMR qui se trouve aujourd'hui à Château-Gombert. Une technopole, c'est aussi des exigences de qualité et de sécurité, surtout dans les activités duales. Je suis donc assez surpris de voir le projet adossé à des activités ludiques. Je n'ai rien contre le développement des activités ludiques, mais il s'agit de deux projets nécessairement différents et dissociés, même si l'un peut appuyer l'autre.

Enfin, dernière remarque, un technopole ne peut se construire qu'avec les autres, avec le Grand Port Maritime de Marseille, comme je le disais, qui est le cœur de l'activité économique dans ces domaines, et aussi, comme c'est indiqué justement dans la délibération, les Universités, les Laboratoires de recherche, le monde économique, dont je note avec satisfaction le rapprochement avec le pôle mer dans un projet de ce type, mais aussi MPM. Je rappelle que le PADD de MPM mentionne aussi un tel projet, que le Président de MPM a saisi le Conseil de Développement sur l'ensemble de la problématique portuaire et, en particulier, la proposition faite de bâtir une technopole portuaire et maritime. Il doit aussi se construire avec les autres, c'est-à-dire les autres territoires, Fos et l'Etang de Berre, parce que si le Grand Port de Marseille est un objet métropolitain, un technopole portuaire et maritime doit être aussi lié à l'ensemble des activités portuaires, à l'Ouest comme à l'Est. C'est un très beau sujet de coopération intercommunautaire. Et puis aussi avec Aix et Aubagne, parce qu'il existe de très nombreuses entreprises technologiques liées à la mer sur leurs territoires, qui sont parties finalement parce que nous n'arrivons pas à les ancrer effectivement dans un technopole.

Monsieur le Maire, créer un technopole portuaire et maritime, c'est une affaire sérieuse qui nécessite de la volonté politique, des moyens, des financements. Marseille n'a pas souvent su montrer ni les uns ni les autres. Et il n'y aurait rien de plus mauvais pour l'image de notre ville que de beaux projets qui ne voient jamais le jour ! Je pense qu'il faut bâtir ce projet avec le Grand Port de Marseille et avec toute l'aire métropolitaine, si nous voulons éviter que le technopole de la mer devienne un serpent de mer !

Monsieur le Maire.- M. REAULT, pouvez-vous répondre à M. BOULESTEIX ?

Monsieur REAULT.- Monsieur le Maire, cela me donne une excellente occasion pour justement faire preuve de votre volonté politique et de notre volonté politique de faire avancer le sujet de la mer dans notre ville, pour qu'elle devienne enfin ce qu'elle doit être, c'est-à-dire une métropole de la mer.

Une métropole de la mer, cela intègre plusieurs dimensions, celle d'un Parc National tel que nous l'avons discuté tout à l'heure. Cela intègre également un grand Port, comme vous l'avez souligné, M. BOULESTEIX, et cela intègre aussi une adhésion de la population à cette mer. Et une adhésion, cela se construit avec la population, et on la construit en affichant une volonté politique. Et je pense que depuis le mois de décembre dernier, depuis l'annonce et le vote ici en Conseil Municipal d'une vraie stratégie sur la mer pour la Ville de Marseille, avec les deux autres rapports qui sont passés sur les plages et sur le littoral, avec le rapport qui est passé sur le nautisme et la plongée au mois de juin, et celui-ci sur la préservation et la valorisation du milieu marin, on est vraiment dans la construction de cette métropole de la mer.

Vous m'interpellez sur ce que l'on a appelé ici technopole de la mer, ce n'est peut-être pas le bon terme qu'il fallait employer, mais en tout cas la volonté est là, c'est de construire à l'Estaque, et on en a beaucoup parlé avec Mme GHALI, la Maire Sénatrice du 15-16, pour que nous soyons bien d'accord sur les objectifs d'une telle cité.

La volonté de la Municipalité et de la Mairie de Secteur, c'est que des espaces comme ceux de la Lave, comme Corbières, comme les Dignes, puissent être accessibles à la population, beaucoup plus largement que ce qu'ils sont aujourd'hui. Donc le point de départ, c'est celui-ci : redonner la possibilité à la population de Marseille, mais aussi aux touristes, d'aller sur le littoral et d'y prendre du plaisir, du divertissement.

Cela ne suffit pas, vous l'avez dit, il faut qu'il y ait une activité liée à la mer dans le domaine économique, dans le domaine de la présentation des fonds marins, par exemple comme un aquarium international, et on s'est rendu avec le Secrétaire Général de la Ville à Nausicaa, le Centre National de la Mer à Boulogne-sur-Mer, qui accueille plus de 600 000 personnes par an, à Boulogne-sur-Mer !

Donc je pense qu'à Marseille nous avons la capacité de le faire. Cet aquarium doit être grand public. Il doit être aussi destiné au monde scientifique et on commence à travailler là-dessus avec l'IMO, l'ancien COM, on travaille également avec le DRASSM, qui veut avoir la possibilité de montrer ses collections archéologiques et c'est donc aussi destiné au grand public, mais c'est aussi de l'activité puisqu'il prévoit un centre de formation à la plongée subaquatique, ici, à Marseille.

Et c'est le sens des délibérations qui suivent, c'est-à-dire de commencer à mettre en ordre de marche la stratégie de la Ville pour créer effectivement une vraie Cité de la mer, on verra comment on l'appelle, mais aller dans une démarche partenariale et nous affichons déjà quelques partenariats là-dessus. Donc c'est vraiment un projet qui est manufacturé par un ensemble d'artisans qui sont tous ceux qui participeront à cette construction.

Monsieur le Maire.- Merci, M. REAULT. M. BOULESTEIX, il sera toujours tenu compte de vos observations et rapprochez-vous de M. REAULT si vous voulez faire évoluer un certain nombre de choses.

Le rapport 11/0816/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

22 - 11/0817/DEVD

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -  
DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES •  
SERVICE DU NAUTISME ET DES PLAGES - Contrat de fourniture  
d'énergie pour la propulsion du Ferry-Boat électro-solaire.

(11-21809-GDB51502)

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, quelques mots simplement sur le Ferry-Boat. Il y a eu beaucoup d'informations et, je dois le dire, notamment parmi les habitants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> arrondissements qui s'en servent comme moyen de transport, il y a un petit ras-le-bol. Nous avons un Ferry-Boat, vous le savez, Monsieur le Maire, qui marche un peu, comme l'on dit sur le Quai de Rive-Neuve, *de biscamboille*, cela veut dire de guingois, en français. Nous avons un Ferry-Boat qui manifestement a été mis en œuvre de façon un peu légère, légère notamment la structure, et nous le savons, il y a tout un tas de problèmes.

L'idée que vous avez de la gratuité, c'est une idée que je ne partage pas. Je suis absolument persuadé que c'est une mauvaise idée que de faire fonctionner le Ferry-Boat gratuitement, car les Marseillais ont besoin du Ferry-Boat comme moyen de transport. Or, aujourd'hui, il y a deux problèmes qui se posent : d'abord, il ne marche pas parce qu'il est gratuit, donc il n'y a pas de possibilité en réalité de business plan pour ce bateau, et d'un autre côté, quand il fonctionne, il est souvent pris comme manège. Donc, Monsieur le Maire, excusez-moi mais cela vous concerne directement puisque c'est vous qui avez pris les décisions, je suis plutôt favorable à ce que le Ferry-Boat intègre le système de transport de la Communauté, c'est-à-dire que le Ferry-Boat soit intégré à la Communauté, qu'il soit intégré également dans l'abonnement RTM et qu'il devienne payant, même si c'est 20 ou 30 centimes d'euro, mais qu'il y ait une réalité pour un fonctionnement normal.

Donc, sur cette question on a quand même un désaccord. Pour moi, le Ferry-Boat n'est pas un monument historique, même s'il a une histoire ; c'est un moyen de transport très important entre les deux rives du Lacydon et aujourd'hui il n'est pas utilisé.

Monsieur REAULT.- Aujourd'hui, les dysfonctionnements que nous avons connus sur le Ferry-Boat sont derrière nous. J'aimerais bien que M. MENNUCCI m'écoute parce que comme il souhaitait être écouté !

Monsieur MENNUCCI.- Nous discutons sur le prix avec le Président de la Communauté Urbaine !

Monsieur REAULT.- D'accord, vous en êtes déjà au prix parce que, nous, nous allons vous adresser la facture de l'achat et vous verrez, je pense que Monsieur le Président CASELLI aura quelques occasions de tousser, même si c'est pour intégrer un service de transport en commun qui doit être effectivement plus performant autour du Vieux-Port.

Je vous disais donc, M. MENNUCCI, qu'aujourd'hui les dysfonctionnements que nous avons connus sur le Ferry-Boat sont maintenant derrière nous. D'abord parce que j'ai souhaité que toutes les parties prenantes puissent travailler ensemble, cela n'a pas toujours été facile, et puis il y a eu quelques malins qui ont jeté de l'huile sur le feu, ce qui n'est jamais bon quand on veut régler une affaire. Aujourd'hui, il fonctionne avec les moyens que nous avons et surtout, dans les contraintes légales que nous avons, notamment celles des 35 heures, puisque les marins comme les autres sont aux 35 heures. Il y a un code des marins, ils travaillent avec un certain code et il faut le respecter et donc nous le respectons.

Vous nous dites : "Il faudrait qu'il soit considéré comme un élément intégré à la RTM..."

Monsieur MENNUCCI.- Je n'ai pas dit ça, j'ai dit qu'il soit intégré à la carte d'abonnement de la RTM !

Monsieur REAULT. ...Pour participer au système de transport mis en œuvre par la Communauté Urbaine. J'aurais aimé vous entendre dire cela lorsque l'on discute sur l'aménagement du Vieux-Port, parce que, là, il y a une vraie responsabilité de mettre en place un système de transport en commun qui permette justement d'accéder plus facilement au Ferry-Boat, mais aussi aux prochaines traversées entre le Fort Saint-Jean et le Fort Saint-Nicolas, entre les futures darses et le Vieux-Port. Et aujourd'hui, je ne vois pas poindre la moindre proposition de système de transport autour du Vieux-Port beaucoup plus performant. Au contraire, lorsque la Ville de Marseille fait des propositions aux Services de la Communauté Urbaine, notamment sur l'implantation d'une nouvelle ligne entre le Fort Saint-Jean et le Fort Saint-Nicolas, on n'a pas de réponse forcément favorable. Alors je demanderai aussi à ce que, quand on propose de l'intégrer dans le système de transport, il faut élargir ce système de transport autour du Vieux-Port et donc qu'on l'intègre dans un vrai maillage et que la traversée du Lacydon soit des traversées du Lacydon et qu'elles participent réellement au transport des Marseillaises et des Marseillais.

Monsieur le Maire.- Merci, M. REAULT.

Monsieur CASELLI.- Monsieur le Maire, je remercie Patrick MENNUCCI de sa générosité à l'égard de MPM, je n'étais pas au courant des cadeaux que l'on voulait nous faire. Au-delà de ceci, je viens d'entendre M. REAULT. Je crois que M. REAULT n'a pas bien pris en compte le projet de réaménagement du Vieux-Port, parce qu'il aurait vu, mais je pense qu'il l'a vu, qu'il y a des bus en site propre tout autour du Vieux-Port, sur le Quai de la Fraternité, sur le côté Rive-Neuve et sur le côté Mairie. Je dis bien "en site propre". Donc, les transports en commun dans le projet Vieux-Port sont complètement intégrés et même sont certainement le moyen essentiel de se déplacer maintenant sur le Vieux-Port, du moins autour du Vieux-Port, puisque la circulation automobile en tout cas va être réduite de 50 %. C'est ce qui fait, je crois, l'intérêt de ce projet. Merci.

Monsieur le Maire.- S'il n'y a plus d'observation, je mets aux voix ce rapport.

Le rapport 11/0817/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

23 - 11/0818/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association MedPAN (Mediterranean Network of Protected Areas) - Versement de la cotisation au titre de l'année 2011.

(11-21701-GDB41502)

Le rapport 11/0818/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

24 - 11/0819/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Approbation d'une convention avec le Pôle Mer PACA - Attribution d'une subvention de fonctionnement.

(11-21715-GDB41502)

Le rapport 11/0819/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

25 - 11/0820/DEVD

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • SERVICE DU NAUTISME ET DES PLAGES - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Plan de Gestion de la Rade de Marseille - Politique de la Mer et du Littoral - Approbation de l'adhésion de la Ville de Marseille au "Club Provence Nautisme", des statuts de l'association et du versement de la cotisation annuelle.

(11-21716-GDB51502)

Le rapport 11/0820/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

26 - 11/0821/DEVD

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • SERVICE DU NAUTISME ET DES PLAGES - Attribution de subventions - Approbation de conventions - Approbation de l'avenant n°2 à la convention n°110550 passée avec l'Office de la Mer du Bassin de Vie de Marseille - Approbation de l'avenant n°1 à la convention n°110867 passée avec l'association Marc Emig et Moi - 4<sup>ème</sup> répartition - Budget Primitif 2011.

(11-21734-GDB51502)

Le rapport 11/0821/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

27 - 11/0822/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •  
SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER -  
Politique de la Mer et du Littoral - Approbation d'une convention avec  
le Département de Recherche et d'Archéologie Subaquatique et  
Sous-Marine (DRASSM) - Attribution d'une subvention de  
fonctionnement.

(11-21937-GDB41502)

Le rapport 11/0822/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

28 - 11/0823/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •  
SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER -  
Attribution d'une subvention à l'Association "Frioul, un Nouveau  
Regard" (AFNR).

(11-21939-GDB41502)

Le rapport 11/0823/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

29 - 11/0824/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •  
SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER -  
Politique de la Mer et du Littoral - Approbation d'une convention avec  
le Festival Mondial de l'Image Sous-Marine (FMISM) - Attribution  
d'un acompte sur la subvention de fonctionnement pour l'année  
2012.

(11-22046-GDB41502)

Le rapport 11/0824/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

30 - 11/0825/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •  
SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER -  
Approbation de l'adhésion à la Société franco-japonaise  
d'Océanographie et du versement de la cotisation pour l'année 2011.

(11-21700-GDB41502)

Le rapport 11/0825/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

31 - 11/0826/DEVD

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -  
DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES •  
SERVICE DU NAUTISME ET DES PLAGES - Adhésion de la Ville  
de Marseille à la Ligue régionale Provence Alpes Côte d'Azur de  
Voile.

(11-21777-GDB51502)

Le rapport 11/0826/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme SERVANT Danielle

32 - 11/0827/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME  
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA  
STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE -  
7<sup>ème</sup> arrondissement - Bompard - Rue Giay - Cession d'un terrain à la  
SARL Areva Immobilier.

(11-21868-GDB42002)

Le rapport 11/0827/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité, et M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

33 - 11/0828/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME  
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA  
STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE -  
10<sup>ème</sup> arrondissement - ZAC de la Capelette - Cession à Marseille  
Aménagement de deux parcelles.

(11-21873-GDB42002)

Le rapport 11/0828/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

34 - 11/0829/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME  
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA  
STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE -  
14<sup>ème</sup> arrondissement - Le Canet - 10 rue Sébastien Laï et boulevard  
Jean Duplessis - Cession d'un terrain à la SCI EMERAUDE 26.

(11-21877-GDB42002)

Le rapport 11/0829/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

35 - 11/0830/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME  
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - Quartier Thiers - Concession  
d'Eradication de l'Habitat Indigne - 1<sup>er</sup> arrondissement - Cession par  
la Ville de Marseille à Marseille Habitat de trois lots de copropriété  
sis 58 rue Curiol en vue de leur réhabilitation.

(11-21879-GDB42002)

Le rapport 11/0830/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

36 - 11/0796/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME  
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - La Millière - 9, traverse de la  
Solitude - 11<sup>ème</sup> arrondissement - Déclassement de la parcelle -  
Cession à l'occupant actuel - Constitution d'une servitude voirie et  
réseaux divers.

(11-21890-GDB42002)

Le rapport 11/0796/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

37 - 11/0831/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME  
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA  
STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE -  
16<sup>ème</sup> arrondissement - L'Estaque - 2, rue Pasteur - Cession d'une  
parcelle de terrain à Monsieur et Madame LORENZO.

(11-21904-GDB42002)

Le rapport 11/0831/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

38 - 11/0832/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME  
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA  
STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE -  
13<sup>ème</sup> arrondissement - Malpassé - 5, impasse des Tilleuls - Cession  
d'un bien immobilier à Monsieur et Madame Christian Thiriet.

(11-22005-GDB42002)

Le rapport 11/0832/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

39 - 11/0833/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME  
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - Eradication de l'Habitat  
Indigne - 1<sup>er</sup> arrondissement - Noailles - Cession d'un bien immobilier  
sis 23, rue d'Aubagne au profit de la SAEM Marseille Habitat.

(11-22013-GDB42002)

Le rapport 11/0833/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

40 - 11/0834/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME  
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE- 1<sup>er</sup> arrondissement -  
Quartier Opéra - Cession par la Ville de Marseille au profit de la  
SARL Paristay Property International d'un immeuble communal sis 9,  
rue Molière en vue de la création d'appartements dédiés à la location  
saisonnnière pour des séjours de tourisme ou d'affaire.

(11-22021-GDB42002)

Le rapport 11/0834/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen  
s'abstenant.

\* \* \*

41 - 11/0835/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME  
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA  
STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE-  
3<sup>ème</sup> arrondissement – Saint-Mauront - 143, rue Félix Pyat - Cession  
de six lots situés au sein de la copropriété du Parc Bellevue à  
Marseille Habitat.

(11-22036-GDB42002)

Le rapport 11/0835/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

42 - 11/0836/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME  
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA  
STRATEGIE IMMOBILIERE ET PATRIMOINE - 15<sup>ème</sup> arrondissement  
- La Cabucelle - Boulevard Lafuente / traverse Lafuente et rue  
Alexandre Meradou - Cession à la LOGIREM en vue d'une opération  
de démolition-reconstruction.

(11-22040-GDB42002)

Le rapport 11/0836/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

43 - 11/0837/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME  
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA  
STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE - 14<sup>ème</sup> et  
15<sup>ème</sup> arrondissements - Saint-Joseph et Saint-Barthélémy - traverse  
Tour Sainte et avenue Salvador Allende - Cession par la Ville de  
Marseille à Réseau Ferré de France dans le cadre de la réalisation  
de travaux de modernisation sur la ligne ferroviaire Aix-Marseille.

(11-21454-GDB42002)

Le rapport 11/0837/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

44 - 11/0838/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME  
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA  
STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE -  
16<sup>ème</sup> arrondissement - Saint-André / La Viste / ZAC Saint-André -  
Rétrocession à titre gratuit des espaces publics par l'aménageur  
Lesseps Promotion à la Ville de Marseille.

(11-21921-GDB42002)

Monsieur BARLES.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je profite de ce rapport visant à approuver la rétrocession à la Ville d'espaces publics par l'aménageur de la ZAC Saint-André sur des espaces occupés en partie par des caravanes et des gens du voyage, pour vous interpeller sur la politique d'accueil des populations Roms après ce sinistre été fait d'expulsions, de traques et de harcèlement policier.

Pourquoi ne pas envisager sur une partie de ces terrains la création d'une aire d'accueil digne de ce nom et répondant aux normes législatives, complétant l'aire de Saint-Menet ? L'expérience de l'espace solidaire d'hébergement mis en place par la Région, en lien avec l'AMPIL, montre que l'accompagnement social des familles, la scolarisation des enfants, permettent une bonne cohabitation avec les populations riveraines et offrent des conditions d'un accès au logement et à l'emploi des populations Roms.

Monsieur le Maire, Marseille ville d'accueil, de solidarité et de brassage, riche d'une histoire de 2 600 ans de flux migratoires, ne peut offrir l'image d'une ville bafouant les droits fondamentaux les plus élémentaires et stigmatisant une population déjà victime des pires discriminations en Europe Orientale.

Monsieur le Maire, vous avez su trouver les mots pour vous désolidariser des propos scandaleux tenus par M. GUEANT à propos des Comoriens de Marseille. Je vous invite à vous éloigner de la politique actuelle du gouvernement, en vous engageant dans la voie d'une politique d'accueil des populations Roms, digne de notre devise trinitaire.

Il est urgent, en effet, de répondre à une urgence sociale qui peut devenir une urgence sanitaire. Un récent article du Monde montrait comment la politique actuelle d'expulsion et de chasse aux Roms compliquait le travail en matière de prévention sanitaire. Nous vous demandons solennellement, Monsieur le Maire, d'organiser la table ronde promise, réunissant l'ensemble des acteurs locaux, élus, associations, Collectivités Locales, dans le but de trouver des solutions à vocation pérenne pour mettre fin à cette situation.

Ce jour est une date symbolique : 50 ans après, la France n'a toujours pas reconnu comme crime d'Etat le massacre sous les ordres du Préfet de Police Maurice PAPON de centaines d'Algériens jetés dans la Seine le 17 octobre 1961. Le devoir de mémoire doit s'articuler autour du rejet des politiques qui nourrissent la peur de l'autre en mettant en péril la paix sociale. Puisse cette préoccupation être la nôtre ! Merci.

Monsieur COPPOLA.- Monsieur le Maire, justement à propos des Roms, j'espère que vous n'avez pas une politique, j'allais dire, sélective au niveau de l'humanité et je veux ainsi vous rappeler simplement votre engagement non tenu au sujet des Roms de Marseille. J'ai visité la semaine dernière, avec Christian PELLICANI, l'Unité d'Hébergement d'Urgence dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement, où sont hébergés plusieurs dizaines de Roms depuis ce funeste matin d'août et votre décision, je dois le dire, n'a pas honoré notre ville. Et si le travail d'écoute et d'accompagnement des personnels et associatifs est irrécusable, les conditions de vie quand même dans cette Unité ne sont pas soutenables pour ces familles.

Je vous demande donc : qu'attendez-vous pour réunir cette table ronde que vous aviez promise aux associations, élus et représentants des Roms ? Croyez-vous qu'une vague promesse suffise à faire taire ceux qui travaillent au quotidien pour aider ces familles à relever la tête ?

Et que je salue justement pour leur travail au quotidien. Nous continuons en tout cas avec les associations à porter cette exigence d'une rencontre pluripartite, une table ronde, je vous rassure Monsieur le Maire, non pas pour se jeter des anathèmes, mais bien pour trouver des solutions, aboutir à des réponses concrètes comme en a mis en œuvre la Région, par exemple avec l'ouverture d'un espace solidaire d'hébergement dans le cadre d'un protocole d'accord avec les mouvements associatifs.

Donc, que répondez-vous, Monsieur le Maire, à ceux qui se sont mobilisés, qui se mobilisent aussi devant le Conseil Municipal ce matin même et qui attendent une réponse positive de votre part ?

Monsieur MARANDAT.- J'aurai déjà une réponse à donner à tous ces gens qui veulent toujours plus de gens qui viennent chez nous, qui s'installent au détriment de notre culture, de notre système social, et payé par l'argent de tous les gens qui supportent cela ! Je leur demanderai comme solution, au lieu de toujours en vouloir plus, et nous savons que nous allons être submergés dans les ans qui viennent par cela, que ces gens-là soient les premiers à les accueillir chez eux plutôt que de toujours faire payer aux autres et de toujours vouloir que ces gens s'installent chez les autres ! Alors prenez-les chez vous un petit peu et montrez l'exemple ! Ce serait bien et vous serez plus crédibles à ce niveau-là ! Merci.

Madame ANDRIEUX.- Brièvement, Monsieur le Maire, parce que je pensais en parler sur le rapport 178 à propos des gens du voyage, mais moi aussi pour rappeler que depuis janvier 2007, ces ressortissants Roumains et Bulgares sont considérés comme des citoyens de l'Union et peuvent circuler librement et sans entrave en France d'ailleurs comme sur le reste du territoire et ce, pendant un délai de trois mois.

Je crois qu'il est temps que l'on enlève ensemble les ceillères et on a beau valser, là encore une fois, avec les Préfets, rien n'est résolu, pas plus celles des familles de Roms que celles des voisinages et des bidonvilles. Et à quoi bon persévérer à déloger les Roms pour les envoyer un peu plus loin chez le voisin, tant on sait qu'ils reviendront. Même la circulaire BESSON-SARKOZY du 5 août 2010, visant expressément les Roms, a été jugée illégale.

Alors, au-delà des remerciements que l'on doit faire bien sûr tous, je pense, sur le travail qui est fait par l'ensemble de ces associations, je crois, Monsieur le Maire, et ce ne sont pas les Maires de Secteur, Mme Samia GHALI, M. Garo HOVSEPIAN, M. Patrick MENNUCCI ou Lisette NARDUCCI, ou les Marseillaises et les Marseillais qui vous ont demandé d'ailleurs depuis maintenant plus de quatre ans une table ronde, je crois que si l'on ne veut pas continuer à donner du grain à moudre aux extrêmes, il faut que nous nous réunissions et que nous prenions chacun nos responsabilités politiques, parce que la réalisation de 400 logements d'urgence sur une ville de 850 000 habitants, c'est bien trop peu. Et je crois que l'on a largement dépassé la question technique, elle est bien politique.

Monsieur le Maire.- M. BOURGAT pour répondre et puis j'ajouterai quelques commentaires.

Monsieur BOURGAT.- Monsieur le Maire, je vais d'abord simplement rappeler des faits très importants. Premièrement, la problématique des Roms est une problématique qui est européenne en premier, d'Etat ensuite, et les compétences Ville théoriquement ne sont pas concernées par ce genre de problème. Et pourtant, je pense que la Ville de Marseille ne peut que s'enorgueillir, puisque nous mettons d'abord beaucoup de moyens financiers et humains grâce au SAMU Social et grâce à l'Unité d'Hébergement d'Urgence.

Je rappelle quand même que le cahier des charges de l'UHU de la Madrague-Ville, c'est d'abord de loger des SDF et uniquement la nuit, mais que malgré tout ceci, nous avons logé, lors de cet été très difficile, comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, plus de 150 Roms à la demande des associations comme à celle de l'Etat. Nous avons été présents et il y a encore actuellement plus de 40 Roms qui sont logés en famille, alors que ce n'est pas le cahier des charges de l'Unité d'Hébergement d'Urgence. Et le SAMU Social a été présent.

Et là, je tiens tout de suite à déjà faire une remarque sur ce qui m'a profondément choqué, parce que je pense que personnellement j'essaie de ne pas instrumentaliser ni politiser ce problème, mais le faire uniquement comme vous me l'avez demandé, Monsieur le Maire, en votre nom, sur le plan de l'humanisme. Quand le SAMU Social s'est fait traiter de "collabo" et quand l'Unité d'Hébergement d'Urgence se fait traiter de centre de rétention bis, je rappelle que les serrures de l'Unité d'Hébergement d'Urgence sont faites uniquement pour ne pas que des gens rentrent parce que, malheureusement, on est bien obligé d'avoir des horaires et des moyens, mais on peut sortir quand on veut de l'Unité d'Hébergement d'Urgence.

Quant au SAMU Social, où ce sont des gens, je rappelle que nous sommes le seul SAMU Social municipal de France, extrêmement motivés, ils viennent derrière proposer une main tendue. Et chaque fois que l'on nous a demandé de loger des Roms alors que ce n'est pas notre première compétence, nous l'avons fait.

Monsieur le Maire, la Ville de Marseille met près de 3 millions d'euros dans l'Unité d'Hébergement d'Urgence avec l'Etat : il n'y a que l'Etat et il n'y a que la Ville. Quant au SAMU Social, vous ne pouvez que vous enorgueillir d'un tel SAMU Social !

Enfin, pour finir, la solution qui vient d'être soulevée par M. COPPOLA, je l'ai moi aussi visité personnellement, je peux vous dire une chose : d'abord l'AMPIL, nous finançons aussi l'AMPIL en tant que Ville, il n'y a pas que la Région et l'Etat, car l'Etat aussi finance l'AMPIL. Je sais que c'est une très bonne solution même si, je m'excuse, elle ne pourrait pas être institutionnelle parce qu'elle serait peut-être refusée par toutes les Commissions de sécurité qui iraient y mettre le nez.

Et puis je rappelle quand même qu'en 2010, puisqu'à l'époque, Monsieur le Maire, vous m'aviez confié la Délégation en 2008, en 2010 avec la Préfecture, la Ville de Marseille a été la seule à proposer une solution de plateforme d'accueil, donc nous étions bien en avance sur ce qui s'est fait, et malheureusement je ne l'ai pas vue venir, mais je reste à disposition. En tous les cas, personnellement, j'ai répondu que je serai toujours, sur votre demande, présent si besoin était de discuter pour régler humainement et intelligemment ces problèmes, hors clivages politiques.

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Monsieur le Maire.- Très bien ! Je crois qu'il n'y a pas grand-chose à ajouter à ce que le Docteur Michel BOURGAT vient de nous dire, si ce n'est de ma part des remerciements affectueux, parce que nous n'étions pas très nombreux à être présents au moment où il y a eu l'occupation par les Roms notamment de la Porte d'Aix.

Monsieur MENNUCCI.- On ne vous a pas vu !

*(Echange de propos simultanés entre élus)*

Monsieur le Maire.- On ne vous a pas vu non plus ! En tout cas, vous êtes toujours là pour mettre de l'huile sur le feu au moment où celui qui occupe ce fauteuil tant convoité et d'où je vous parle ce matin, il est clair que j'ai donné comme instruction en permanence, et Dieu sait si le Docteur BOURGAT y a veillé, à ce que le SAMU Social alimente tous les jours les Roms qui étaient installés là, que lorsqu'enfin nous avons pu prendre un arrêté qui ne soit pas susceptible d'être annulé par le Tribunal Administratif, oui !

Dois-je vous rappeler, écoutez un peu les arguments que l'on essaie de vous donner, un jour peut-être les utiliserez-vous vous-même ! Il est clair que lorsqu'au début de l'été, une femme alcoolisée sort d'une boîte de nuit, prend l'autoroute en sens inverse, se tue bien entendu, mais tue aussi quatre autres personnes, le Préfet décide de fermer pour deux mois cette boîte de nuit, le Tribunal Administratif envoie en l'air l'arrêté du Préfet et la rouvre ! Il y a de quoi de temps à autre tressaillir et non pas de joie !

Et quand il a fallu prendre effectivement un arrêté, nous avons d'abord essayé de négocier, nous avons essayé de convaincre, nous avons perdu beaucoup de temps, puis finalement, un jour, le Préfet me disant "si vous ne prenez pas un arrêté municipal, je ne pourrai pas faire évacuer la Porte d'Aix", nous l'avons fait !

Et j'ai appris beaucoup de choses, M. COPPOLA, que les imminents collègues ici qui sont membres du Barreau savent eux-mêmes. Premièrement, il faut le nom de ces Roms. Allez donc les trouver ! Deuxièmement, il faut des papiers d'identité de ces Roms. Par principe, ils n'en ont pas ! Troisièmement, il faut que les commerçants, les riverains aient écrit au Maire pour protester. Ils n'écrivent pas au Maire, ils parlent à la télévision ! Et il nous a fallu aller rechercher les rushes à la télévision où les commerçants souhaitent ardemment le départ des Roms, afin de bâtir justement un dossier qui ne soit pas annulé, à votre grande satisfaction peut-être d'ailleurs ou d'autres encore, mais qui ne soit pas annulé par le Tribunal Administratif !

Nous avons demandé expressément au Préfet de donner les sommes d'argent nécessaires correspondant aux départs, et nous l'avons fait pour 80 d'entre eux qui sont partis en avion, 60 autres qui sont partis en car et qui nous ont chanté en partant : "ce n'est qu'un au revoir" ! Nous savons bien qu'ils reviendront ! Mais là, nous voulions régler humainement ce problème. La deuxième ville de France, qui est une ville terre d'accueil, qui a 2 600 ans d'existence, ne peut pas agir avec la brutalité avec laquelle certaines villes socialistes ou de droite agissent dans ce domaine-là, en prenant notamment des arrêtés anti-mendicité. Nous avons une autre attitude, même si nous sommes peut-être obligés de les prendre compte tenu....

Monsieur MENNUCCI.- Vous êtes en train d'en prendre un, dites-le ! Et je suis d'accord !

Monsieur le Maire.- Mais je m'en moque que vous soyez d'accord ou pas ! Qui êtes-vous pour me dire que j'ai besoin de votre accord ? Vous hurlez ! Vous vous comportez d'une manière qui n'est pas digne de quelqu'un qui aspire à des responsabilités à un haut niveau dans la République ! Commencez d'abord par faire comme M. HOLLANDE, faites-vous un peu maigrir et ainsi votre programme paraîtra moins....

Monsieur PELLICANI. Et la table ronde ?

Monsieur le Maire.- Mais attendez, si je ne suis pas interrompu, je peux vous répondre. La manière ostentatoire, justement, de vouloir toujours politiser, toujours faire des tactes, est un peu insupportable dans la deuxième ville de France.

La table ronde, je l'ai suggéré avec Mme SERVANT, puisqu'il n'y avait pas tellement d'élus présents à ce moment-là, pour que nous puissions dire à Monsieur le Préfet que nous souhaitions faire cela. Mais comme M. BOURGAT vient de vous le dire, ce n'est pas, M. PELLICANI, de notre responsabilité ! Nous, nous considérons que quand la Police est venue faire partir les Roms, nous les avons hébergés à l'UHU de la Madrague-Ville. Excusez-moi, M. PELLICANI, qui paye ? Les Marseillais. Ce sont les Marseillais qui dans leur générosité, avec l'aide de l'Etat et pas d'autres Collectivités pour l'instant, ce sont les Marseillais qui ont payé le fait que les Roms soient, et il y en a encore 40 aujourd'hui, hébergés et nourris par les Marseillais et par la générosité des Marseillais !

Alors arrêtez de nous faire des critiques ! Arrêtez d'avoir cette attitude comme peuvent l'avoir des associations totalement politisées qui veulent que les choses ne marchent pas ! Nous nous sommes bien comportés !

Si le Préfet accède à notre demande et veut faire une table ronde, nous y participerons. Mais ce n'est pas la Ville de Marseille, qui a montré une générosité excessive pendant que les autres s'indignaient de ce qui se passait à la Porte d'Aix, qui va aujourd'hui inciter à demander cela. Je l'ai déjà demandé. Si le Préfet veut le faire, nous y participerons. Dans le cas contraire, que les Collectivités Territoriales donneuses de leçons mettent la main au portefeuille et donnent de l'argent, là, pour nourrir ces Roms ! Ce sera mieux utilisé que dans beaucoup d'autres domaines !

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Le rapport 11/0838/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

45 - 11/0840/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME  
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 15<sup>ème</sup> arrondissement -  
Approbation de l'avenant n°3 à la convention opérationnelle sur le  
site de "La Savine - Vallon des Tuves" passée entre l'Etablissement  
Public Foncier PACA et la Ville de Marseille - Exercice du droit de  
préemption urbain renforcé sur le secteur de La Savine.

(11-21905-GDB42002)

Le rapport 11/0840/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

46 - 11/0841/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME  
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - Exercice du droit de priorité -  
Acquisition d'un terrain sis 29-31 rue Nationale, 1er arrondissement  
appartenant à l'Etat.

(11-21891-GDB42002)

Le rapport 11/0841/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

47 - 11/0842/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME  
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA  
STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE -  
13<sup>ème</sup> arrondissement - Quartier Les Médecins - Chemin du Vallon de  
la Montade / chemin de La Grave - Acquisition par la Ville de Marseille  
auprès de Monsieur Jacques Fauroux d'un terrain nécessaire à la  
réalisation d'un barrage à sédiments.

(11-21914-GDB42002)

Le rapport 11/0842/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

48 - 11/0843/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME  
• SERVICE ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA STRATEGIE  
IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE - 8<sup>ème</sup> arrondissement - Saint-  
Giniez - Acquisition auprès de la Communauté Urbaine MPM d'une  
emprise de la voie publique communautaire sise Allée Ray Grassi.

(11-21929-GDB42002)

Monsieur CHAMASSIAN.- Monsieur le Maire, chers  
collègues, je me saisis de ce rapport 48 pour vous interpellier à  
nouveau sur le dossier du Grand Stade. Nos interrogations portent  
toujours sur le plan de financement et la redevance d'exploitation  
que paiera l'ensemble des contribuables marseillais pendant 31 ans.

Vous avez l'amabilité, Monsieur le Maire, de me  
répondre en séance et vous nous annoncez même parfois des  
scoops, comme la cession du terrain de la Commanderie à l'OM, en  
juin dernier. Je trouve néanmoins que cette façon de faire n'est pas  
complètement satisfaisante. Entre deux Conseils Municipaux, il nous  
faut donc aller à la pêche à l'information ou nous en remettre à la  
lecture de la presse ou à une écoute de nombreuses rumeurs pour  
suivre l'actualité de ce projet majeur.

C'est ainsi que l'on a appris au cœur de l'été, en  
lisant *Les Echos*, que le naming du stade pourrait rapporter  
60 millions d'euros sur dix ans, soit 6 millions d'euros par an, c'est-à-  
dire bien au-delà des dernières estimations. Alors, info ou intox, quid  
des conséquences et des contreparties sur le maintien du nom  
Vélodrome et sur le futur loyer de l'OM ? Avouez, Monsieur le Maire,  
qu'il n'est pas normal que notre assemblée ne soit pas mieux  
informée des évolutions d'un tel dossier.

Lors du vote de ce projet, en juillet 2010, vous nous  
aviez promis que nous serions constamment informés des  
négociations et des propositions, dans la mesure où ce projet a été  
voté par une grande majorité d'entre nous, ainsi que par toutes les  
autres Collectivités. Or, c'est aujourd'hui le silence radio. Dans ce  
dossier où nous avons tous joué collectif plutôt que de nous en  
remettre à nos échanges réguliers en Conseil Municipal, il nous  
semble important que vous nous proposiez un mode de suivi régulier  
du dossier du Grand Stade et de ses évolutions. Cette demande  
nous paraît parfaitement légitime, Monsieur le Maire, et nous  
attendons sereinement vos propositions. Je vous remercie.

Monsieur le Maire.- M. DUTOIT m'avait demandé  
dans le passé que l'on fasse une Commission du suivi sur les  
évolutions du Stade Vélodrome, elle s'était réunie trois fois. Il n'y a  
pas de raison qu'elle ne se réunisse pas une nouvelle fois, je vais  
même vous inviter maintenant que le chantier avance d'une manière  
très nette, je me suis assuré qu'il n'y a pas de retard. Pour le reste,  
*Les Echos* disent un peu ce qu'ils veulent ! La presse dit un peu ce  
qu'elle veut ! Ce n'est pas le journal officiel de la Mairie de Marseille,  
d'ailleurs il n'y en a pas ! Lorsqu'il faudra discuter pour le naming,  
comme vous dites, on le fera !

Le rapport 11/0843/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

49 - 11/0844/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME  
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA  
STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE -  
15<sup>ème</sup> arrondissement - Verduron - Acquisition par la Ville de Marseille  
d'une portion désaffectée du chemin des Tuileries auprès de la  
Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

(11-22008-GDB42002)

Le rapport 11/0844/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

50 - 11/0845/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME  
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA  
STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE -  
8<sup>ème</sup> arrondissement - Saint-Giniez - Acquisition auprès de la  
Communauté Urbaine MPM d'une parcelle de terrain et d'un lot de  
volumes déclassés du domaine public communautaire sis boulevard  
Michelet et allée Ray Grassi.

(11-22055-GDB42002)

Le rapport 11/0845/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

\* \* \*

51 - 11/0846/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME  
• 8<sup>ème</sup> arrondissement – Saint-Giniez - Déclassement d'une emprise  
sise parvis Jean Bouin, côté boulevard Michelet.  
(11-22022-GDB42002)

Le rapport 11/0846/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

52 - 11/0847/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME  
• 8<sup>ème</sup> arrondissement – Saint-Giniez - Déclassement des terrains de  
tennis sis Chevalier Roze.  
(11-22023-GDB42002)

Le rapport 11/0847/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

\* \* \*

53 - 11/0848/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME  
• 8<sup>ème</sup> arrondissement – Saint-Giniez - Déclassement de l'emprise  
affectée au parking relais Rond-Point du Prado sis angle des allées  
Ray Grassi et du boulevard Michelet.  
(11-22026-GDB42002)

Le rapport 11/0848/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts votant contre.

\* \* \*

54 - 11/0851/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME  
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - Approbation de la  
convention d'intervention foncière - Convention opérationnelle  
foncière sur le site des Docks Libres - Moulins-Villette entre  
l'Etablissement Public Foncier PACA et la Ville de Marseille.  
(11-21913-GDB42002)

Le rapport 11/0851/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

55 - 11/0850/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME  
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - Approbation de l'avenant  
n°3 à la convention opérationnelle de veille et de maîtrise foncière  
sur le site de "Saint-Mauront" 3<sup>ème</sup> arrondissement, passée entre  
l'Etablissement Public Foncier PACA et la Ville de Marseille, et  
modification des délégations du droit de préemption dans la ZAD  
Façade Maritime Nord à l'Etablissement public Foncier PACA.  
(11-22007-GDB42002)

Le rapport 11/0850/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

56 - 11/0852/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME  
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA  
STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE -  
15<sup>ème</sup> arrondissement - Le Verduron - Avenue Jorgi Reboul -  
Opération de rénovation urbaine Plan d'Aou/Saint-Antoine/La Viste -  
Convention pluriannuelle avec l'Agence Nationale pour la Rénovation  
Urbaine - Constatation de la désaffectation et approbation du  
déclassement du domaine public communal de deux parcelles de  
terrain en vue de leur cession à l'Association Foncière Logement.  
(11-22035-GDB42002)

Le rapport 11/0852/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

57

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •  
SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Approbation du lancement de  
campagnes d'injonction de ravalement de façades dans le périmètre  
de l'Opération Grand Centre-Ville - Mise en place d'un dispositif  
d'aide aux travaux de ravalement.  
(11-22048-GDB41502)

Rapport Retiré

\* \* \*

58 - 11/0853/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME  
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE- DIRECTION DE LA  
STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE -  
14<sup>ème</sup> arrondissement – Saint-Barthélemy 32 - 34 boulevard Jean  
Casse - Mise à disposition par bail emphytéotique administratif d'un  
bien immobilier au bénéfice de l'Association pour les Foyers et  
Ateliers des Handicapés (AFAH).  
(11-22010-GDB42002)

Le rapport 11/0853/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

59 - 11/0854/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME  
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 16<sup>ème</sup> arrondissement -  
Saint-André - Chemin de Saint-Louis au Rove - Bâtiment dénommé  
"Cuisine Centrale".  
(11-21911-GDB42002)

Monsieur BARLES.- Monsieur le Maire, nous avons protesté contre le renouvellement de la DSP relative à la restauration scolaire, il y a quelques mois, alors qu'un retour en maîtrise publique eût permis de travailler sur le développement de filières courtes de production et à l'amélioration de la qualité des repas des petits Marseillais. Nous avons également déploré la fusion des lots en un seul, donnant le monopole à Sodexo sur la Ville, ce qui met en péril le principe de continuité du service public en cas de problème de sécurité sanitaire.

Cette fusion a entraîné la fermeture de la cuisine centrale de Saint-Louis gérée jusqu'ici par Avenance. Or, la Ville, redevenue propriétaire du bâtiment, souhaite le vendre pour envisager une opération immobilière. Cette cession nous apparaît aberrante. Des travaux de mise aux normes payés par la Ville ont été effectués sur cette cuisine centrale récemment et il serait dommage de ne pas utiliser ce bâtiment dans sa vocation première.

Monsieur le Maire.- Ce n'est pas vrai !

Monsieur BARLES.- Nous vous demandons donc, Monsieur le Maire, avant toute cession, de bien envisager les alternatives à cette vente, et notamment avec la Mairie de secteur. Mme GHALI est d'accord avec cette question.

Monsieur le Maire.- Ce n'est pas Mme GHALI qui est Maire de Marseille, ni vous d'ailleurs !

Monsieur BARLES.- Plusieurs possibilités sont envisagées, notamment le fait de l'utiliser pour l'APHM. Merci.

Monsieur le Maire.- Tout ce que vous venez de dire est faux ! Il y avait deux cuisines centrales, il n'y en a plus qu'une. Il n'est pas question de faire un projet immobilier, mais nous avons besoin d'argent pour répondre aux demandes multiples et variées des Marseillais, que vous ne cessez pas aussi d'amplifier. Et par conséquent, nous avons décidé de vendre justement cette cuisine Nord, je ne sais pas quelle est son appellation, à un opérateur de restauration, et pas du tout dans le domaine immobilier ! M. BARLES, vérifiez un peu, avant de dire n'importe quoi !

Le rapport 11/0854/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille s'abstenant.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. SPERLING Daniel

60 - 11/0855/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •  
SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER -  
Développement durable - Plan mieux vivre ensemble - Lancement du  
projet "Assemblée des Enfants".

(11-21898-GDB41502)

Monsieur SPERLING.- Monsieur le Maire, quelques mots simplement sur ce rapport. Mes chers collègues, le projet qu'il vous est proposé d'approuver ce matin s'inscrit pleinement dans les objectifs de l'apprentissage de la citoyenneté de notre plan Marseille Mieux Vivre Ensemble, nous en parlons depuis ce matin, un plan que j'ai plaisir à rappeler ici qu'il s'appuie sur 110 projets visant à renforcer et à compléter les actions de solidarité et de citoyenneté mises en œuvre par la Ville depuis 1995.

Mes chers collègues, en quoi consiste l'opération que j'ai plaisir à vous soumettre aujourd'hui avec Danièle CASANOVA et Bernard SUSINI, qui ont donné beaucoup d'énergie sur ce sujet ? Opération, c'est important de le préciser, qui a reçu le label du 6<sup>ème</sup> Forum de l'Eau, et je remercie d'ailleurs Martine VASSAL pour son implication, et qui est pilotée par le Réseau de l'Education à l'Eco-citoyenneté, RESECO, rebaptisé depuis le mois de juin 2011 Mars'eco.

Tout d'abord, sa conception repose sur un principe : connaître pour comprendre. Comprendre, c'est respecter. Oui, c'est celui de la Ville de Marseille, Monsieur le Maire, celui que vous nous indiquez depuis 1995, à savoir qu'être citoyen n'est pas une question d'âge, mais un état d'esprit qu'il est essentiel d'inculquer et de développer dès les premières étapes de la vie.

Ce principe nous a conduits à permettre à 111 enfants, représentant tous les quartiers de Marseille, de se réunir à l'Hôtel de Ville, le 7 juin 2012, pour élire la meilleure proposition concrète pour imaginer la ville durable de demain. Ce que nous proposons est donc une expérience d'instruction civique grandeur nature, menée conjointement par l'Education Nationale et la Ville de Marseille.

C'est aussi une expérience d'engagement au service de la vie et de l'avenir de notre ville, qui se concrétisera à partir de la sélection par l'Inspection d'Académie de 111 classes parmi les classes de CE2 et de CM2 se portant candidates sur un projet autour de l'un des deux thèmes suivants : "agir en citoyen et s'engager au service de la collectivité", c'est le premier ; et le second : "le développement durable et la citoyenneté, l'eau dans la ville".

Après plusieurs étapes de validation commune de l'Inspection d'Académie et la Ville de Marseille, les trois propositions retenues seront présentées lors de la séance finale de l'Assemblée des Enfants. Ce seront alors les 111 Délégués Juniors qui désigneront par le vote la proposition qu'ils jugeront la meilleure.

Je précise que pour donner une dimension concrète à cette éducation à la citoyenneté, la désignation des délégués de classe sera opérée selon les mêmes modalités que les élections politiques. Les Services de la Délégation Générale de la vie citoyenne et proximité mettront à disposition des 111 classes concernées le matériel et les documents électoraux nécessaires pour que cette élection se déroule comme celle des élus. Et c'est donc bien un apprentissage et une expérience de la vie démocratique et politique qui est proposée ici aux enfants, ce qui suscitera peut-être chez certains d'entre eux l'envie de siéger plus tard, pourquoi pas, dans cet hémicycle.

J'ajoute que la Délégation Générale Vie Citoyenne et Proximité n'est pas la seule mobilisée, puisque Mars'eco réunit les compétences et les ressources de trois Délégations Générales, comprenant sept Directions et une quinzaine de services municipaux, soit une centaine de personnes travaillant pour l'éducation et la citoyenneté, ce qui montre que l'un des objectifs du Plan Marseille Mieux Vivre Ensemble portant sur la citoyenneté dans notre ville et sur l'implication de tous est pleinement réalisé.

Et je conclurai par la phrase de Benjamin FRANKLIN qui le résume bien : Monsieur le Maire, "tu me dis, j'oublie, tu m'enseignes, je me souviens, et tu m'impliques, j'apprends." Je vous remercie.

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Monsieur le Maire.- Le Ministre de l'Intérieur a trouvé que tout ce que l'on fait est bien, ici, notamment pour les cartes d'identité et pour ne pas perdre trop de temps par rapport à la Préfecture. Il me l'a encore dit l'autre jour.

Monsieur HOVSEPIAN.- Monsieur le Maire, au sujet de ce Plan Mieux Vivre Ensemble, donc pour cette Assemblée des Enfants, je pense que c'est une très bonne initiative que prend la Ville de Marseille sous votre autorité et avec les Adjoints, M. Daniel SPERLING, M. Bernard SUSINI et Mme Danièle CASANOVA, parce que former des citoyens responsables et actifs, cela a été aussi pour moi l'un de mes objectifs dans ma carrière d'enseignant et également dans mes mandats successifs de Maire d'Arrondissements, et c'est dans cette optique, avec une petite expérience, que j'ai créé à la Mairie des 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> Arrondissements depuis 1998 le Conseil d'Arrondissements Juniors, avec des élèves du 7<sup>ème</sup> secteur, des CM1, des CM2 et des classes de 6<sup>ème</sup>.

Donc il y a là, comme a dit M. SPERLING, l'éducation civique, l'apprentissage de la démocratie locale et ce qui nécessite une approche pluridisciplinaire entre les connaissances acquises et les façons de les appliquer, que les enfants discernent très vite et avec une démarche pédagogique adaptée. Je ne vais pas vous dire ici ce qui a été fait pendant treize ans dans ce domaine-là, mais les problèmes de la vie quotidienne, Monsieur le Maire, que sont l'écologie, la citoyenneté, la solidarité, la sécurité routière, des expositions, des éditions de livres, le respect dans toutes ses formes, donc, ont été des maîtres mots à nos jeunes homologues pendant ces treize ans.

Par conséquent, je dirai que cette Assemblée des Enfants va donner le droit, comme le prévoit l'article 12 de la Convention des Droits de l'Enfant, à exprimer une opinion et voir cette opinion prise en considération. En tout cas, pour être bref, je suis heureux, Monsieur le Maire, que cette dynamique soit créée et que ce soit une véritable aventure citoyenne pour ces enfants.

Monsieur le Maire.- Merci, M. HOVSEPIAN.

Le rapport 11/0855/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. SUSINI Bernard

61 - 11/0856/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Attribution d'une subvention pour l'Atelier Méditerranéen de l'Environnement (AME) pour son programme de création d'outils pédagogiques sur la consommation d'eau - Exposition interactive "Nous sommes tous des consEAUmmacteurs".

(11-21918-GDB41502)

Madame HUGON.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, on aimerait pouvoir approuver cette belle action pédagogique pour une utilisation responsable de l'eau par les consommateurs. Malheureusement, il s'agit une fois de plus, de subventionner discrètement une opération Veolia Forum Mondial de l'Eau, dont nous avons déjà dit ici tout le mal que nous en pensions. Veolia, marchand d'eau, dont l'intérêt est d'en vendre beaucoup et cher, soutient les économies d'eau. Etonnant, non ? Mais je vous fais sans doute un mauvais procès, rassurez-nous, cette exposition interactive sera sans nul doute aussi montrée au Forum Alternatif Mondial de l'Eau, le FAM, qui se tiendra à Marseille en mars 2012.

Monsieur le Maire.- Il y aura aussi un vrai Forum Mondial de l'Eau, Madame. Cela attirera des chefs d'Etat, cela attirera énormément de monde, cela servira à l'économie de la ville, cela permettra de réfléchir pour les pays qui manquent d'eau, qui en ont besoin et que nous aidons. Voilà ce que vous combattez toujours ! Vous n'êtes pas écolo, vous êtes gauchiste !

Le rapport 11/0856/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts votant contre.

\* \* \*

62 - 11/0857/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • Plan Climat Territorial - Attribution d'une subvention à l'association Société Européenne des Réalisateurs de l'Environnement (SERE) pour la 6ème édition du festival "Les Frontières du Court" durant le festival Science Frontières 2011.

(11-22018-GDB41502)

Le rapport 11/0857/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

63 - 11/0858/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Attribution de subventions aux associations "La Lyroné", "La Nature Racontée", "Culture et Patrimoine en Provence et Méditerranée (CPPM-ARTEOLOG)", "Institut Méditerranéen du Littoral (IML)", "Le Naturoscope", "Association Initiatives et Education de la Jeunesse à l'Environnement (AIEJE)", pour leurs programmes de projets éducatifs liés à l'environnement pour la jeunesse.

(11-22043-GDB41502)

Le rapport 11/0858/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. VALLETTE Claude

64 - 11/0859/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT- ZAC de la Jarre - 9<sup>ème</sup> arrondissement - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2010 - Participation de la Ville à l'équilibre du bilan - Approbation de l'avenant n°12 à la convention d'aménagement.

(11-21850-GDB42002)

Monsieur VALLETTE.- Monsieur le Maire, permettez-moi juste quelques réflexions sur les 12 rapports qui suivent, puisque la Ville de Marseille s'est engagée dans la poursuite d'une dynamique pour son projet urbain et je voudrais souligner l'effort des opérations publiques à l'occasion de la présentation des comptes de ces ZAC.

Les Zones d'Aménagement Concerté et toutes les opérations publiques d'aménagement sont des outils dont la Ville se dote pour atteindre ses objectifs tout en gardant la maîtrise des aménagements des différents secteurs du territoire. Les orientations sont définies par la Collectivité, c'est ce qui différencie la nature de son intervention de celles privées. Et ces opérations sont souvent déficitaires, car ce sont de véritables opérations d'urbanisme sur des parcelles et des parcellaires importants. Il faut noter dans tout cela l'impérieuse nécessité de la coopération avec la Communauté Urbaine, notamment pour les voies publiques, qui permettent d'assurer la nécessaire cohérence entre urbanisme et déplacement.

Sur la commune, les ZAC publiques initiées par la Ville représentent, hors périmètre d'Euroméditerranée, 940 hectares, avec un potentiel de 1 200 000 m<sup>2</sup> de SHON en logements et 580 000 en activités. L'investissement de la Ville permet donc de mettre sur le marché des terrains équipés à des prix compatibles avec le marché, inciter l'installation de programmes stratégiques pour la Ville, les logements sociaux, les logements à coût maîtrisé, sans oublier les équipements publics d'accompagnement.

La participation financière de la Ville consacrée à l'ensemble des opérations en cours est aujourd'hui estimée à 135 millions d'euros, dont 73 millions restent à verser, ceci en regard des budgets d'aménagement de ces opérations qui s'élèvent à 700 millions d'euros dont près de 350 millions sont déjà réalisés. S'y ajoutent des opérations de renouvellement urbain conventionnées avec l'ANRU, dans lesquelles la Ville participe à hauteur de plus de 110 millions d'euros, comme l'a rappelé Valérie BOYER.

Le potentiel constructible, hors Euroméditerranée, qui reste à mettre sur le marché entre 2011 et la fin des opérations en cours représente 227 000 m<sup>2</sup> pour les logements, 290 000 pour les activités. Les potentiels importants pour les activités, c'est la Valentine, Château-Gombert ; les potentiels importants pour le logement, c'est la Capelette, les Hauts de Sainte-Marthe et Régný.

Je voudrais juste dire quelques mots sur trois opérations.

La Capelette, 100 hectares, secteur stratégique en entrée de ville, en cœur d'un territoire en plein développement, avec à côté la ZAC du Rouet, le Parc du 26<sup>ème</sup> Centenaire, le Palais Omnisports Marseille Grand Est, le Pôle de Loisirs à venir, ainsi que les opérations autour du Stade Vélodrome. Elle participe de la mise en œuvre et de la réussite du projet Marseille Grand Est. Cette opération doit résoudre un certain nombre de difficultés aujourd'hui, sa desserte en particulier par les transports en commun, les risques d'inondation, la pollution des sols résultant de son activité industrielle passée, le centre de transfert qui dans tous les cas n'a plus sa place, c'est 30 % du potentiel constructible qui doit être libéré par MPM et relocalisé plus à l'Est dans la vallée de l'Huveaune. Le budget d'aménagement de cette opération représente 211 millions d'euros et une participation de la Ville de 52 millions.

Régny : cela a pris du retard du fait des recours des riverains, mais également de la non-réalisation du bus de compétence communautaire. En accord aussi avec ce que pense la Mairie de Secteur, dès que cette infrastructure sera programmée, la ZAC pourra démarrer avec une desserte par les contre-allées, prise en charge par l'aménageur.

La ZAC des Hauts de Sainte-Marthe représente un déficit résultant de la volonté de la Ville de développer dans ce secteur un éco-quartier, avec 22 hectares d'espaces verts, 19 000 m<sup>2</sup> d'équipements publics, dont groupes scolaires, crèches, équipements, regroupés autour des centralités. L'opération est encore handicapée par la réalisation des dessertes. L'effort de la Ville est important, MPM doit l'accompagner pour la réalisation de la U240, de même pour le Département et la LINEA. Si l'on veut maintenir une qualité de vie des ménages qui commencent à y résider, nous sommes là aussi tenus à assurer la cohérence de l'urbanisme et des déplacements, qui devient une éternelle rengaine.

Merci, Monsieur le Maire, merci, chers collègues.

Le rapport 11/0859/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, et M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

65 - 11/0860/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - ZAC du Rouet - 8<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2010 - Approbation de l'avenant n°11 à la convention de concession d'aménagement n°99/410 - Participation de la Ville à l'équilibre du bilan.

(11-22001-GDB42002)

Le rapport 11/0860/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen votant contre, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

66 - 11/0861/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - ZAC de Saumaty Séon - 16<sup>ème</sup> arrondissement - Convention d'aménagement entre la Ville de Marseille et Marseille Aménagement - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2010 - Participation de la Ville à l'équilibre du bilan - Approbation de l'avenant n°12 à la concession d'aménagement.

(11-22015-GDB42002)

Le rapport 11/0861/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, et M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

67 - 11/0862/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - ZAC du Pôle Technologique de Château Gombert - 13<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2010 - Participation de la Ville à l'équilibre du bilan - Approbation de l'avenant n°14 à la convention d'aménagement - Augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(11-22039-GDB42002)

Le rapport 11/0862/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, et M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

68 - 11/0863/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - 15<sup>ème</sup> arrondissement - ZAC de Saint-Louis - Avancement de l'opération - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2010 - Approbation de l'avenant n°13 à la convention de concession d'aménagement n°98/055 - Participation à l'équilibre du bilan.

(11-22042-GDB42002)

Le rapport 11/0863/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen votant contre, et M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

69 - 11/0864/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements - ZAC des Hauts de Sainte-Marthe - Demande d'ouverture de l'enquête publique conjointe préalable à l'utilité publique et parcellaire au bénéfice du concessionnaire de la ZAC, et enquête publique de mise en comptabilité du POS/PLU.

(11-22057-GDB42002)

Le rapport 11/0864/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

70 - 11/0865/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - ZAC et Concession de Saint-Just - 4<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> arrondissements - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2010 - Participation de la Ville de Marseille à l'équilibre du bilan - Avenant n°15 à la Convention d'aménagement.

(11-22061-GDB42002)

Le rapport 11/0865/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, et M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

71 - 11/0866/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME  
• SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - ZAC des  
Hauts de Sainte-Marthe - 14<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation du  
Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2010 -  
Participation à l'équilibre du bilan - Approbation de l'avenant n°4 à la  
convention d'aménagement - Prorogation de la durée de la  
convention.

(11-22062-GDB42002)

Madame ALLIBERT.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous voilà plongés dans les dossiers des ZAC, là où devrait se construire la ville et l'urbanité. A l'heure de l'aggravation des risques de dérèglements climatiques, de la mise en danger de l'économie par la crise financière et de la fragilisation grandissante d'une part de la population, le développement durable soutenable est d'autant incontournable dans ses trois axes fondamentaux, l'économique, le social et l'environnemental. Aucun de ces axes ne peut être oublié ou minimisé quand il s'agit de construire la ville des citoyennes et des citoyens d'aujourd'hui et de demain. Oublier les habitants en tentant d'oublier la loi entraîne des conséquences humaines, mais aussi économiques très lourdes, et on l'a vu dans le cas de la ZAC du Rouet. On peut prétendre construire la ville sur la ville, mais ne la construisons pas sur le dos des habitants.

Utiliser tous les éléments du langage repeint en vert comme ici dans ce rapport, pour nous parler d'une ZAC qui pour la première fois, pour une opération publique à Marseille, ambitionne de proposer des constructions respectant des prescriptions environnementales, ne nous fera pas oublier qu'il ne s'agit là que de faire appliquer la loi, sans même s'engager dans la démarche vertueuse contenue dans cette loi même. En effet, celle-ci prévoit sa propre évolution tous les cinq ans, en intégrant des niveaux d'exigence à chaque fois plus contraignants. Les appartements de cette ZAC seront déjà périmés et hors normes à la date de leur livraison et a fortiori à la fin des crédits d'achat pour les habitants.

Monsieur le Maire, pour la ville, pour ses habitants, il faut anticiper, être volontaire, explorer de nouvelles pistes, avoir une vraie ambition pour un développement soutenable. Je vous remercie.

Monsieur HOVSEPIAN.- Monsieur le Maire, sur la ZAC de Sainte-Marthe, juste quelques mots. D'abord pour dire que c'est une ZAC extrêmement importante, de 150 hectares, avec trois centralités. Les problèmes les plus importants sont ceux de voirie, d'entrée et de sortie dans cette ZAC, et les problèmes également des structures collectives. Avec M. VALLETTE, avec toute l'équipe qui l'entoure, avec la Mairie d'Arrondissements aussi, nous avons mis en place avec Marseille Aménagement aussi un Comité de suivi. Et dans ce Comité de suivi, tous ces problèmes sont pris à bras-le-corps au fur et à mesure, donc on essaie d'apporter les solutions. Mais les problèmes de voirie restent essentiels dans ce secteur, également bien sûr les problèmes d'écoles, les problèmes de crèches qui manquent aussi dans cet arrondissement.

Monsieur le Maire.- Quand j'étais allé inaugurer la crèche que nous avons réalisée à Château-Gombert, elle n'était pas entièrement remplie à ce moment-là.

Monsieur HOVSEPIAN.- C'était une crèche associative et notamment pour des enfants handicapés qui étaient à côté de l'école Athéna, qui reçoit 40 ou 45 enfants. Mais là, il s'agit de Sainte-Marthe où vraiment il y a un besoin de crèches, un besoin impératif.

Monsieur le Maire.- Je parlais aussi de l'école communale à Château-Gombert, qui ne me semblait pas totalement remplie au moment où nous étions allés l'inaugurer.

Monsieur HOVSEPIAN.- Maintenant, c'est plein.

Monsieur le Maire.- Bon, depuis cela a changé.

Quant à l'évocation du Rouet, chère Madame, le Rouet, qu'est-ce que c'était et qu'est-ce que c'est devenu aujourd'hui ? C'est extraordinaire que vous ne vouliez pas constater l'évolution des choses. De plus, pour toutes les personnes qui y habitent, cela donne sur un parc et ils ont un parc public devant chez eux ! Vous saviez ce que c'était avant ? C'était abominable ! Vous n'aviez sans doute jamais dû y aller.

Le rapport 11/0866/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, et M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

72 - 11/0867/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME  
• SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT- Concession  
d'aménagement de la Capelette - 9ème et 10ème arrondissements -  
Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre  
2010 - Approbation de l'avenant n°10 à la convention de concession -  
Augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(11-22065-GDB42002)

Monsieur TEISSIER.- Juste quelques mots sur la ZAC de la Capelette, pour vous dire, Monsieur le Maire, que bien entendu je vais voter et nous allons voter ce rapport, même s'il a fait débat dans le Conseil d'Arrondissements.

Il y a beaucoup de choses qui obèrent cette ZAC qui a été voulue par la Ville voici quinze ans et qui était à l'origine de 6 hectares et qui s'est étendue aujourd'hui sur 75 hectares. Il y a beaucoup de problèmes. Je vais juste vous en dire quelques-uns.

D'abord, il n'y a pas de voie principale qui desserve la ZAC et qui la mette en relation directe avec les quartiers environnants et surtout avec l'autoroute A50. Ensuite, il n'y a pas de transport en commun en site propre qui desserve cette ZAC. Il n'y a pas de desserte suffisante des îlots à construire.

Il y a surtout un obstacle majeur, Monsieur le Maire, et je vous en ai déjà parlé, nous l'avons évoqué l'un et l'autre : il y a surtout la gare des ordures qui est toujours là et qui verrouille l'entrée, et qu'il nous faudra, à un moment ou à un autre, déplacer. Je sais bien que l'on n'a pas la solution, que c'est compliqué, mais cela conditionne le devenir de cette ZAC.

Alors, il y a beaucoup de raisons. Je m'en suis aussi entretenu avec Mme VLASTO en sa qualité de Présidente de Marseille Aménagement. Il y a l'aspect du stationnement en silo aussi qui ne me paraît pas être géré et la conception de beaucoup d'îlots au plan d'ensemble ainsi que la réglementation qui les régit ne sont pas pertinents.

Bien entendu, Monsieur le Maire, on va voter. On a encore un an pour en discuter. Mais je crois très sincèrement qu'il faut que nous regardions avec les élus concernés, avec vous et avec les Adjointes qui ont en charge ce dossier, non pas la pertinence parce que l'on est d'accord que ce dossier est tout à fait pertinent, mais la qualité de l'urbanisme et de l'architecture de ce projet, ainsi que les modes de transport, qu'ils soient pédestres ou qu'ils soient en commun.

Merci, Monsieur le Maire. Je voulais juste dire quelques mots pour vous dire que c'est un projet important, c'est un projet que nous soutenons, mais qui mérite un peu plus d'attention et qu'il soit un peu plus mûri et finalisé.

Monsieur le Maire.- M. TEISSIER, quand on a commencé Euroméditerranée, il y a eu à peu près dix années où l'on ne voyait rien sortir de terre et où je me lamentais en disant : "mais pourquoi cela ne va pas plus vite ?" Nous venons de voter le principe de la Charte du Parc National des Calanques, c'est à peu près le même nombre d'années qu'il a fallu. Nous n'avons pas de baguette magique, j'aimerais tant que cela aille plus vite vers la Capelette ! J'aimerais tant que l'on fasse encore des choses !

Je viens de dire au Secrétaire Général : la fameuse soi-disant église jamais utilisée, il faut l'enlever parce qu'il y a quantité de squats à l'intérieur. Il n'y avait pas d'église d'ailleurs, mais on appelle cela "église".

Voilà, les choses se font au fur et à mesure. Je souhaite effectivement que l'on puisse avancer quelquefois plus vite.

Le rapport 11/0867/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, et M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

73 - 11/0868/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME  
• SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT -  
9<sup>ème</sup> arrondissement - ZAC du Vallon Régné - Approbation du  
Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) au 31 décembre  
2010 - Augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(11-22037-GDB42002)

Le rapport 11/0868/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, et M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

74 - 11/0839/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME  
• SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - PRU Savine  
- Concession d'aménagement du site bas avec la SOLEAM et  
lancement de la concertation.

(11-22041-GDB42002)

Le rapport 11/0839/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

75 - 11/0869/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME  
• SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - SERVICE  
DE LA PLANIFICATION URBAINE - Demande à la Communauté  
Urbaine Marseille Provence Métropole de prescrire une enquête  
publique sur la modification du Plan d'Aménagement de Zone de la  
Zone d'Aménagement Concerté de Saint-André -  
16<sup>ème</sup> arrondissement.

(11-21845-GDB42002)

Le rapport 11/0869/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

76 - 11/0870/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME  
• SERVICE DE LA PLANIFICATION URBAINE - Demande à la  
Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de prescrire  
une nouvelle enquête publique sur la modification d'ordre général du  
Plan Local d'Urbanisme de Marseille.

(11-21882-GDB42002)

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, ce n'est pas de notre habitude d'intervenir sur ces sujets pour dire que l'on va s'y opposer, mais très très honnêtement, la façon maintenant systématique avec laquelle la Municipalité nous présente des demandes d'ouverture de modification du POS, sans nous dire en réalité de quoi il s'agit, c'est-à-dire que la demande est faite à la Communauté Urbaine, mais le Conseil Municipal n'est pas en réalité saisi des lieux, des parcelles qui sont concernées, et cela nous paraît vraiment de nature à ne pas éclairer la discussion dans le Conseil Municipal. Ce n'est pas acceptable, de transmettre à la Communauté Urbaine des demandes de modification sans que les Conseillers municipaux de Marseille sachent de quoi la Communauté Urbaine va être saisie ! Cela ne me paraît pas cohérent. D'autant qu'évidemment, nous savons en aval, par les Services de la Communauté Urbaine, la plupart du temps de quoi il s'agit. Donc il me semble qu'il y a quelque chose de très anormal à ce que le Conseil Municipal de Marseille ne soit pas saisi de la même chose alors que les Services de la Communauté Urbaine, au moment où nous nous parlons, savent de quoi nous parlons.

Je prends un exemple, le terrain de la caserne d'Aurelle. Le 7<sup>ème</sup> arrondissement est particulièrement visé par les projets que vous avez. Je vous le dis franchement, construire à la place de la station BP, aux Catalans, pour moi c'est non ! Mais on aura certainement encore quelques discussions là-dessus. Mais sur la caserne d'Aurelle, alors que le Conseil Général des Bouches-du-Rhône vient d'accepter de participer au financement, comme vous l'avez demandé, de la rétrocession du terrain pour y construire un collège, il y a eu l'acceptation du Conseil Général, Mme SPORTIELLO peut le confirmer. Vous avez demandé un terrain municipal, vous l'avez acheté à l'Etat, et il faut reconnaître que votre argumentation est recevable, ce n'était pas un terrain qui était dans le patrimoine de la Ville historiquement. Aujourd'hui, le Conseil Général vous dit : "Oui, nous sommes d'accord pour participer au paiement de ce terrain pour construire le collège indispensable dans cette zone, tant le collège Gaston Defferre aujourd'hui ne répond plus aux normes modernes. Et le Conseil Général vous dit : "Un collège, cela se construit avec une halle des sports, pour que les enfants fassent du sport". Et j'ajoute que les élus du secteur, je suppose que M. ROATTA ne me démentira pas puisque ce matin il a pris une certaine autonomie, qu'il continue, que les associations...

Monsieur le Maire.- C'est incroyable ! Mais de quoi vous mêlez-vous ?

Monsieur MENNUCCI.- De ce que je veux !

Monsieur le Maire.- Eh bien, nous n'acceptons pas ce genre d'interpellation !

Monsieur MENNUCCI.- Vous faites comme vous voulez, mais vous m'écoutez quand même !

Monsieur le Maire.- C'est d'une grossièreté manifeste !

Monsieur MENNUCCI.- C'est vous qui êtes grossier de m'interpeller comme ça !

Monsieur le Maire.- Occupez-vous de vos amis Socialistes et du Conseil Général, peut-être vous auriez des choses à dire au lieu d'interpeller M. ROATTA !

Monsieur MENNUCCI.- Ne vous mettez pas en colère comme ça parce que M. ROATTA, pour la première fois depuis trente ans, vous a manqué dans un vote !

Monsieur le Maire.- C'est incroyable !

Monsieur MENNUCCI.- Il a eu du courage, bravo ! Il aurait bien fait d'en avoir sur l'hôtel des Catalans, cela lui aurait peut-être plus servi. Mais je continue. Donc je faisais appel à M. ROATTA parce que M. ROATTA est l'ancien Maire de Secteur et qu'il connaît donc bien le secteur.

Le Conseil Général vous dit : "Nous construisons une halle des sports qui sera utilisée par les élèves", comme c'est aujourd'hui la normale dans les collèges, et qu'il y aura la possibilité d'avoir un accord conventionnel avec des associations sportives du quartier pour permettre, quand il n'y a pas d'élèves, le soir, pendant les vacances, aux associations du centre-ville d'avoir une halle des sports.

Et nous apprenons que vous envisagez de construire, le long de la rampe Saint-Maurice, à l'endroit où la vue est certainement une des plus belles de cette ville, une nouvelle opération immobilière, mais là, nous dit-on, à 10 000 euros le m<sup>2</sup>. Et vous préférez donc réaliser cette opération plutôt que d'accepter qu'un Conseil Général vous offre la possibilité, dans un quartier où il n'y a pas de halle des sports, de construire une halle des sports ! Eh bien, je vous le dis : vous n'y arriverez pas ! Vous n'y arriverez pas parce que la population va s'opposer à cette vision et vous n'y arriverez pas, Monsieur le Maire, parce que c'est injuste !

*(Réactions dans les rangs de la majorité)*

Monsieur MENNUCCI.- Et comme vous êtes quand même un homme qui peut réagir vivement, mais qui réfléchit aussi, vous comprendrez immédiatement que quand il y a la possibilité de construire un collège et une halle des sports, et qu'un Conseil Général vient le proposer à une Ville, et qu'en plus il paye une partie du terrain, le refus serait quand même un peu extraordinaire, d'autant que je vous précise que vous avez la trame à la rue Codaccioni, là où il y a le collège actuel Gaston Defferre, que vous pouvez parfaitement récupérer ces deux carrés pour en faire une opération immobilière. Et je souhaiterais une opération HLM, parce que je pense que nous avons besoin...

*(Réactions dans les rangs de la majorité)*

Monsieur MENNUCCI.- Je ne vois pas ce que cela a de drôle, parce qu'à part M. Bruno GILLES, M. MUSELIER et quelques autres, M. TIAN sans doute qui rit aussi, je ne sais pas qui aura les moyens d'aller habiter dans la réalisation de la rampe Saint-Maurice ! Donc, je le revendique, je veux des HLM ! Parce que je veux que les gens puissent habiter. Et on a le droit de faire des HLM notamment dans les quartiers...

*(Fortes réactions dans les rangs de la majorité)*

Monsieur le Maire.- Est-ce que votre provocation est terminée ?

Monsieur MENNUCCI.- Non, ce n'est pas une provocation !

Monsieur le Maire.- C'est une provocation ! Cela ne figure même pas, ce n'est pas dans l'ordre du jour !

Monsieur MENNUCCI.- Oui, c'est le rapport...

Monsieur le Maire.- Vous saisissez tout cela ! Alors, première réponse...

Monsieur MENNUCCI.- Est-ce que je peux terminer ?

Monsieur le Maire.- Rapidement parce vous êtes en train de prendre tout votre temps de parole !

Monsieur MENNUCCI.- Respectons la démocratie entre nous !

*(Réactions dans les rangs de la majorité)*

Monsieur MENNUCCI.- Vous allez attendre jusqu'au bout ! Et jusqu'au bout je vous le dis !

Monsieur le Maire.- Mais je vous répondrai.

Monsieur MENNUCCI.- Vous voulez faire une opération immobilière sur la rampe Saint-Maurice et, nous, nous voulons que les enfants du 7<sup>ème</sup> et du 1<sup>er</sup> arrondissement et ceux qui y viendront puissent faire du sport dans une halle des sports, que l'on ne vous demande même pas de payer puisqu'elle est payée par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône. Notre position, c'est ça !

Et la deuxième position, puisque vous avez envie de faire des opérations immobilières dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement, vous allez récupérer l'espace actuel du collège Gaston Defferre, et vous pourrez y faire ce que vous voulez. Mais je vous le dis, comme Maire du Secteur, je trouve que des HLM, ce serait parfait ! M. MUSELIER a raison : aux Catalans il y a 70 % d'immeubles qui sont constitués par des HLM, et les gens y vivent heureux et je n'ai pas constaté que ce soit un endroit qui soit particulièrement désagréable ! Simplement, il y a une chose qui doit défriser M. MUSELIER, c'est qu'il y a effectivement aux Catalans des Marseillais d'origine modeste qui peuvent vivre au bord de la mer ! Eh bien, vivre au bord de la mer, cela n'est pas réservé qu'à vous !

Voilà Monsieur le Maire, ce que nous voulons !

Monsieur le Maire.- Vous voulez toujours, vous essayez de compliquer les choses et vous les présentez d'une manière politicienne à outrance !

Pendant des années, nous vous avons dit : nous faisons des démarches, et Dieu sait si M. TEISSIER s'en est occupé en même temps que moi, auprès de l'Armée française pour obtenir la caserne d'Aurelle. Finalement, au bout du compte, nous avons réussi à faire diminuer le prix que l'Etat en voulait et à ramener à 10 millions d'euros l'acquisition de cette caserne. Parce que nous ne savions jamais si vous vouliez le collège ou si vous ne le vouliez pas ! Que suivant les humeurs et les événements politiques, et les alliances diverses et variées du Parti Socialiste à l'intérieur du Conseil Général, tantôt vous étiez favorables tantôt vous ne l'étiez plus et nous, nous étions l'arme au pied, si je puis m'exprimer de cette manière-là, en termes d'armée, Nous avons acquis la caserne d'Aurelle.

M. MENNUCCI, je n'ai pas en charge que les 1<sup>er</sup> et 7<sup>ème</sup> arrondissements, j'ai en charge la totalité des 24 000 hectares de la ville de Marseille ! Et pour assurer qu'il y ait des habitants nouveaux qui veulent venir, pour donner du travail et faire reculer le chômage, bien entendu qu'il faut construire et qu'il n'y a pas de zone d'interdiction à imaginer des projets et à les réaliser.

Vous avez la volonté bien entendu de vouloir dire : "on transformera", oui, "tous les terrains qui sont disponibles". Si vous étiez là, vous voudriez en faire des HLM. Vous vous êtes déjà trompés, ou plus exactement, ceux qui étaient il y a longtemps à votre place, se sont trompés ! Quand on voulait faire 4 000 logements au Baou de Sormiou et que Gaston DEFFERRE l'a empêché, vous étiez dans la culture où en faisant des HLM on se faisait des électeurs ! Mais les électeurs sont devenus ceux du Front National, cela ne vous a quand même pas échappé ! Par conséquent, au Baou de Sormiou, nous vous avons empêché de faire ce dégât que vos amis voulaient faire à l'époque !

Quand il s'agit du Conseil Général, mes chers collègues, puisque certains d'entre vous n'ont pas encore tous les éléments, M. MENNUCCI semble les avoir. Oui, on a acheté pour 10 millions d'euros cette caserne pour faire éventuellement, si le Conseil Général nous le demande, car le Conseil Général maintenant et à peine maintenant dit qu'il est favorable. De la même manière, on dit : "c'est un droit que la Commune donne le terrain pour construire un collège" ; nous l'avons fait, mais ce n'est pas écrit dans la loi... Je vous en prie, on ne fait pas un débat là-dessus !

Monsieur MENNUCCI.- Mais Mme SPORTIELLO...

Monsieur le Maire.- Non ! Si quelqu'un doit me répondre au Conseil Général, c'est le Président du Conseil Général lui-même qui me le dira ! Voilà ! Et c'est avec lui, si je le peux, que nous pourrions à ce moment-là négocier... (*Fortes réactions dans les rangs de l'opposition*)

Ce n'est pas la Conseillère Générale, même si j'ai beaucoup d'estime et de considération pour elle et pour sa famille, je n'ai pas à la laisser parler, vous avez pris tout son temps de parole vous-même ! Mais ce n'est pas elle qui décide, c'est le Conseil Général qui décide. Et quand le Président du Conseil Général m'aura dit ce qu'il veut faire, s'il en a la possibilité, alors nous verrons !

Quant à faire cette halle des sports, vous ne manquez pas d'air ! A 400 mètres de là il y a un stade tout neuf, où il y a le stade Henri Tasso ! Il y a la possibilité d'aller faire de la gymnastique là, étant donné que dans nombre de lycées que vous essayez de construire il n'y a même pas les équipements sportifs !

Pour le reste, nous construirons, honte ou pas honte, ce n'est pas vous qui décidez de mes décisions !

Monsieur MENNUCCI.- Et on verra bien !

Monsieur le Maire.- Et on verra bien ! Et il arrivera un jour où vous serez encore battu, parce que vos exigences, parce que votre grossièreté, parce que votre manière d'arriver toujours à des attitudes politiciennes, au moins nous savons quelque chose, mes chers collègues : là où il y a un terrain dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement, il veut des HLM ! Et nous n'en voulons pas !

(*Applaudissements dans les rangs de la majorité*)

Le rapport 11/0870/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Faire Gagner Marseille votant contre.

\* \* \*

77 - 11/0871/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Demande à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de prescrire une enquête publique sur la modification du Plan d'Aménagement de Zone de la Zone d'Aménagement Concerté de Saint-Just - 4<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> arrondissements.

(11-22011-GDB42002)

Le rapport 11/0871/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

78 - 11/0849/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE LA PLANIFICATION URBAINE - 3<sup>ème</sup> arrondissement - Façade Maritime Nord - Modification du groupement d'opérateurs pour la réalisation de la phase 1 de l'opération des Docks Libres.

(11-21876-GDB42002)

Le rapport 11/0849/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

79 - 11/0872/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION EXTERNALISEE • Cotisation de la Ville de Marseille à l'association TGV Provence-Côte d'Azur- Exercice 2011.

(11-21677-GDB12202)

Le rapport 11/0872/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

80 - 11/0791/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE PLANIFICATION URBAINE - Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du futur Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Marseille.

(11-22028-GDB42002)

Madame MOUKOMEL.- Monsieur le Maire, chers collègues, je crois qu'aujourd'hui nous allons parler d'un nouveau Marseille et cela demande plus de deux minutes et je crois que nous sommes nombreux à vouloir prendre la parole sur ce sujet et c'est important, c'est au cœur de la vie des Marseillais et des Marseillaises.

Le projet d'urbanisme de la ville, c'est imaginer, penser et dessiner l'avenir de la ville, organiser, répartir, coordonner tout ce qui détermine notre cadre de vie. Nous attendions pour la deuxième ville de France une ambition forte, une vision courageuse, une politique volontaire, inventive, pragmatique et efficace, partagée par l'ensemble des citoyens et la société civile, comme ont su le faire Lille, Lyon ou Bordeaux. Mais au-delà des phrases intéressantes, certes, et des nombreuses énumérations, je crois que vous vous êtes arrêtés au milieu du gué du PADD. Et le Groupe Faire Gagner Marseille reste très réservé, et je voudrais m'en expliquer, sur deux thèmes, sur la concertation, d'une part, et sur le fond, d'autre part.

Sur le travail partenarial et la concertation, tout d'abord. Il y a de nombreuses remarques des secteurs qui ont bien été prises en compte, mais la pénurie des moyens octroyés aux Mairies de Secteur a rendu particulièrement ardu le travail pour des élus de proximité et la traduction de direx techniques en vue politique. Ensuite, je me demande si vous avez même écouté les réflexions et les commentaires des groupes de l'opposition lors de votre précédente présentation. Hélas, comme vous l'écrivez dans ce rapport, vous n'avez rien changé par rapport au projet municipal de ville.

Encore, vous arguez de votre travail avec la Communauté Urbaine de Marseille et pourtant une nouvelle proposition vient d'être livrée par voie de presse, un tram pour la Capelette et la vallée de l'Huveaune, ne reprenant aucunement l'accord de gouvernance établi en 2008 autour de l'axe majeur Nord-Sud de l'Hôpital Nord à Mazargues et Luminy, accord concrétisé par un engagement consensuel auquel vous avez participé, Ville, MPM et Département. En fait, vous ne semblez pas faire grand cas des priorités établies par MPM, dont vous faites pourtant partie, pas plus d'ailleurs en matière de transport qu'en matière de logement, alors que ce sont deux problématiques majeures pour Marseille.

Et, question indiscreète que je voudrais poser, que sont devenues toutes les observations des personnes publiques associées, Etat, Collectivités Territoriales, Chambres consulaires, qui se sont rendus à une réunion courant du mois de juillet ? Je n'ai pas vu grand-chose.

Enfin, que dire de la concertation avec la population, de l'association des habitants aux choix qui engageront les deux décennies à venir et pour lesquels vous souhaitez un consensus général ! Que dire d'une concertation qui a associé quelques dizaines de Marseillais, j'y étais, lors de deux réunions publiques, l'une à la veille de Noël, l'autre à la veille des grandes vacances d'été !

Sur le fond, maintenant. Vous abordez la question de Marseille ville portuaire et capitale euro-méditerranéenne, et je m'en réjouis bien évidemment. Et notre ami Jacques BOULESTEIX a apporté de nombreuses nouvelles propositions. Mais d'abord, qu'avez-vous fait pour le maintien de la réparation navale ? Pour une ville portuaire, ce serait dommage de ne pas en parler. Que comptez-vous vous faire aujourd'hui ? Que proposez-vous pour le port de marchandises, pour un grand port Ro-Ro ? Actuellement, vous ne parlez du Port qu'en termes de tourisme, hier et aujourd'hui. L'économie de la ville ne peut se développer uniquement sur des services, qu'ils soient commerce, administration, éducation, santé, tourisme. Bien évidemment, ils sont importants, mais Marseille a toujours développé des activités artisanales et industrielles. Dans le PADD, nous ne savons ce qu'ils vont devenir : où les situez-vous ? Nous ne les retrouvons nulle part sur les cartes.

Deuxième remarque, la protection et la valorisation du patrimoine marseillais. Nous venons de voter sur le Parc des Calanques et je ne peux que m'en réjouir. Mais vous avez choisi de ne pas faire un PLU "grenellisé" et là c'est vraiment dommage ! Car l'expression "développement durable" ponctue tout votre PADD, mais nous nous interrogeons sur les véritables options que vous faites. Le mot de densification, qui est un autre mot inlassablement répété dans les discours de vos élus, n'est pas contraire en fait d'espaces verts, d'espaces de respiration, de trames vertes et bleues, mais où sont-elles ? Quand ? Comment ? Comment viendront-elles ? Rien ! Quelles options en matière de mobilité, synonyme de meilleure qualité de la vie ? Quelles options sur les berges de l'Huveaune ? Et quand accepterez-vous de parler de la non-constructibilité en bordure de rivage, je veux dire de la loi Littoral, pourtant approuvée par plus de 93 % des Français ? Inscrivez dès à présent dans le PADD les outils de préservation des paysages, terrestres et côtiers, pour cette qualité paysagère qui attire tant de monde, que vous aimez et que nous aimons tous !

Toujours sur la protection et la valorisation du patrimoine, du patrimoine culturel cette fois. Vous le savez, les outils actuels vont s'éteindre en 2015 et nous devons protéger et valoriser nos centres historiques. Alors, prescrivez dès à présent un plan de sauvegarde de nos centres anciens ! Que nous ne soyons pas la seule ville historique française sans politique forte en la matière ! 26 siècles, c'est un bel héritage qui se mérite, qui se protège, de manière ambitieuse, et je crois que nous devons tous y veiller.

Troisième remarque, vous parlez de "Marseille ville des proximités". Aujourd'hui, nous venons d'en parler, des ZAC sont sorties de terre ou peinent à sortir de terre, mais trop souvent sans des lieux de communication efficace avec la ville. Le noyau villageois, dont on parle si souvent, ne doit pas être une simple image marketing ; il doit être une réalité de la vie, un lieu où l'on retrouve toutes les fonctions, des logements, des emplois, des services, des commerces, des artisans, des transports en commun aussi, et des espaces de rencontre et de convivialité. Et c'est à cette seule condition que nous continuerons à attirer de nouveaux habitants.

Quatrième point, la question du foncier, qui est une prérogative communale. Nous sommes bien d'accord sur la nécessité de reconstruire la ville sur la ville, mais pas au gré des opportunités et des propositions des promoteurs ou des bailleurs, pas au gré de modifications du PLU, comme nous venons d'avoir le débat. La ville économe se construit pour et par ses habitants, avec des immeubles aérés, des places, des trottoirs, des zones piétonnes, des marchés de quartier, des espaces naturels de proximité, des lieux de promenade et un accès à la mer pour tous. Pourquoi ne pas afficher dès à présent et avant la phase réglementaire, c'est une proposition, la proportion entre surfaces non bâties, vertes ou aménagées, et surfaces bâties, pour chaque territoire, pour chaque quartier ? Ce serait une véritable politique de gestion du foncier, de l'espace et des formes urbaines dont on parle en urbanisme, en même temps qu'une qualité de la vie à défendre.

Cinquième point, le logement. Nous vous posons simplement quelques questions. Allez-vous enfin vous décider à construire des logements sociaux dans les beaux quartiers, cela n'a pas l'air d'être le cas, conformément à la loi SRU que vous n'appliquez toujours pas ? Quels outils préconisez-vous pour effectuer un rééquilibrage territorial et aller à une mixité sociale véritable ? Quels outils préconisez-vous pour réduire le logement social de fait, celui qui est trop souvent synonyme d'habitat dégradé dans tous les secteurs Nord de la ville ? Quels outils mettez-vous en œuvre pour une implantation des équipements en fonction des données de population ? Mais j'oubliais que dans les équipes qui travaillent sur le PLU, il n'y a ni démographe, ni sociologue, ni spécialiste en sciences humaines. Pourtant, cela aurait été une vraie avancée. Nous n'avons aucune réponse véritable à nos questions dans ce document, et pourtant son objet, c'était bien de présenter des objectifs forts, en même temps que réalistes, pour la ville d'aujourd'hui, pour celle de demain et dans les 20 années à venir.

Dernier point, la mobilité. Nous le répétons, revisitez les propositions et les priorisations faites par MPM. Vous faites une longue liste de voies rapides qui auraient pu peut-être avoir du sens dans une période de finances florissantes, mais tel n'est pas le cas aujourd'hui. Vous affirmez de fait, une fois encore, le choix du "tout automobile", malgré sa gourmandise en espaces dans la cité, malgré toutes les pollutions et nuisances engendrées. Et est-il bien sérieux d'envisager autant de chantiers routiers tout en proclamant la priorité donnée aux Transports en Commun en Site Propre, de compétence MPM bien évidemment, qui coûteront évidemment, eux aussi, plusieurs centaines de millions d'euros pour l'ensemble des Marseillais ? Par contre, il n'y a pratiquement rien sur la logistique, sur les livraisons, sur les projets de RER, sur les déplacements en mode doux, lesquels ne tiennent même pas deux lignes dans un document de 30 pages. Là sont vos choix véritables, nous ne les partageons pas.

Le projet d'aménagement et de développement durable n'est pas ce bel outil prospectif, préalable à une planification souple et ambitieuse si nécessaire au développement de la ville. Une économie diversifiée, une valorisation ambitieuse du patrimoine culturel, naturel et paysager, un équilibre des territoires de la ville, en cohérence avec des territoires plus larges, une gestion équilibrée et durable du foncier, un logement décent pour chacun, des parcours résidentiels cohérents favorisant la cohésion sociale, une respiration de la ville par la diminution de la place de la voiture au profit des transports en commun et alternatifs, des espaces partagés, telles sont quelques-unes des priorités que nous souhaitons fortement voir intégrées dès demain. Priorités à partager avec l'ensemble des habitantes et des habitants, avec tous les acteurs de la ville, car la ville, ce sont d'abord des femmes et des hommes, des habitants, des citoyens, je crois que vous l'avez oublié dans votre PADD, et ce sont des services et des activités qui permettent d'y bien vivre. Le travail sur le PADD est devant vous, il est aussi devant nous, et il est urgent de le poursuivre ensemble, mais pas vous seuls en solitaires. Je vous remercie.

*(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)*

**Monsieur DUTOIT.** - Monsieur le Maire, ce débat sur le PADD doit constituer la base d'une politique métropolitaine partagée. Marseille va-t-elle être capable de jouer ses atouts pour devenir cette grande métropole Euro Méditerranéenne dont sa population a besoin ? Ou va-t-elle regarder passer sa chance ?

Les temps changent et nous nous devons de changer avec. Marseille a des atouts qui, bien utilisés, peuvent offrir à sa population la prospérité qui lui fait défaut depuis de très nombreuses années. Avec son Port, ses activités industrielles et commerciales, ses établissements de formation initiale et professionnelle, sa recherche de haut niveau, sa position centrale en Europe et en Méditerranée, et surtout son territoire, Marseille a des atouts divers et variés. Mais jouer dans la cour des grands n'a évidemment d'intérêt que si cette promotion lui permet d'assurer un développement au profit de sa population. Parce que ce PADD constituera le support pour l'écriture de l'ensemble du document PLU, il aura donc des conséquences concrètes dans la vie de tous les Marseillais.

Comme je vous l'ai dit à l'époque, au mois de mai dernier, votre projet politique est néfaste pour notre ville et ses habitants. Et, paradoxe de la loi, ce document PADD qui nous est transmis aujourd'hui pour débat par la Communauté Urbaine, et c'est vous-même qui le dites, retranscrit fidèlement l'esprit de votre projet municipal. Et, paradoxe des paradoxes, c'est en harmonie avec le Schéma de Cohérence Territoriale, le SCOT de MPM, que ce PADD décline ses axes majeurs. J'ai donc eu l'occasion de transmettre à mon ami Patrick MAGRO, Vice-président de la CUM chargé du SCOT, quelques critiques essentielles que je reformule ici pour le PADD.

En effet, ces documents qui nous sont présentés entérineront concrètement les Pôles d'échange Capitaine Gèze et Castellane comme des terminus. Ils deviendront ainsi les portes d'entrée Nord et Sud de Marseille, avec les conséquences catastrophiques que cela aura sur la circulation automobile de la ville et l'accroissement de la pollution. De plus, ils interdiront ou rendront pratiquement impossibles un vrai Transport en Commun en Site Propre au Nord comme au Sud de la ville, des navettes maritimes jusqu'à l'Estaque et Pointe Rouge ou la requalification urbaine de l'axe Jarret-Sakakini. C'est vers la suppression de la voiture en centre et péri centre-ville, avec des parkings et une accessibilité résidentiels, qu'il faut tendre. Ces documents manquent d'ambition.

Mais le plus grave est ce qui concerne le logement. Notamment pour l'hyper centre, on se doit de répondre à la demande locale particulièrement en logement social, afin de veiller à un certain nombre de grands équilibres notamment définis par la loi SRU. A ce jour, Marseille ne répond pas aux 20 % de logements sociaux par arrondissement, mais seulement par projet. Inscrire une proportion de 20 % de logements sociaux dans tout projet d'habitat est certes une première avancée, mais cela ne peut être qu'un minimum et non un objectif, sous peine de voir perdurer très longtemps les retards et les écarts entre arrondissements. Nous sommes loin du compte sur Marseille.

Quant aux espaces commerciaux, on constate un surnombre par rapport à la capacité d'absorption par notre métropole au détriment des commerces de proximité. Enfin, rien n'est envisagé pour favoriser l'activité industrielle nouvelle, notamment portuaire, comme l'a si bien dit M. BOULESTEIX tout à l'heure, dont la crise actuelle démontre l'urgente nécessité pour relancer la croissance économique durable de notre ville comme du pays.

Marseille est connue, voire reconnue, mais cela ne lui suffira pas pour résister aux maux de la politique que vous voulez mettre en œuvre, Monsieur le Maire. Vouloir projeter Marseille dans le XXI<sup>ème</sup> siècle restera de l'utopie si l'on suit votre projet d'aménagement de développement durable. Nous ne répondrons pas aux attentes du XXI<sup>ème</sup> siècle avec des recettes du XX<sup>ème</sup> siècle.

Monsieur le Maire,- Monsieur DUTOIT, toutes vos interrogations seront versées au débat qui a lieu en permanence sur l'évolution aussi de l'économie et du port.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VASSAL Martine

81 - 11/0873/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Modernisation de la vanne barrage de la Pugette - 8<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(11-21707-GDB41502)

Le rapport 11/0873/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VENTURINO Hélène

82 - 11/0874/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE MAITRISE DE L'ENERGIE - Plan Climat - Installation d'équipements photovoltaïques sur les toitures d'équipements publics - Annulation de la délibération n°11/0383/DEVD du 4 avril 2011 - Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire type attribuée à EDF Energies Nouvelles France, relatif à la cession des conventions particulières à une société de projets dédiés.

(11-21936-GDB41502)

Madame HUGON, - Monsieur le Maire, tout d'abord merci de m'avoir traitée de gauchiste, j'ai pris un coup de jeune et à mon âge c'est appréciable !

Nous sommes appelés à approuver un avenant qui n'a rien d'anodin. Selon un site d'information sur les entreprises, société.com, Solar System Marseille présente, je cite, "des éléments de fragilité". La baisse de 12 % du prix de rachat décidée par vos amis du gouvernement n'arrangera rien et la Ville risque d'avoir à financer des déficits, les garanties annoncées pouvant évidemment être annulées par un nouvel avenant. Selon les scientifiques du projet négaWatt, la part du bâti dans la consommation totale d'énergie est de 45 %. Donc, ne pas isoler les toitures d'école et se contenter de mettre des panneaux pour profiter d'un effet d'aubaine éphémère, était et reste une mauvaise opération. Merci de votre attention.

Le rapport 11/0874/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts votant contre.

\* \* \*

## FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

83

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL - 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> arrondissements - Projet de reconfiguration du Stade Vélodrome - Approbation de la convention de fonds de concours avec le Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

(11-22031-GDB42002)

Rapport Retiré

\* \* \*

84

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME  
• DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL - 8<sup>ème</sup> et  
9<sup>ème</sup> arrondissements - Projet de reconfiguration du stade Vélodrome -  
Approbation de la convention de fonds de concours avec le Centre  
National pour le Développement du Sport (CNDS).

(11-22033-GDB42002)

Rapport Retiré

\* \* \*

85 - 11/0792/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME  
• DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL - 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> arrondissements  
- Contrat de Partenariat relatif à la reconfiguration du stade  
Vélodrome et de ses abords - Restructuration du stade Delort -  
Déclaration de projet.

(11-22034-GDB42002)

Le rapport 11/0792/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen,  
et M. MARANDAT s'abstient.

\* \* \*

86 - 11/0875/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •  
SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Prolongement du Tramway  
Canebière - Cours Saint-Louis - Castellane - Approbation de la  
convention de maîtrise d'ouvrage.

(11-21594-GDB41502)

Le rapport 11/0875/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à la majorité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen,  
le Groupe Europe Ecologie - Les Verts, et M. MARANDAT votant  
contre.

\* \* \*

87 - 11/0876/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • MISSION  
MARSEILLE EMPLOI - Approbation d'une convention pluriannuelle  
tripartite entre la Ville de Marseille, la Caisse des Dépôts et  
Consignations et la Maison de l'Emploi de Marseille dans le cadre du  
dispositif CitésLab, réseau d'amorçage de projets - Convention à signer.

(11-21852-GDB40202)

Le rapport 11/0876/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

88 - 11/0793/FEAM

DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL - SERVICE  
ASSEMBLEES ET COMMISSIONS • Révision de l'inventaire des  
équipements dont la gestion est transférée aux Mairies de Secteur.

(11-21769-GDB10203)

Le rapport 11/0793/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à la majorité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen  
votant contre.

\* \* \*

89 - 11/0877/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES  
RESSOURCES - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES •  
Attribution de subventions de fonctionnement aux bourses du travail  
année 2011.

(11-21435-GDB61002)

Le rapport 11/0877/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

\* \* \*

90 - 11/0878/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES  
RESSOURCES - DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES •  
Ministère de la Justice - Indemnisation.

(11-22009-GDB63002)

Le rapport 11/0878/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

91 - 11/0879/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES  
RESSOURCES - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES •  
Paiement à l'association "Comité d'Action Sociale des Personnels de  
la Ville de Marseille, du CCAS et de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole" d'un acompte sur subvention de  
fonctionnement à valoir sur les crédits de l'exercice 2012.

(11-21725-GDB61002)

Le rapport 11/0879/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

87 - 11/0876/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • MISSION  
MARSEILLE EMPLOI - Approbation d'une convention pluriannuelle  
tripartite entre la Ville de Marseille, la Caisse des Dépôts et  
Consignations et la Maison de l'Emploi de Marseille dans le cadre du  
dispositif CitésLab, réseau d'amorçage de projets - Convention à signer.

(11-21852-GDB40202)

Le rapport 11/0876/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

92 - 11/0880/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES  
RESSOURCES - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES •  
Création d'un emploi chargé de mission au sein de la direction de  
l'évaluation des politiques publiques et gestion externalisée.

(11-21727-GDB61002)

Le rapport 11/0880/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

93 - 11/0881/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES • Lancement de l'opération relative à l'achat de billets d'avion et de prestations liées à ces déplacements aériens.

(11-22050-GDB12402)

Le rapport 11/0881/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

94 - 11/0882/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DE LA LOGISTIQUE • SERVICE DU PARC AUTOMOBILE - Fourniture de pneumatiques, accessoires et prestations de service liées pour les véhicules et engins du parc automobile de la Ville de Marseille.

(11-21730-GDB64002)

Le rapport 11/0882/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

95 - 11/0883/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DE LA LOGISTIQUE • SERVICE DU PARC AUTOMOBILE - Prestations de maintenance et de réparation mécanique générale et travaux annexes pour les véhicules du Parc Automobile de la Ville de Marseille.

(11-21907-GDB64002)

Le rapport 11/0883/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

96 - 11/0884/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DE LA LOGISTIQUE • SERVICE DU PARC AUTOMOBILE - Fourniture de lubrifiants pour les véhicules et engins du parc automobile de la Ville de Marseille.

(11-21729-GDB64002)

Le rapport 11/0884/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

97 - 11/0885/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DE LA LOGISTIQUE • SERVICE DU PARC AUTOMOBILE - Réimplantation du Service du Parc Automobile - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(11-21775-GDB64002)

Le rapport 11/0885/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

98 - 11/0886/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DE LA LOGISTIQUE • SERVICE DES ACHATS - Fourniture de vêtements de protection contre le froid pour le personnel des services municipaux.

(11-21622-GDB64002)

Le rapport 11/0886/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

99 - 11/0887/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION • SERVICE DE L'EXPLOITATION - Maintenance matérielle des postes de travail informatiques et des matériels d'impression de la Ville de Marseille.

(11-21656-GDB63502)

Le rapport 11/0887/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

100 - 11/0888/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION • SERVICE DU DEVELOPPEMENT - Cartographie des cimetières - Demande d'affectation d'autorisation de programme.

(11-21690-GDB63502)

Le rapport 11/0888/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

101 - 11/0889/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION • SERVICE DU DEVELOPPEMENT - Archivage électronique - Demande d'affectation d'autorisation de programme.

(11-21710-GDB63502)

Le rapport 11/0889/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ALLEGRIINI José

102 - 11/0890/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS DE MARSEILLE - Participation financière 2011 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole aux dépenses du Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille.

(11-21722-GDB12802)

Le rapport 11/0890/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

103 - 11/0891/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Adhésion de la ville de Marseille au Pôle Euroméditerranéen sur les risques - Modification de la délibération n°11/0586/FEAM du 27 juin 2011.

(11-21834-GDB12802)

Le rapport 11/0891/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

104 - 11/0892/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Fourniture de matériels pour la section hélicoptérée du Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille.

(11-21802-GDB12802)

Le rapport 11/0892/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

105 - 11/0893/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Entretien des simulateurs de feux du Centre d'Entraînement aux Techniques d'Incendie et de Survie (CETIS).

(11-21804-GDB12802)

Le rapport 11/0893/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

106 - 11/0894/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Marseille Provence 2013 - Résidence de création au Centre d'Incendie et de Secours de Saumaty.

(11-22054-GDB12802)

Le rapport 11/0894/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BIAGGI Solange

107 - 11/0895/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • Dispositif d'aides à la rénovation des devantures commerciales du FISAC noyaux villageois des 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements.

(11-21887-GDB40202)

Le rapport 11/0895/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

108 - 11/0896/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • Dispositif d'aides à la rénovation des devantures commerciales du FISAC ZUS Centre-Ville / Euroméditerranée phase 2.

(11-21888-GDB40202)

Le rapport 11/0896/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

109 - 11/0897/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • Service Commerce - FISAC Centre-ville ZUS Euroméditerranée - Attribution d'une subvention à la Fédération de Commerçants Marseille Centre pour la réalisation d'actions d'animation commerciale dans le quartier Noailles inscrites au FISAC ZUS Centre-ville/Euroméditerranée - Convention à signer.

(11-21869-GDB40202)

Le rapport 11/0897/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

110 - 11/0898/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE COMMERCE - FISAC noyaux villageois - Attribution d'une subvention à la Fédération Littoral Nord FACAP des 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements pour la réalisation d'actions d'animations dans le cadre du FISAC.

(11-21870-GDB40202)

Le rapport 11/0898/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

111 - 11/0899/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE COMMERCE - Attribution d'une subvention à la Fédération des Commerçants et Services de Proximité des Bouches-du-Rhône dite "Terre de Commerces " pour une action d'animation commerciale.

(11-21872-GDB40202)

Le rapport 11/0899/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

112 - 11/0900/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE COMMERCE - Subvention complémentaire à la Fédération Marseille Centre pour son programme de promotion et d'animation du commerce dans le cadre du projet de redynamisation commerciale du centre-ville - Approbation de l'avenant n°1 à la convention n°11/0660.

(11-21874-GDB40202)

Le rapport 11/0900/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

113 - 11/0901/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE  
COMMERCE - Attribution d'une subvention à l'Association des  
Commerçants, des Artisans et des Professions Libérales de  
Beaumont (ACAPLB) pour des actions d'animation du commerce.

(11-21875-GDB40202)

Le rapport 11/0901/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

114 - 11/0902/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE COMMERCE  
- Attribution d'une subvention à l'association des commerçants et  
artisans de Saint Barnabé pour des actions d'animation du  
commerce.

(11-21878-GDB40202)

Le rapport 11/0902/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

115 - 11/0903/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE  
COMMERCE - Attribution d'une subvention à l'association des  
commerçants "Coeur du huitième".

(11-21880-GDB40202)

Le rapport 11/0903/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

116 - 11/0904/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE  
COMMERCE - Attribution d'une subvention à l'association des  
commerçants du centre commercial de La Rouvière pour des actions  
d'animation du commerce.

(11-21883-GDB40202)

Le rapport 11/0904/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

117 - 11/0905/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • Attribution  
d'une subvention à l'association des commerçants et artisans de  
Montredon pour des actions d'animation du commerce.

(11-21885-GDB40202)

Le rapport 11/0905/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

118 - 11/0906/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE  
COMMERCE - Attribution d'une subvention à l'association Objectif  
Entreprise Emploi.

(11-21915-GDB40202)

Le rapport 11/0906/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. BLUM Roland

119 - 11/0907/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • Participation de  
la Ville de Marseille au réseau économique Busibook.fr - Approbation  
d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

(11-21863-GDB40202)

Le rapport 11/0907/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme GINER Catherine

120 - 11/0908/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE  
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Participation de  
la Ville de Marseille au fonctionnement de l'Université de la  
Méditerranée pour le compte de la Fondation Universitaire "Santé,  
Sport et Développement Durable".

(11-21816-GDB40202)

Madame GINER.- Monsieur le Maire, simplement  
pour vous donner de bonnes nouvelles de la fusion de nos trois  
Universités. Elle a donc été créée, on le sait, en août avec le décret.

Et l'assemblée constitutive, à laquelle j'ai assisté en  
compagnie de nos deux collègues Jeanine IMBERT et Patrice  
VANELLE, a eu lieu vendredi. Elle a été pilotée par le Recteur, qui  
organiserà les élections du Président en fin d'année.

L'Université unique est donc devenue une réalité. Et  
une fois de plus, on peut saluer la détermination de nos trois  
Présidents.

Monsieur le Maire.- Merci, Mme GINER.

Le rapport 11/0908/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

121 - 11/0909/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Participation de la Ville de Marseille à une manifestation scientifique intitulée "1<sup>ère</sup> réunion de l'ESBB (European, Middle Eastern and African Society for Biopreservation and Biobanking) sur le thème Identifier les défis et les opportunités pour les biobanques dans les cinq prochaines années".

(11-21827-GDB40202)

Le rapport 11/0909/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

122 - 11/0910/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Participation de la Ville de Marseille à une manifestation intitulée "Les 30 ans du Centre International de Rencontres Mathématiques".

(11-21829-GDB40202)

Le rapport 11/0910/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

123 - 11/0911/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • Participation de la Ville de Marseille à une manifestation scientifique intitulée "4<sup>èmes</sup> journées de l'Enseignement de la Physique et de ses interfaces".

(11-21842-GDB40202)

Le rapport 11/0911/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

124 - 11/0912/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attribution d'allocations à des chercheurs qui s'installent dans des laboratoires marseillais.

(11-21843-GDB40202)

Le rapport 11/0912/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

125 - 11/0913/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Participation de la Ville de Marseille à l'acquisition d'équipements scientifiques - Approbation de l'avenant n°1 à la convention n°09/0082.

(11-22025-GDB40202)

Le rapport 11/0913/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

126 - 11/0914/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attribution d'une subvention pour les actions de tête de réseau du Réseau Méditerranéen des Ecoles d'Ingénieurs (RMEI).

(11-21812-GDB40202)

Le rapport 11/0914/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

127 - 11/0915/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Université de la Méditerranée pour le compte de l'Institut des Sciences du Mouvement pour le projet de développement et d'optimisation d'un simulateur cardiaque - Affectation de l'autorisation de programme.

(11-21813-GDB40202)

Le rapport 11/0915/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

128 - 11/0916/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Subvention d'équipement à l'Université de Provence au titre de l'Institut International des Sciences de la Fusion pour l'acquisition d'un cluster de calcul - Affectation de l'autorisation de programme.

(11-21815-GDB40202)

Le rapport 11/0916/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

129 - 11/0917/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Subvention d'équipement - CNRS pour le compte du Laboratoire de Mécanique et d'Acoustique au titre de l'acquisition d'un échographe de haute fréquence - Affectation de l'autorisation de programme.

(11-21817-GDB40202)

Le rapport 11/0917/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

130 - 11/0918/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Subvention d'équipement - Ecole Centrale Marseille pour le compte de l'Institut Fresnel au titre d'un équipement dédié à l'instrumentation optique pour le biomédical - Affectation de l'autorisation de programme.

(11-21819-GDB40202)

Le rapport 11/0918/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

131 - 11/0919/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Subvention d'équipement à l'Université de Provence au titre du Laboratoire Chimie Provence (LCP) pour le projet BETHY - Affectation de l'autorisation de programme.

(11-21820-GDB40202)

Le rapport 11/0919/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

132 - 11/0920/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Subvention d'équipement à l'Université Paul Cézanne pour le compte du Centre de Recherche en Neurobiologie et Neurophysiologie de Marseille au titre du projet NANOCAN - Affectation de l'autorisation de programme.

(11-21825-GDB40202)

**Madame PONCET-RAMADE.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit du financement d'un projet de recherche sur lequel bien sûr nous votons favorablement, qui est intitulé NANOCAN et qui vise à isoler des endocannabinoïdes pour en étudier les effets in vivo et in vitro sur la souris.

Les effets des cannabinoïdes, que ces cannabinoïdes soient végétaux, issus du cannabis comme les phytocannabinoïdes ou issus du corps humain et surtout du cerveau comme les endocannabinoïdes, sont mieux connus depuis quinze ans. Leur utilisation récente comme médicament renoue avec une tradition très ancienne. En fait, entre 2000 et 2007, il y a 9 000 publications sur ce sujet. Le coup d'arrêt sur l'étude et l'utilisation de ces produits avait été porté en 1961 par la Convention unique sur les stupéfiants. Ce boycott scientifique prend fin petit à petit dans tous les pays et la législation change.

En dehors de son intérêt médical, c'est sur les dérives de l'interdiction du cannabis qu'il nous faut réfléchir et évoluer. Sa légalisation amènerait dans notre pays une diminution de la délinquance de 30 % environ par la fin du trafic et des réseaux criminels installés dans les cités et les banlieues de notre ville. La situation actuelle de prohibition est inefficace et dangereuse. Avec 1 700 000 consommateurs qui fument des produits non autorisés, donc non contrôlés, aucune étude de santé publique n'est possible.

Dans l'état actuel de notre connaissance, la situation du cannabis peut se comparer à celle de l'alcool. Un usage récréatif occasionnel ne présente pas de danger particulier, hormis la conduite automobile et les situations analogues. En revanche, 5% des consommateurs développent une addiction. L'usage prolongé associé au tabac présente les mêmes risques que ce dernier. Avec la légalisation, il y aurait donc une amélioration en termes de santé publique et une vraie prévention pourrait s'installer. Si les consommateurs n'étaient pas assimilés à des délinquants, ils pourraient être aidés à visage découvert.

Sur le plan financier, la taxation du produit au même taux que le tabac rapporterait à l'Etat 1 milliard d'euros de taxes, sans compter les 300 millions d'euros que coûte la répression de ce produit. Cet argent pourrait être utilisé pour améliorer les politiques de prévention de toutes les addictions légales, comme l'alcool et le tabac, ou illégales. Merci.

Le rapport 11/0920/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

133 - 11/0921/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attribution d'une subvention en faveur de l'Association des Universitaires et Chercheurs pour l'Institut d'Etudes et de Culture Juives (IECJ).

(11-21830-GDB40202)

Le rapport 11/0921/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité. M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

134 - 11/0922/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attribution de subvention d'équipement à l'Université Paul Cézanne pour le compte de l'Institut Matériaux Microélectronique Nanosciences de Provence (IM2NP) au titre du projet "ALDO-Highk" - Affectation de l'autorisation de programme.

(11-21831-GDB40202)

Le rapport 11/0922/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

135 - 11/0923/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Université Paul Cézanne au titre de l'Institut Fresnel pour la création de l'Espace Photonique de la plateforme technologique de l'Institut Fresnel - Affectation de l'autorisation de programme.

(11-21832-GDB40202)

Le rapport 11/0923/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

136 - 11/0924/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Subvention d'équipement au CNRS pour le compte du laboratoire Lasers Plasmas et Procédés Photoniques (LP3) au titre du projet "ASUR"- Affectation de l'autorisation de programme.

(11-21835-GDB40202)

Le rapport 11/0924/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

137 - 11/0925/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Subvention d'équipement à l'Université de la Méditerranée pour le compte de l'UMR 6098 (Architecture et Fonctions des Macromolécules Biologiques) permettant l'acquisition d'un équipement de Résonance Plasmonique de Surface - Affectation de l'autorisation de programme.

(11-21838-GDB40202)

Le rapport 11/0925/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ROCCA SERRA Jacques

138 - 11/0926/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES • Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Marseille et l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AGAM).

(11-21429-GDB12402)

Le rapport 11/0926/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

139 - 11/0927/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES • Adhésion au Réseau des Acteurs de la Coopération et des Territoires Solidaires (RESACTS).

(11-21935-GDB12402)

Le rapport 11/0927/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

140 - 11/0928/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES • Adhésion au Groupement d'Intérêt Public "Agence française des Villes et Territoires Méditerranéens Durables".

(11-21926-GDB12402)

Le rapport 11/0928/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

141 - 11/0929/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • Mission Marseille Emploi - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2011 aux associations agissant en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle par l'activité économique - 3<sup>ème</sup> série - Approbation de conventions.

(11-21858-GDB40202)

Le rapport 11/0929/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

142 - 11/0930/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES • Attribution de subvention à sept associations.

(11-21931-GDB12402)

Le rapport 11/0930/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. TOURRET Jean-Louis

143 - 11/0931/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Budget Supplémentaire 2011.

(11-21640-GDB62002)

Monsieur TOURRET.- Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit d'un budget supplémentaire d'un montant très limité puisqu'il représente 5 pour 1 000 du budget principal. Les dépenses supplémentaires concernent le gardiennage, une demande d'acompte de fonctionnement pour l'Ecole des Beaux-Arts. Et je voudrais souligner, et je le souligne, que les dépenses financières, c'est-à-dire les agios, sont réduites de 2 millions d'euros, c'est-à-dire que la Ville de Marseille, qui a une gestion de sa dette très sérieuse et qui n'a pas d'emprunt toxique, réduit ses dépenses d'agios par rapport au budget principal. Merci.

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Monsieur le Maire.- Bravo !

Madame PIGAMO.- Monsieur le Maire, chers collègues, comme chaque année, Monsieur l'Adjoint aux Finances fait dans l'autosatisfaction en mettant en avant la faiblesse des rectifications contenues dans le budget supplémentaire. Je ferai simplement remarquer à M. TOURRET que nous sommes la seule grande ville de France à voter le budget primitif aussi tardivement, c'est-à-dire à la fin mars, et qu'il serait quand même étrange de devoir le modifier en profondeur six mois après.

Mais je voudrais aussi profiter de ce rapport budgétaire pour vous rappeler que notre Groupe s'était prononcé très fermement contre la diminution de l'abattement à la base, en dénonçant l'injustice et la brutalité d'une telle mesure. Bien évidemment, vous avez écarté nos arguments et nos chiffres, comme si la compétence financière n'était que de votre côté. Et depuis quelques jours, les Marseillais reçoivent leur feuille d'impôt et je crois qu'ils ont maintenant bien compris qui avait raison dans ce débat. La Fondation de gestion des villes a ainsi publié le classement des plus fortes augmentations d'impôt cette année et Marseille est en tête de ce classement, avec une augmentation moyenne de 13,4 % de la taxe d'habitation, sachant que pour de nombreux foyers cette augmentation va de 20 à 40%.

Alors, confronté à cette triste réalité, M. TOURRET a eu dans la presse ce merveilleux argument : "l'opposition fait la leçon alors que son électorat ne paye pas d'impôts". Cette déclaration est un mélange honteux de cynisme et de mépris vis-à-vis des Marseillais et plus particulièrement de l'électorat de gauche, de plus en plus important à Marseille.

M. TOURRET, n'en avez-vous pas marre de ce jeu de stigmatisation et de division imposé aux citoyens par la mode sarkozyste ? Connaissez-vous si peu la situation de notre ville pour ignorer que ceux qui ne paient pas d'impôts, faute de ressources, souffrent de cette précarité ? Au nom de quoi les placez-vous ainsi au ban de la société ? Certainement pas au nom de la République ! Et vous, Monsieur le Maire, je croyais que Marseille était une et indivisible. Votre slogan n'engage donc pas vos Adjoints ! Monsieur l'Adjoint aux Finances fait semblant d'ignorer que plus de 85 % des Marseillais payent la taxe d'habitation et je ne crois pas que la droite atteigne un tel score, même à Mazargues !

Ceux qui ne payent pas d'impôt, ce sont plutôt vos amis, M. TOURRET, ceux qui ont bénéficié du bouclier fiscal depuis 2007 et toutes ces grandes entreprises beaucoup moins taxées que n'importe quelle petite PME. Ceux qui ne payent pas d'impôt, M. TOURRET, ce sont tous ces réfugiés fiscaux dont certains étaient invités à la soirée du Fouquet's, un soir de mai 2007 ! Oui, mais c'est la vérité ! Cela fait toujours mal la vérité ! Alors, s'il vous plaît, M. TOURRET, en matière d'impôt et de non-paiement de l'impôt, gardez vos leçons et vos petites phrases vipérines pour vos soirées où vous essayez inlassablement de briller !

Cette manière de vous exprimer est tout à fait révélatrice de votre vision de la ville. Il y aurait d'un côté les pauvres, vous savez, ceux qui habitent dans les HLM que vous ne voulez pas construire et qui voteraient à gauche parce qu'évidemment ils ne payent pas d'impôt ! Et de l'autre côté de la Canebière, il y aurait donc les gens bien, ceux qui sont écrasés par les taxes et les charges de toute sorte. Et c'est d'ailleurs avec ce même état d'esprit que votre Municipalité surtaxe les locataires au bénéfice des propriétaires, évidemment plus nombreux dans les quartiers aisés. Cette manière de stigmatiser une partie de la population est tout à fait détestable, d'autant qu'elle est fautive, comme je viens de le prouver.

Ainsi, non seulement nous nous abstenons sur ce rapport, mais, surtout, j'espère que M. TOURRET aura à cœur de s'excuser aujourd'hui d'un tel mépris pour tant de Marseillais ! Merci.

*(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)*

Monsieur le Maire.- Maître Moraine, qui n'a pas parlé depuis ce matin.

Monsieur MORAINÉ.- Monsieur le Maire, ce n'est pas faute d'en avoir eu envie parfois, mais là effectivement cela devenait indispensable.

Au nom des élus de la majorité municipale, après la charge que nous venons d'entendre, je voudrais que l'on commence par féliciter Jean-Louis TOURRET. Parce que quand certaines villes dirigées par la gauche se débattent dans des emprunts toxiques, pris n'importe comment pour préparer les élections municipales, nous, nous n'avons pas ce genre de produit et c'est à M. TOURRET que nous le devons !

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Monsieur MORAINÉ.- Quant aux trois points qui ont été abordés par Mme PIGAMO, sur la baisse de l'abattement général à la base il faut rappeler deux choses. La première, c'est que d'autres grandes villes de France, dirigées par la Gauche, avaient supprimé cette niche fiscale depuis bien longtemps quand, nous, nous l'avons maintenue au profit des Marseillais tant que nous l'avons pu ! Et, en plus, certaines des dites villes de Gauche n'ont pas hésité, elles, contrairement à ce que vous avez souhaité, Monsieur le Maire, à toucher à l'abattement pour charge de famille ! Donc la politique antisociale, ce sont ces villes de Gauche qui la mènent et pas la Ville de Marseille !

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Monsieur MORAINÉ.- Le deuxième point, c'est que c'est bien beau de venir crier ici "Vous avez baissé l'abattement général à la base, c'est un scandale", etc., mais à la Communauté Urbaine, vous avez encaissé les fonds ! Alors que vous auriez pu modifier le taux dans les délais prévus par la loi, vous ne l'avez pas fait ! C'est une politique, je l'avais dit l'année dernière, de gribouille ! Je réitère le terme aujourd'hui !

Pour ce qui concerne les hausses d'impôts, eh bien comparez ! Vous auriez dû acheter certains hebdomadaires, pas toujours le Nouvel Observateur, vous auriez pu acheter ce week-end, exceptionnellement, *Le Figaro Magazine* ou *Le Point*, par exemple, et vous auriez pu utilement vérifier que s'agissant de la taxe foncière, que nous avons déjà reçue contrairement à la taxe d'habitation, qu'elle n'augmente à Marseille que de 2,9 % quand elle augmente chez votre ami Jean-Marc AYRAULT, Maire de Nantes, de 8,5 %, à Clermont-Ferrand de 7,1 %, ou chez le Président du Groupe Socialiste au Sénat, M. REBSAMEN, de 5 %. Donc, là encore, la pression fiscale augmente bien plus ailleurs qu'ici !

Enfin, s'agissant de la dette, Monsieur le Maire, mes chers collègues de la majorité, c'est vrai que nous avons hérité d'une dette importante et Jean-Louis TOURRET le rappelle constamment. S'il n'y avait pas eu de dette en 1995, en euro constant nous n'aurions pas augmenté la dette. Et grâce à la croissance démographique, en réalité la dette par habitant a baissé à Marseille ! Et là aussi, vous pouvez vous référer utilement au classement du *Point* !

*(Réprobations dans les rangs de l'opposition)*

Monsieur MORAINÉ.- M. FRANCESCHI, les dettes, cela ne vous inquiète pas, vous, alors laissez-moi terminer !

S'agissant de la dette, vous pouvez vérifier dans le classement du *Point*, par exemple, qu'elle a baissé à Marseille, entre 2010 et 2011, de 7,7 % quand elle augmentait à Lille de 71 %, à Clermont-Ferrand de 18 % et à Montpellier de 61 % ! Alors, M. TOURRET a raison, gardez vos leçons pour vous !

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Monsieur CASELLI.- Monsieur le Maire, tout à fait incidemment, pour rappeler à M. MORAINÉ que la fiscalité de MPM concerne 18 Communes. Et si nous avions touché aux abattements, nous touchions la fiscalité propre des Communes et certaines Communes auraient été lourdement pénalisées. Donc on ne pouvait pas le faire ! Et il le sait très bien ! Alors, je trouve cet argument un petit peu spécieux.

Monsieur le Maire.- Je dirai au Président que malgré tout vous avez récupéré, sur notre initiative tant décriée, 10 millions d'euros et que bien entendu, malgré tout, ce sont 10 millions d'euros qui rentrent dans les caisses de MPM.

Monsieur CASELLI.- Que nous vous rendons en investissement !

Monsieur MENNUCCI.- On vous les rend !

Monsieur le Maire.- Ce n'est sûrement pas vous qui les rendez, là ! Sûrement pas vous, le constructeur d'HLM !

Le rapport 11/0931/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen votant contre, le Groupe Faire Gagner Marseille et M. MARANDAT s'abstenant.

144 - 11/0932/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Affectation du résultat de fonctionnement de l'Exercice 2010.

(11-21642-GDB62002)

Le rapport 11/0932/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

145 - 11/0933/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • SERVICE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT ET DE LA PROGRAMMATION - Clôture et annulation d'opérations d'investissements.

(11-21742-GDB62002)

Le rapport 11/0933/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

146 - 11/0794/FEAM

DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL - SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS • DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES - Dotations financières 2012 allouées aux Mairies de Secteur.

(11-21770-GDB10203)

Monsieur GILLES.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, permettez-moi au travers du rapport n°146 sur les Mairies de Secteur de revenir sur l'utilisation de locaux municipaux et d'autres collectivités dans le cadre des primaires citoyennes organisées par le Parti Socialiste. En effet, sur les 41 lieux de vote ouverts sur Marseille, les dimanches 9 et 16 octobre, 6 sont gérés officiellement par la Mairie Centrale, dont la Salle Vallier, je vais y revenir, tous les autres sont pour la plupart des équipements décentralisés aux Mairies de Secteur, dont 26 gérés par les Mairies de Secteur d'opposition, 5 sont des locaux associatifs et 2 sont des locaux directement gérés par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

Si on peut évacuer rapidement la tentative de polémique stérile sur le prix de la Salle Vallier, 4 400 euros la journée, ce qui est le tarif, je me permets de le rappeler, voté en Conseil Municipal le 23 mai 2011, cette délibération est bien sûr à disposition de tout le monde, et honnêtement, pour la petite histoire, à la fois le choix de ce lieu et le tarif étaient parfaitement acceptés par les représentants du Parti Socialiste des 4ème et 5ème arrondissements. Seule a persisté une malheureuse et maladroite polémique lancée par le Premier Secrétaire de la Fédération du Parti Socialiste des Bouches-du-Rhône.

Monsieur le Maire, mon propos n'est pas d'ouvrir une nouvelle polémique sur l'utilisation des locaux associatifs quels qu'ils soient, sportifs, culturels, sociaux. Ce choix finalement appartient aux présidents de ces associations, à leurs adhérents, qui ont décidé de se marquer politiquement lors d'une élection politique et partisane, sans doute en remerciement de petits services rendus. Chassez le guérinisme, il revient au galop ! Non, le but de mon intervention aujourd'hui, Monsieur le Maire, c'est en tant qu'élu, en tant que citoyen, mais surtout en tant que contribuable, de poser deux questions sur des locaux publics payés et entretenus par nos impôts ! Et de l'égalité finalement de tout citoyen de tout parti politique devant la loi !

Première question : Monsieur le Maire, est-il normal que des locaux dépendant directement du Conseil Général des Bouches-du-Rhône soient mis à disposition d'un parti politique et de lui seul, dans le cadre d'une élection partisane et dans un contexte, je me permets de le rappeler, plutôt suspicieux, concernant la gestion de ce même Département ? En effet, mes chers collègues, que vient faire l'Hôpital gérontologique de Montolivet, avec ses malades âgés, ses malades atteints de la terrible maladie d'Alzheimer, dans cette élection ? Et dans quelles conditions a-t-il été mis à disposition de la Fédération Socialiste des Bouches-du-Rhône ?

De même, que vient faire une association de locataires, l'association des locataires de la cité Menton, dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement, dépendant comme par hasard de 13 HABITAT ? Peut-être que M. Christophe MASSE, Président de ces deux institutions, pourra nous donner quelques réponses sur les Conventions mises en place et sur les tarifs de mise à disposition de ces lieux !

Deuxième question, et c'est sans doute la plus intéressante ici : dans quelles conditions, Monsieur le Maire, 26 équipements municipaux décentralisés dans les Mairies de Secteur d'opposition ont-ils été mis à disposition de la Fédération du Parti Socialiste ? Y a-t-il eu pour chaque équipement public une convention, avec une participation financière équivalente à ce qui est voté pour chaque Mairie de Secteur dans le cadre du règlement intérieur des équipements municipaux décentralisés ? Qui a ouvert, ces deux dimanches, toutes ces maisons de quartier, tous ces gymnases, tous ces centres d'animation, tous ces centres aérés, 26 au total, je vous le rappelle ? Des élus, je le veux bien, mais peut-être aussi des militants, du personnel ! Qui a nettoyé et rangé ces lieux, ces deux dimanches, pour qu'ils soient de nouveau opérationnels dès le lundi matin pour accueillir le public ?

Alors, et je ne dis pas cela pour lui faire plaisir, autant les choses sont à peu près claires dans la Mairie de Secteur de M. MENNUCCI, je ne vais pas le citer spécialement en exemple, mais M. MENNUCCI m'avait bien expliqué, lors des élections régionales de 2010, comment il avait officialisé la possibilité de faire de la politique dans les équipements décentralisés, ou plutôt, c'est plus subtil, comment il avait fait en sorte que cela ne soit plus interdit. Et d'ailleurs cela mérite que l'on s'y arrête deux minutes, M. MENNUCCI.

En effet, le premier règlement intérieur des équipements municipaux décentralisés, du 4 février 2010, rappelait bien que les réunions politiques ou religieuses sont interdites à l'intérieur des équipements municipaux. Et ce règlement rappelait que les locaux étaient mis à disposition selon un barème de location précisé par le Conseil d'Arrondissements, conformément aux délibérations du Conseil Municipal.

Qu'apprend-on lors de la délibération du 25 mars 2010, d'ailleurs après les élections régionales ? Ce qui fait que M. MENNUCCI, aussi bien vous que moi, nous étions finalement dans l'illégalité lorsque nous avons utilisé ces locaux pour les élections régionales. Qu'apprend-on lors de cette délibération du 25 mars 2010, qui est la dernière aujourd'hui qui régit les équipements décentralisés de la Mairie du 1<sup>er</sup> Secteur ? Effectivement, à l'article 3, dans le fonctionnement, la phrase "les réunions politiques ou religieuses" a disparu. Par contre, est toujours là la phrase sur l'article 1 fixant des barèmes de location.

Donc je me permets de poser la question : y a-t-il eu des conventions avec un tarif et à ce moment-là, à quel prix ? Et la question est valable bien sûr pour les autres Mairies de Secteur d'opposition. Est-ce qu'elles ont, elles aussi, modifié leur règlement intérieur d'équipements décentralisés ? Y a-t-il eu des conventions ? Y a-t-il eu des tarifs ?

Monsieur le Maire, je sais, on pourra m'accuser aujourd'hui d'être curieux, polémique, voire indiscret. Peut-être ! Mais il s'agit aussi d'argent public. Et depuis deux mois de campagne hypermédiatisée, les Socialistes n'ont cessé de nous donner des leçons sur l'utilisation de l'argent public. Cela méritait bien de la part d'un élu républicain ces quelques questions et j'espère aussi quelques réponses !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MENNUCCI.- Notre collègue Bruno GILLES vient de dire qu'il était curieux, polémique, indiscret. C'est vrai, mais je crois qu'il est surtout mauvais joueur. Ce qui peut qualifier son intervention, peut-être que le terme le plus approprié serait la jalousie. Voilà. Je crois que M. Bruno GILLES a un peu de mal à déglutir les 3 millions de Français qui sont venus soutenir les initiatives démocratiques du Parti Socialiste. Il a sans doute encore un peu plus de mal à supporter les 35 000 Marseillais qui sont venus soutenir le Parti Socialiste à Marseille. Et sans doute a-t-il encore un peu plus de mal à accepter que 2 500 citoyens des 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> arrondissements se soient déplacés hier pour aller à la Salle Vallier !

Alors, je comprends évidemment, dans un parti qui est au bord de l'explosion, avec une Droite humaniste, une Droite dure, une Droite molle, je ne sais pas très bien, avec un parti qui se prépare à la défaite, que M. Bruno GILLES cherche des réponses à ses interrogations. Et au lieu de faire comme vous l'avez fait en début de réunion, Monsieur le Maire, parce que vous êtes un vieux démocrate au sens de l'expérience de la démocratie, saluer les initiatives, exprimer d'une façon tout à fait démocratique, je ne demande pas d'être en accord avec ce que l'on fait mais de constater que c'était un beau geste politique, ce matin, ensuite, ce qui montre une fois de plus les désaccords dans la majorité municipale de Marseille, une intervention des muselieristes pour venir contester les primaires !

Sur les questions qui sont posées, je propose que les choses soient transparentes. M. Bruno GILLES a posé les questions sur la cité Menton, Christophe n'est pas là mais je vais le lui demander. Donc sur la salle et sur la cité Menton, on vous donnera les conventions qui lient, parce que ce n'est pas vous qui demandez les conventions, c'est le Premier Secrétaire de la Fédération des Bouches-du-Rhône qui exige d'avoir des conventions, parce que vous comprenez bien que l'on veut être dans les clous dans une affaire de ce type-là et qu'il ne s'agit pas de sommes que nous sommes incapables de payer, d'autant que je vous rappelle que nous avons récupéré 4 millions d'euros dans cette affaire.

Deuxièmement, sur les Mairies de Secteur, toutes les Mairies de Secteur, en tout cas je crois pouvoir parler pour Garo, Samia et Lisette, nous avons fait des conventions entre le Parti Socialiste et les Mairies de Secteur, et nous appliquons les barèmes qui sont les barèmes qui ont été votés. Est-ce que du personnel municipal a été mobilisé ? La réponse est "non". Ce sont les élus qui ont ouvert les salles et qui ont d'ailleurs, la plupart du temps, présidé les bureaux, comme l'a fait Mme NARDUCCI dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement, comme je l'ai fait moi-même à la rue Dugommier, comme l'ont fait M. Louis FABRE et M. LORENZI aux Lices, comme l'a fait Samia GHALI dans les 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements. Et d'ailleurs, je vous signale que les Services de M. GONDARD sont parfaitement habilités à vérifier si les factures sont bien émises et si les encaissements sont bien faits. Je pense que M. GONDARD a beaucoup de choses à faire, mais peut-être pourra-t-il souscrire à votre demande et le faire en son temps.

Dernier point, sur la question de l'utilisation, parce que vous ouvrez un vrai débat. Je m'excuse, mais nous sommes la seule ville de ce pays où il semble qu'il soit scandaleux de réunir dans une salle municipale des partis politiques ou des réunions publiques de caractère politique. C'est pourquoi j'ai fait voter deux délibérations au Conseil d'Arrondissements, pour enlever cette phrase et pour permettre de prêter les salles. Et je prête les salles à tous ceux qui les demandent et je vais vous dire une chose : je prêterai les salles même à des partis avec qui je ne suis pas en accord, comme je l'ai fait pour vous, puisque vous avez fait des meetings dans les salles de la Mairie du 1-7, comme je pourrais le faire d'ailleurs même pour d'autres partis qui, pour l'instant, ne m'ont rien demandé.

Mais, pour moi, il n'y a pas de difficulté, l'exercice de la démocratie ne se divise pas. L'exercice de la démocratie est plein et entier, on prête des salles, on les fait payer au tarif normal, on peut prendre une décision de gratuité si elle est publique pour x ou x choses. Voilà la façon dont est gérée la Mairie du 1<sup>er</sup> et 7<sup>ème</sup> et j'espère que M. Bruno GILLES saura me rendre raison de ce que je viens de dire.

Monsieur MARANDAT.- Je profite de cette petite joute oratoire pour dire à M. MENNUCCI que ce qu'il vient de dire, ce n'est pas tombé dans l'oreille d'un sourd et que voir les Socialistes faire des leçons de démocratie, c'est quand même assez cocasse, parce que jusqu'à présent je n'ai jamais vu le Parti Socialiste s'élever d'une façon quelconque contre les dénis de démocratie qui étaient faits à notre rencontre !

Et pour en revenir à l'organisation de ces primaires socialistes, dont vous semblez vous réjouir, qui sont pour moi un déni de démocratie, avec cette propagande éhontée à laquelle nous avons été soumis depuis des mois par les médias, je veux dire que vous n'avez pas de quoi vous en réjouir. Et j'espère, puisque l'on m'a posé la question de savoir si nous étions prêts, quant à savoir si les primaires étaient quelque chose de bon, je vous signale que, nous, au Front National, nous avions organisé des primaires avant vous au mois de janvier et qu'au niveau de la résonnance médiatique, on n'a pas –excusez-moi du terme– "emmerdé" les Français pendant six mois avec nos problèmes privés ! Merci.

Monsieur le Maire.- De toute manière, les instructions avaient été données ici pour que des conventions soient réalisées dans chacune des Mairies de Secteur. Par conséquent, ces conventions ont eu lieu et elles seront ultérieurement publiées.

Le rapport 11/0794/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, et M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

147 - 11/0934/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - SA d'HLM ICF Sud-Est Méditerranée - Opération "Le Bastidon PLUS/PLAI" - 12<sup>ème</sup> arrondissement - Construction de 20 logements collectifs sociaux. (11-21794-GDB62002)

Le rapport 11/0934/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

\* \* \*

148 - 11/0935/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société SOGIMA - Opération "Convention 32-2011/2014" - Réhabilitation de l'ensemble immobilier de la Convention 32. (11-21796-GDB62002)

Le rapport 11/0935/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

149 - 11/0936/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'Emprunt - SEM Marseille Habitat - Opération "Camille Pelletan" - 2<sup>ème</sup> arrondissement - Réhabilitation d'un immeuble de 6 logements. (11-21851-GDB62002)

Le rapport 11/0936/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

150 - 11/0937/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - SEM Marseille Habitat - Opération "Garibaldi PLUS" - 1<sup>er</sup> arrondissement - Réhabilitation d'un immeuble de 6 logements.

(11-21855-GDB62002)

Le rapport 11/0937/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

151 - 11/0938/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - SA d'HLM Vilogia - Opération "Terrasses Saint-Jean / La Capelette PLS" - 10<sup>ème</sup> arrondissement - Construction de 57 logements.

(11-21856-GDB62002)

Le rapport 11/0938/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

152 - 11/0939/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - SA d'HLM VILOGIA - Opération "Terrasses Saint-Jean / La Capelette PLI" - 10<sup>ème</sup> arrondissement - Construction de 56 logements.

(11-21857-GDB62002)

Le rapport 11/0939/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

153 - 11/0940/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - SA D'HLM Vilogia - Opération "La Reynarde 1 PLI" - 11<sup>ème</sup> arrondissement - Acquisition en VEFA de 70 logements.

(11-21859-GDB62002)

Le rapport 11/0940/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

154 - 11/0941/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - SEM Marseille Habitat - Opération "EHI Ilot / 2011 - Plan de charges 2011.

(11-21861-GDB62002)

Le rapport 11/0941/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

155 - 11/0942/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société Française des Habitations Economiques - Opération "La Pommerie/Pomona complément" - 11<sup>e</sup> arrondissement - Construction de 14 logements sociaux - Complément de prêts.

(11-22006-GDB62002)

Le rapport 11/0942/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

156 - 11/0943/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Garantie d'emprunt - Société Anonyme Foire Internationale de Marseille - Opération "Parc Chanot 2011" - Création du Hall 8, restructuration du Palais des congrès et du Hall 2 et gradinage du Hall 1.

(11-21860-GDB62002)

Le rapport 11/0943/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

157 - 11/0944/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION EXTERNALISEE • SOLEAM - Changement de statut et cession d'actions au bénéfice de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, nouvel actionnaire.

(11-21661-GDB12202)

Le rapport 11/0944/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

158 - 11/0945/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • SERVICE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT ET DE LA PROGRAMMATION - Remise par l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée des ouvrages réalisés dans le cadre de la ZAC de la Joliette : Trames MIREs phase 1.

(11-21776-GDB62002)

Le rapport 11/0945/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

159 - 11/0946/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • SERVICE DU CONTROLE BUDGETAIRE ET DE LA COMPTABILITE - Déficit dans les régies comptables (Fourrière Automobile et Mairie des 1<sup>er</sup> et 7<sup>ème</sup> Arrondissements).

(11-21902-GDB62002)

Le rapport 11/0946/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

160 - 11/0947/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Procédure des remises gracieuses.

(11-22032-GDB62002)

Le rapport 11/0947/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

161 - 11/0948/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION EXTERNALISEE • Association pour la modernisation des bassins de la Seine, du Rhin, de la Moselle, du Rhône et de la Saône et pour leur connexion par des liaisons fluviales à grand gabarit - Exercice 2011.

(11-21611-GDB12202)

Le rapport 11/0948/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

162 - 11/0949/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION EXTERNALISEE • Cotisation de la Ville de Marseille à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) - Exercice 2011.

(11-21676-GDB12202)

Le rapport 11/0949/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

163 - 11/0950/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION EXTERNALISEE • Syndicat Mixte d'Etudes pour le Tunnel du Montgenèvre (SETUMONT) - Modification des statuts - Versement de la cotisation pour l'année 2011.

(11-21689-GDB12202)

Le rapport 11/0950/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. VANELLE Patrice

164 - 11/0951/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attribution de bourses "Accueil Master" (M2 Recherche).

(11-22030-GDB40202)

Le rapport 11/0951/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

165 - 11/0952/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Participation de la Ville de Marseille au fonctionnement de l'Ecole Centrale Marseille au titre du projet "ECHANGES PHOCEENS".

(11-21810-GDB40202)

Le rapport 11/0952/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

166 - 11/0953/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Participation de la Ville de Marseille au fonctionnement de l'antenne méditerranéenne de l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage (ENSP) - Approbation d'une convention.

(11-22024-GDB40202)

Le rapport 11/0953/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VASSAL Martine

167 - 11/0954/FEAM

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC - Lancement d'une procédure de marché public pour le Marché de Noël et diverses manifestations 2012.

(11-21733-GDB30502)

Le rapport 11/0954/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

168 - 11/0955/FEAM

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC - Tarifs d'occupation du Domaine Public Communal pour l'année 2011 - Mise à disposition de chalets pour les artisans dans le cadre du marché de Noël 2011.

(11-21737-GDB30502)

Le rapport 11/0955/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

169 - 11/0956/FEAM

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC - DIVISION FOIRES ET KERMESSSES - Attribution d'une subvention à l'association Foire aux santons et aux crèches de Marseille - Approbation d'une convention.

(11-21736-GDB30502)

Le rapport 11/0956/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

170 - 11/0957/FEAM

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC - DIVISION DES INTERVENTIONS LOGISTIQUES - Exonération des redevances d'occupation du Domaine Public - La Fête des Associations - le 11 septembre 2011 - La Fête du Vent - Le Festival des Festivals - du 14 au 18 septembre 2011.

(11-21785-GDB30502)

Le rapport 11/0957/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VLASTO Dominique

171 - 11/0958/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - TOURISME ET CONGRES - SANTE PUBLIQUE DES HANDICAPES - Participation de la Ville de Marseille à une manifestation scientifique intitulée "10<sup>ème</sup> Colloque de la Société des Neurosciences".

(11-21826-GDB40202)

Le rapport 11/0958/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

172 - 11/0959/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • MISSION MARSEILLE EMPLOI - Attribution d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle à la Mission Locale de Marseille au titre de l'année 2011 - Convention à signer.

(11-21846-GDB40202)

Le rapport 11/0959/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

## SOLIDARITE ET SERVICES A LA POPULATION

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ALLEGRINI José

173 - 11/0960/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des Anciens Combattants, des Victimes de Guerre et des Sinistrés - 1<sup>ère</sup> répartition 2011.

(11-21648-GDB21502)

Le rapport 11/0960/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

174 - 11/0961/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Agrandissement du standard du poste de secours du Bataillon de Marins-Pompiers de la Pointe Rouge, 999 Promenade de la Plage - 8<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études.

(11-21740-GDB50202)

Le rapport 11/0961/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BABOUCHIAN Colette

175 - 11/0962/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • SERVICE DES CRECHES - Approbation d'une affectation d'autorisation de programme pour le remplacement des gros appareils électroménagers dans les crèches municipales.

(11-21692-GDB20102)

Le rapport 11/0962/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

176 - 11/0963/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Mise en conformité de la cuisine et restructuration de la Crèche Valbarelle, avenue Abbé Lanfranchi, 11<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

(11-21806-GDB50202)

Le rapport 11/0963/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

177 - 11/0964/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE • CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - Politique en faveur de la famille - Attribution de subventions d'équipement et de fonctionnement aux associations œuvrant dans le domaine de la petite enfance et approbation des conventions correspondantes.

(11-21900-GDB20001)

Le rapport 11/0964/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. BOURGAT Michel

178 - 11/0965/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • Mode de gestion des aires d'accueil pour Gens du Voyage de la Ville de Marseille - Autorisation de saisine du Comité Technique Paritaire et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

(11-21647-GDB21502)

Le rapport 11/0965/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

179 - 11/0966/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • SERVICE DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - Attribution de subventions à des associations de Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'Intégration - 2<sup>ème</sup> répartition 2011.

(11-21607-GDB21502)

Le rapport 11/0966/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

180 - 11/0967/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • SERVICE DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - Participation financière de l'Etat au fonctionnement du SAMU Social de la Ville de Marseille - Approbation de la convention 2011.

(11-21662-GDB21502)

Le rapport 11/0967/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CASANOVA Danielle

187 - 11/0974/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • Mise en œuvre d'un Espace Numérique de Travail pour les écoles primaires de Marseille.

(11-21672-GDB20102)

Le rapport 11/0974/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

188 - 11/0975/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • Participation de la Ville de Marseille aux charges de fonctionnement des écoles publiques de la Ville de Carnoux-en-Provence accueillant des élèves domiciliés au Camp Militaire de Carpiagne.

(11-21678-GDB20102)

Le rapport 11/0975/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

189 - 11/0976/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • Fermeture et désaffectation de locaux scolaires - Ecole maternelle Vallon des Auffes.

(11-21706-GDB20102)

Monsieur MENNUCCI. - Il s'agit de la fermeture de l'école du Vallon des Auffes, donc je ne vais pas faire un débat, mais on m'a annoncé en Conseil d'Arrondissements, je crois M. CHENOZ qui, semble-t-il, est votre porte-parole dans les 1<sup>er</sup> et 7<sup>ème</sup>, que vous alliez annoncer au Conseil Municipal par quoi vous remplacez l'école. Donc je me permets de vous poser la question. Evidemment, je conteste cette fermeture.

Monsieur le Maire. - Le rez-de-chaussée, c'est pour la Maison pour Tous de Bompard, 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> arrondissements, pour des structures liées à la mer que m'a recommandées M. REAULT, plus, cela vous fera plaisir, ce dont s'occupe Madame la Présidente Marielle GOBBI. Vous vouliez le savoir, vous le savez !

Le rapport 11/0976/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

190 - 11/0977/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE DES ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Reconstruction de l'école des Martégaux, 11 chemin des Martégaux, 13<sup>ème</sup> arrondissement - Autorisation et approbation du protocole transactionnel passé avec le groupement d'entreprises KERN / ERTB / GARCIA INGENIERIE / R2M, pour le règlement du marché de travaux n°02/0184.

(11-21892-GDB50202)

Le rapport 11/0977/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

191 - 11/0978/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -  
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE •  
SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Création des  
sanitaires et préau et réaménagement de la cour de la maternelle  
Sainte Marguerite, 10 boulevard Pagès, 9<sup>ème</sup> arrondissement -  
Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative  
aux études et travaux - Autorisation de signer la demande de permis  
de démolir.

(11-22044-GDB50202)

Le rapport 11/0978/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

192 - 11/0979/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -  
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE •  
SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Extension du  
groupe scolaire Busserade Masséna - Rue Masséna -  
3<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation du principe de l'extension du  
groupe scolaire Masséna - Approbation de l'affectation de  
l'autorisation de programme.

(11-21714-GDB50202)

Le rapport 11/0979/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

193 - 11/0980/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -  
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE •  
SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Sécurisation,  
accessibilité aux personnes à mobilité réduite et création d'une  
conciergerie à l'école élémentaire Friedland, 13 rue Friedland,  
6<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de  
programme relative aux études et travaux.

(11-21741-GDB50202)

Le rapport 11/0980/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

194 - 11/0981/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -  
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE •  
SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Rénovation et  
mise en sécurité des toitures des écoles maternelle Vauban et  
élémentaire Guadeloupe, 6<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de  
l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et  
travaux.

(11-21747-GDB50202)

Le rapport 11/0981/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

195 - 11/0982/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -  
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE •  
SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Extension de  
l'élémentaire Saint-Julien II, 19 boulevard de la Comtesse,  
12<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation  
de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(11-21721-GDB50202)

Le rapport 11/0982/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

196 - 11/0983/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -  
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE •  
SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD LITTORAL -  
Passage en self-service de la cantine de l'école élémentaire Oddo  
Tarquin - 1, place Edgar Tarquin - 15<sup>ème</sup> arrondissement -  
Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative  
aux études et travaux.

(11-21765-GDB50202)

Le rapport 11/0983/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

\* \* \*

197 - 11/0984/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -  
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE •  
SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST - Extension  
de l'école maternelle Saint-Gabriel, 80 chemin de Gibbes,  
14<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation  
de l'autorisation de programme relative aux études.

(11-22027-GDB50202)

Le rapport 11/0984/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

198 - 11/0985/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -  
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE •  
SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Réfection d'un  
mur de soutènement de l'école maternelle des Camoins, 11 rue  
Centrale, 11<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de  
l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(11-22045-GDB50202)

Le rapport 11/0985/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

199 - 11/0986/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Rénovation de blocs sanitaires dans quatre établissements scolaires du 11<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(11-22047-GDB50202)

Monsieur le Maire.- Mme CASANOVA, puisque l'on finit, permettez-moi de vous dire que si la seule difficulté de la rentrée scolaire, dans une ville où il y a 448 écoles maternelles et primaires, où il y a 73 000 enfants scolarisés dans les écoles communales, si le seul problème a été le papier hygiénique et les bouteilles de Monsieur Propre, Madame, je voudrais vous dire notre reconnaissance d'avoir organisé avec l'Inspecteur d'Académie une rentrée aussi magnifique que celle que nous avons vécue !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Madame CASANOVA.- Et l'ensemble des fonctionnaires des services, qui nous ont beaucoup aidés.

Monsieur le Maire.- Et les fonctionnaires, bien entendu ! J'aurais dû y penser moi-même.

Le rapport 11/0986/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CHANTELOT Catherine

200 - 11/0987/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • SERVICE DE LA JEUNESSE - Dispositif Marseille Accompagnement à la Réussite Scolaire (M.A.R.S.) - Attribution de subventions aux associations intervenant dans l'action Marseille Accompagnement à la Réussite Scolaire (M.A.R.S.).

(11-21673-GDB20102)

Le rapport 11/0987/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

201 - 11/0988/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • SERVICE DE LA JEUNESSE - Approbation des tarifs des activités du Service de la Jeunesse.

(11-21675-GDB20102)

Madame CHANTELOT.- Monsieur le Maire, juste quelques mots pour vous dire que la politique de la Jeunesse continue encore et toujours avec l'accompagnement à la réussite scolaire, mais également, je tenais à signaler, puisque ce sera au rapport 316, que conformément à votre demande, Monsieur le Maire, nous continuons à développer les accueils de loisir chez les maternelles, ce qui est une nouveauté depuis 2008 et que, comme nous avons eu l'occasion d'ouvrir des places d'accueil de loisir maternelle à Vauban, avec Dominique TIAN, Danièle CASANOVA, donc 156 places en accueil maternelle, mais également quelque chose de nouveau, c'est-à-dire qui répond à la prévention de la

sécurité dans nos quartiers, 133 places d'accueil de jeunes, c'est-à-dire une nouvelle forme proposée aux jeunes en attente avec leurs besoins, qui va permettre de les accueillir soit en demi-journée le mercredi après-midi, soit en soirée, ce qui n'existait pas auparavant. Merci.

Le rapport 11/0988/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, et M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme FRUCTUS Arlette

202 - 11/0989/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Engagement Municipal pour le Logement - 3-5 rue du Relais - 1<sup>er</sup> arrondissement - Subvention à la SAEM ADOMA pour la construction de 25 logements sociaux PLAI.

(11-21840-GDB42002)

Le rapport 11/0989/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

203 - 11/0990/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Engagement Municipal pour le Logement - 19 rue de l'Arc - 1<sup>er</sup> arrondissement - subvention à la SEML Marseille Habitat pour la construction de 9 logements sociaux PLAI.

(11-21841-GDB42002)

Le rapport 11/0990/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

204 - 11/0991/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Attribution d'une subvention pour l'exercice 2011 à l'Association d'Aide aux Jeunes Travailleurs (AAJT) pour le fonctionnement de la Boutique Habitat Jeune (BhaJ).

(11-21848-GDB42002)

Le rapport 11/0991/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

205 - 11/0992/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME  
• SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Engagement  
Municipal pour le logement - Accession pour la propriété sociale -  
Attribution de subventions aux primo-accédants.

(11-21758-GDB42002)

Le rapport 11/0992/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

206 - 11/0993/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME  
• SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT -  
Réhabilitation de l'habitat ancien - Subventions aux propriétaires  
privés - OPAH RU "Marseille Euroméditerranée" - Opération  
d'Amélioration de l'Habitat Dégradé OAH lots n°1 et 2 -  
Régularisation de subventions attribuées dans le cadre de l'OPAH  
"Centre-Ville II" et du dispositif "Panier" - Augmentation de  
l'affectation de l'autorisation de programme de OPAH "Saint-  
Mauront-Bellevue" - Annulation de subventions.

(11-22059-GDB42002)

Le rapport 11/0993/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

207 - 11/0994/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME  
• SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Copropriété  
le Mail - Participation de la Ville à la mission d'assistance à la  
maîtrise d'ouvrage déléguée, de maîtrise d'œuvre et d'ingénierie et  
aux travaux de la tranche 3 - Solde des subventions et régularisation  
de la validité des conventions afférentes.

(11-21854-GDB42002)

Le rapport 11/0994/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

208 - 11/0995/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME  
• SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Eradication  
de l'Habitat Indigne - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC)  
au 31 décembre 2010 de la Concession d'Eradication de l'Habitat  
Indigne lot n°1 (convention n°07/1437) passée avec Marseille Habitat  
- Avenant n°11 à la convention de concession n°07/1437.

(11-22016-GDB42002)

Le rapport 11/0995/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

209 - 11/0996/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME  
• SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Eradication  
de l'Habitat Indigne - Immeuble sis, 8 rue Halle Delacroix - Noailles -  
1<sup>er</sup> arrondissement - Demande de déclaration d'utilité publique en  
vue de l'expropriation au profit du concessionnaire Marseille Habitat  
suite à l'ordonnance de déclaration d'état de carence du syndicat des  
copropriétaires.

(11-21844-GDB42002)

Le rapport 11/0996/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

210 - 11/0997/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME  
• SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT -  
Concessions d'aménagement "Eradication de l'Habitat indigne" :  
Acquisition par voie d'expropriation des immeubles situés 14/16 rue  
Séraphin, 23 rue Donaz, 6 traverse Caria et 270 avenue Salengro -  
Acquisition par voie d'expropriation des commerces situés 153/155  
rue de Lyon - 15<sup>ème</sup> arrondissement.

(11-21865-GDB42002)

Le rapport 11/0997/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

211 - 11/0998/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME  
• SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Eradication  
de l'Habitat Indigne - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC)  
au 31 décembre 2010 de la Concession "d'Eradication de l'Habitat  
Indigne" - Convention n°07/1455 (Lot n°2) passée avec Urbanis  
Aménagement - Approbation de l'avenant n°11 : actualisation de la  
liste des immeubles à traiter et modification des modalités de  
versement de la subvention d'équilibre de la Ville.

(11-21932-GDB42002)

Le rapport 11/0998/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme GAUNET-ESCARRAS  
Françoise

212 - 11/0999/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE -  
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE •  
SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES -  
Attribution de subventions aux associations développant des projets  
de santé publique - Budget Primitif 2011 - 3<sup>ème</sup> répartition.

(11-22012-GDB30502)

Le rapport 11/0999/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

213 - 11/1000/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - Annulation de subvention à l'association Transhepate PACA/Corse.

(11-21708-GDB30502)

Le rapport 11/1000/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

214 - 11/1001/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - Octroi d'un avantage en nature au bénéfice de l'association Santé Sud au titre de l'année 2011.

(11-21999-GDB30502)

Le rapport 11/1001/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

215 - 11/1002/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - Octroi d'un avantage en nature au bénéfice de l'association Parole d'Enfant au titre de l'année 2011.

(11-22003-GDB30502)

Le rapport 11/1002/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

216 - 11/1003/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - Reconduction de la Convention n°101-152 entre le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Marseille, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Bouches-du-Rhône, l'Agence Régionale de Santé de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Ville de Marseille, relative à la mise en œuvre d'une plate-forme d'information à destination des Médecins Généralistes de Marseille Centre-Ville : appui social médecins et approbation d'un avenant à la convention.

(11-21909-GDB30502)

Le rapport 11/1003/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MIRON Richard

217 - 11/1004/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL • MISSION 2013 - Organisation de l'UEFA EURO 2016 - Création d'une association des Villes hôtes : approbation des statuts et adhésion de la Ville de Marseille.

(11-21766-GDB10102)

Le rapport 11/1004/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

218 - 11/1005/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • Attribution de subventions aux organismes sportifs - 7<sup>ème</sup> répartition 2011.

(11-21612-GDB51502)

Le rapport 11/1005/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

219 - 11/1006/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • Participation financière du Conseil Régional aux dépenses de fonctionnement des installations sportives de la commune de Marseille mises à la disposition des lycées publics et privés.

(11-21638-GDB51502)

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, sur ce rapport 219, vous mettez en cause le Conseil Régional pour ne pas avoir payé la facture concernant les accords entre la Ville et le Conseil Régional pour l'utilisation de locaux municipaux par les élèves des lycées. Vous commettez dans cette affaire-là une erreur puisque le mandat 21-994 bordereau 50-49 a été payé le 6 juin 2011 pour la somme de 268 677,34 euros, qui représente la location par le Conseil Régional d'équipements municipaux pour l'année 2010. Donc cela a été fait.

Monsieur le Maire.- Si c'est ça, je suis prêt à m'excuser, je n'ai pas l'épiderme aussi sensible que cela !

Monsieur MENNUCCI.- Je vous signale simplement que cela a été fait, sachant le nombre de personnes qui lisent les rapports, pour qu'ils ne s'inquiètent pas du fait que le Conseil Régional ne payerait pas la Ville.

Monsieur le Maire.- Simplement aussi que nous devons signer avec le Conseil Régional...

Monsieur MENNUCCI.- ...Mais ce n'est pas très gentil de l'écrire !

Monsieur le Maire.- Et si nous racontions toutes les pressions que vous faites dans le domaine culturel lorsque quelque chose semble ne pas vous convenir ! Vous croyez que cela ne nous est pas répété ! Bien sûr !

Monsieur MENNUCCI. Mais de quoi parlez-vous ?

Monsieur le Maire.- Je parle des pressions que vous faites, ici ou là, dans le domaine culturel. Cela ne vous plaît pas, on n'a pas nommé Mme X ou Mme Y et donc vous supprimerez les crédits de la Région. Mais les crédits de la Région ne vous appartiennent pas !

Monsieur MENNUCCI.- Mais c'est indécent ce que vous dites !

Monsieur le Maire.- Ce n'est pas indécent, c'est exactement la vérité ! Et vous feriez bien de méditer ce que je vous dis.

Le rapport 11/1006/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

220 - 11/1007/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • Lancement d'un dispositif "LABEL SPORT A MARSEILLE" destiné au mouvement sportif local pour l'accompagnement, la mise en valeur des actions sportives et éducatives. Approbation du règlement du dispositif "LABEL SPORT A MARSEILLE".

(11-21691-GDB51502)

Monsieur CHAMASSIAN.- Monsieur le Maire, chers collègues, nous sommes évidemment favorables au contenu de ce rapport destiné à récompenser des acteurs du mouvement sportif ou associatif.

Monsieur le Maire.- Eh bien, merci !

Monsieur CHAMASSIAN.- Mais attendez la suite !

Monsieur le Maire.- La suite, je peux la deviner, je pourrais même l'écrire à votre place !

Monsieur CHAMASSIAN.- Alors dites-moi !

Monsieur le Maire.- Absolument ! Que rien ne va ! Que tout va mal ! Que nous sommes capables de ne rien faire ! Que si vous étiez là, ce serait merveilleux ! Donnez-moi quelques minutes et je vous fais le texte !

Monsieur CHAMASSIAN.- Alors je vais vous surprendre !

Je disais que nous sommes favorables au contenu de ce rapport destiné à récompenser des acteurs du mouvement sportif ou associatif, qui s'attacheront à promouvoir l'écocitoyenneté, la lutte contre les violences et la promotion de la laïcité. Mais comme vous le savez, le Diable se cache souvent dans les détails. La sélection des associations, écoutez bien, sera ainsi effectuée par une Commission d'attribution dont la composition n'est pas indiquée dans le rapport. Il nous a donc fallu consulter les pièces annexes pour connaître l'identité des membres de cette Commission. Je vous la livre ici, sur 10 membres il y a 8 élus, qui sont respectivement Mme BOYER, Mme CASANOVA, Mme CARADEC, Mme POZMENTIER, Mme CHANTELOT, M. MIRON, M. PADOVANI et M. REAULT. Ce n'est certainement pas le sens de la nuance, le goût de la transparence et du pluralisme qui ont présidé à ce choix contestable.

Franchement, Monsieur le Maire, est-il normal dans le contexte actuel qu'aucun membre de l'opposition ne fasse partie de cette Commission qui accordera des aides publiques ? Je vous pose la question. L'Assemblée Nationale et le Sénat, vous en avez parlé, comme vous le savez, ont accordé des présidences de Commission à leur opposition. Est-ce trop demander qu'à Marseille celle-ci fasse au moins partie d'une Commission d'attribution d'argent public. Je vous demande donc de bien vouloir modifier, Monsieur le Maire, la composition de cette Commission en admettant deux membres de l'opposition en son sein. Si vous n'acceptez pas notre demande, nous serons contraints de voter contre ce rapport. Merci.

Monsieur le Maire.- Eh bien tant pis ! M. MIRON, vous pouvez répondre comment cela se fait au Conseil Général ?

Monsieur MIRON.- Monsieur le Maire, on est 5 Conseillers Généraux là autour, donc je renvoie à M. CHAMASSIAN entre autres 13 HABITAT, comme le souffle mon collègue Maurice REY, mais aussi un certain nombre de Commissions dans lesquelles nous ne siégeons absolument pas. Mais ce n'était pas l'objet de la volonté dans le cadre de cette délibération. C'est le premier point. Le deuxième point, M. CHAMASSIAN : cela fait trois ans que c'est ainsi, depuis que nous avons initié le label Sport à Marseille. Et deux rectificatifs : d'abord pourquoi il y a des élus de la majorité ? Parce qu'il y a tous ceux qui, au sein de cette majorité voulue par le Maire de Marseille, s'occupent des jeunes et du sport. Donc des gens qui ont certainement des choses à dire, qui ont capacité à les dire, mais qui ont aussi l'expertise nécessaire pour le dire.

Deuxièmement, il me semble que votre propos aurait été plus complet si vous aviez rajouté quels étaient les autres membres, à savoir le Directeur Départemental Jeunesse et Sport, également aussi le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif, qui viennent régulièrement et qui participent de manière transparente. Et permettez-moi juste de vous rappeler que ce jury ne sélectionne pas. Ce jury attribue en fonction des demandes qui ont été faites par les associations tel ou tel prix. Il y a même des années où nous avons adressé des prix supplémentaires.

Donc c'est simplement la compétence qui régit cette Commission. Et je crois, M. CHAMASSIAN, pour vous entendre régulièrement venir sur les thèmes du sport et comme le disait Monsieur le Maire tout à l'heure par rapport au Stade Vélodrome, je ne suis pas certain qu'en matière de compétence au niveau du sport vous soyez le mieux placé pour en parler !

Le rapport 11/1007/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

221 - 11/1008/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • Approbation de l'avenant n°1 à la convention de partenariat n°11/0401 passée avec l'association Société Culturelle et Omnisport de Sainte-Marguerite.

(11-21623-GDB51502)

Le rapport 11/1008/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

222 - 11/1009/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -  
DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES •  
Approbation de l'avenant n°1 à la convention de partenariat  
n°11/0611 passée avec l'association Groupe Sportif Consolat.

(11-21773-GDB51502)

Le rapport 11/1009/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

223 - 11/1010/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -  
DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES •  
Approbation de la convention d'occupation privative du domaine  
public pour l'exploitation du snack de la piscine Vallier - Exonération  
partielle de la redevance due au titre de l'année 2011 par Monsieur  
Marino Patrice.

(11-21635-GDB51502)

Le rapport 11/1010/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

224 - 11/1011/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -  
DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • Mise  
à disposition de la salle Vallier au profit de l'association Paroles  
d'Enfants, des Mairies des 6<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Secteurs et des équipements  
sportifs municipaux au profit des associations participant à l'édition  
2011 du Téléthon.

(11-21637-GDB51502)

Le rapport 11/1011/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

225 - 11/1012/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -  
DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES •  
Approbation de l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service  
public relatif à l'exploitation et à la gestion du Complexe Sportif René  
Magnac - Avenant n° 1 (transfert du contrat à la SAS Complexe Sportif Grand Saint-  
Giniez).

(11-21728-GDB51502)

Le rapport 11/1012/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

226 - 11/1013/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -  
DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES •  
Approbation de la convention type de mise à disposition de locaux  
de convivialité au profit d'associations - Approbation du tarif  
correspondant.

(11-21928-GDB51502)

Le rapport 11/1013/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

227 - 11/1014/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -  
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE •  
SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Construction d'un  
complexe sportif au stade Rouvier, 2 traverse Rouvier,  
9<sup>ème</sup> arrondissement - Lancement d'une consultation en Marchés à  
Procédure Adaptée pour les travaux.

(11-21799-GDB50202)

Le rapport 11/1014/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

228 - 11/1015/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -  
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE •  
SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Réhabilitation du  
gymnase de la Verrerie, 40 traverse de la Marbrerie,  
8<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation  
de l'autorisation de programme relative aux études et travaux -  
Financement.

(11-21743-GDB50202)

Le rapport 11/1015/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

229 - 11/1016/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -  
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE •  
SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD LITTORAL -  
Mise en conformité de la piscine Nord - 502 chemin de la Madrague  
Ville - 15<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de  
l'autorisation de programme relative aux études - Financement.

(11-21763-GDB50202)

Le rapport 11/1016/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

230 - 11/1017/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -  
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE •  
SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Modernisation de  
l'équipement, réhabilitation de la piste et réfection de l'éclairage du  
mini-circuit de Saint-Menet, chemin du Mouton -  
11<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation  
de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(11-21798-GDB50202)

Le rapport 11/1017/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

231 - 11/1018/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Remplacement de la pelouse par un revêtement en stabilisé au stade Ledec - 282, avenue Mireille Lauze - 10<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

(11-21720-GDB50202)

Le rapport 11/1018/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

232 - 11/1019/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Création d'un terrain de proximité dans la cité Air Bel, 2<sup>ème</sup> tranche, 11<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(11-21800-GDB50202)

Le rapport 11/1019/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme MOLL Solange

233 - 11/1020/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des Seniors - 3<sup>ème</sup> répartition 2011.

(11-21650-GDB21502)

Le rapport 11/1020/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. PADOVANI Patrick

234 - 11/1021/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - Attribution de subventions aux associations développant des projets de lutte contre le sida et les toxicomanies - Budget Primitif 2011 - 3<sup>ème</sup> répartition.

(11-21901-GDB30502)

Le rapport 11/1021/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

235 - 11/1022/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - DIVISION DES PERSONNES HANDICAPEES - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association MIMIX - 2<sup>ème</sup> répartition.

(11-22070-GDB30502)

Le rapport 11/1022/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme POZMENTIER-SPORTICH Caroline

236 - 11/1023/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • DIVISION PREVENTION DE LA DELINQUANCE - Attribution de subventions dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> série d'actions 2011.

(11-22060-GDB30502)

Le rapport 11/1023/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme REMADNIA-PREZIOSI Nora

237 - 11/1024/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Familles et des Droits des Femmes - 2<sup>ème</sup> répartition 2011.

(11-21713-GDB21502)

Le rapport 11/1024/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. REY Maurice

238 - 11/1025/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE • SERVICE DES OPERATIONS FUNERAIRES - DIVISION REGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNEBRES - Décoration et réaménagement du funérarium municipal.

(11-21767-GDB30102)

Le rapport 11/1025/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme ZAYAN Eliane

239 - 11/1026/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions à des associations d'Animation Urbaine - 3<sup>ème</sup> répartition 2011.

(11-21649-GDB21502)

Le rapport 11/1026/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme ZOUAGHI Séréna

240 - 11/1027/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Cité des Associations - Renouvellement de l'adhésion au Réseau National des Maisons des Associations.

(11-21610-GDB21502)

Le rapport 11/1027/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

241 - 11/1028/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions à des associations de rapatriés - 1<sup>ère</sup> répartition 2011.

(11-21651-GDB21502)

Le rapport 11/1028/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

### CULTURE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

242 - 11/1029/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • ODEON - Organisation par le Théâtre de l'Odéon, d'un concours international d'opérettes et de théâtre musical en mars 2012 - Approbation du règlement du concours.

(11-21624-GDB20502)

Le rapport 11/1029/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

243 - 11/1030/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST - Restructuration des réseaux de chauffage et de la chaufferie de la Mairie du 7<sup>ème</sup> secteur Bastide Saint-Joseph, avenue Paul Coxe, 14<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études.

(11-21912-GDB50202)

Le rapport 11/1030/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme D'ESTIENNE D'ORVES  
Anne-Marie

244 - 11/1031/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • ECOLE SUPERIEURE D'ART DE MARSEILLE MEDITERRANEE - Attribution de bourses aux étudiants de l'Ecole Supérieure d'Art de Marseille Méditerranée.

(11-21652-GDB20502)

Le rapport 11/1031/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. DI NOCERA Maurice

245 - 11/1032/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Approbation de l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public pour la gestion, l'animation et l'exploitation "des espaces culturels du Silo d'Arenc" n°11/0231.

(11-21781-GDB20502)

Le rapport 11/1032/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

246 - 11/1033/CURI

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES GRANDS EQUIPEMENTS • Modification du Règlement Intérieur du Palais des Sports de Marseille.

(11-21787-GDB10602)

Le rapport 11/1033/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

247 - 11/1034/CURI

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES GRANDS EQUIPEMENTS • Attribution de subventions aux organisations sportives pour les manifestations se déroulant au Palais des Sports pendant le 2<sup>ème</sup> semestre 2011 - 5<sup>ème</sup> répartition - Approbation de conventions de partenariat.

(11-21791-GDB10602)

Le rapport 11/1034/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. HERMANN Daniel

248 - 11/1035/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Attribution d'une subvention d'investissement à l'Association Culturelle de l'Eglise Réformée de Marseille Grignan Centre Sud (ACER) - Approbation d'une autorisation de programme.

(11-21353-GDB20502)

Le rapport 11/1035/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

249 - 11/1036/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Attribution d'une subvention d'investissement à l'Association Diocésaine de Marseille - Approbation d'une autorisation de programme.

(11-21750-GDB20502)

Le rapport 11/1036/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

250 - 11/1037/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE - Demande de subvention auprès de l'Etat - Ministère de la Recherche dans le cadre de l'inventaire de la gestion des collections de botanique.

(11-21897-GDB20502)

Le rapport 11/1037/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

251 - 11/1038/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Approbation de l'avenant n°1 à la convention de délégation de service public pour la gestion et l'animation du "Mémorial de la Marseillaise" n°10/327.

(11-21641-GDB20502)

Madame PONCET-RAMADE, - Monsieur le Maire, c'est une intervention purement symbolique. Le Mémorial de la Marseillaise enracine notre ville dans une histoire de la République tout à fait importante. Je déplore que l'on ait fait une délégation de service public pour tenir ce Mémorial, alors qu'il aurait été légitime que la Ville de Marseille assume son histoire. Merci.

Monsieur le Maire, - Je crois que les délégations de service public, c'est moins coûteux que l'ensemble des fonctionnaires. Nous en avons suffisamment dans cette ville, me semble-t-il, ce n'est pas la peine d'augmenter le nombre. Et par conséquent, je crois au contraire qu'il y a un bon directeur. Il faut d'ailleurs faire de la réclame, parce que le quartier est un peu difficile d'accès. Et deuxièmement, me semble-t-il, on aurait pu faire cela dans le passé, on ne l'a jamais fait, c'est nous qui faisons au lieu dit "révolutionnaire de 1792" ce Mémorial qui est merveilleux et qui plaît à tout le monde ! Merci.

Monsieur MULLER, - Je voudrais à nouveau dire qu'effectivement le Mémorial présente de nombreux avantages, on l'a dit et répété, après les doutes qui précédaient son inauguration. C'est un beau lieu. Vous parlez de publicité, il y a au budget de ce Mémorial 60 000 euros pour la publicité. Evidemment, il ne s'agit pas de la seule publicité qu'il mérite. Premièrement, on s'étonne quand même de voir le nombre de Marseillais qui ne sont pas au courant de son existence, c'est-à-dire que dans notre microcosme politique ou de personnes intéressées par l'histoire, oui ! Mais allons dans les familles, allons en parler aux gens et on se rend compte que nombreux sont les Marseillais qui ignorent l'existence du Mémorial. Il est dommage qu'il y a quelques mois, sur le site de l'Office du Tourisme, le Mémorial n'ait pas été recensé comme une des choses à visiter à Marseille, par exemple. Et il est dommage également que dans les rues adjacentes et autour, il n'y ait pas de panneau indiquant l'existence du Mémorial. Il y a un véritable effort à faire. C'est un beau Mémorial. Et il y a un problème aussi de déficit qui se réglerait par une fréquentation qui ne peut exister que si la publicité est bien faite.

Monsieur le Maire, - Cela peut s'améliorer, M. MULLER.

Madame CASANOVA, - Je voudrais signaler que la Caisse des Ecoles, dont je suis Présidente, encourage la visite des enfants puisqu'elle prend à sa charge 2 euros sur le prix de l'entrée des enfants, et les enfants n'ont donc à payer qu'un euro. Et la publicité est passée par l'Internet des écoles à toutes les écoles de Marseille. Donc c'est bien précisé chaque début d'année.

Monsieur le Maire, - Cela marche très bien pour les scolaires, cela marche un peu moins bien pour les visiteurs, bien que nous ayons eu droit à un reportage sur le Mémorial, le matin du 14 juillet en particulier, sur Antenne 2 dans l'émission de Leymergie. Et chaque fois que je peux inviter des personnalités à Marseille ou qui sont de passage, nous les incitons fortement à aller voir le Mémorial, qui est quelque chose d'important, me semble-t-il, dans notre ville. Mais bien sûr, on peut toujours améliorer les choses.

Le rapport 11/1038/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts votant contre.

\* \* \*

252 - 11/1039/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Approbation de l'avenant n°3 à la convention n°10/0644 du 13 juillet 2010 conclue avec la SCIC SA Friche la Belle-de-Mai.

(11-21783-GDB20502)

Le rapport 11/1039/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

253 - 11/1040/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • FONDS COMMUNAL D'ART CONTEMPORAIN - Acquisition d'œuvres d'art.

(11-21784-GDB20502)

Le rapport 11/1040/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

254 - 11/1041/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Adhésion de la Ville de Marseille à l'association "VIDEOMUSEUM" pour l'année 2012.

(11-21823-GDB20502)

Le rapport 11/1041/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

255 - 11/1042/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES - Approbation d'une convention de mécénat conclue entre la Ville de Marseille et la Fondation d'Entreprise de la Banque Populaire Provençale et Corse pour accroître la collection de DVD destinée aux usagers non-voyants de la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale.

(11-21790-GDB20502)

Le rapport 11/1042/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

256 - 11/1043/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES - Approbation d'une convention relative à la gestion du dépôt légal imprimeur, conclue entre la Bibliothèque Nationale de France (BNF) et la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale de Marseille.

(11-21792-GDB20502)

Le rapport 11/1043/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

257 - 11/1044/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES - Approbation d'une convention de coréalisation conclue entre la Ville de Marseille et l'association "CMCA" dans le cadre du mois du documentaire.

(11-21793-GDB20502)

Le rapport 11/1044/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

258 - 11/1045/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES - Indemnisation des candidats non retenus qui ont participé au dialogue compétitif relatif à l'automatisation du circuit des documents de la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale.

(11-21795-GDB20502)

Le rapport 11/1045/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

259 - 11/1046/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE DES ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Réalisation de la Cité des Arts de la Rue - Autorisation et approbation du protocole transactionnel passé avec l'entreprise LANDRAGIN pour le règlement du marché de travaux n°08/863.

(11-21886-GDB50202)

Le rapport 11/1046/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

260 - 11/1047/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD LITTORAL - Réfection de la verrière et réaménagement du patio du cinéma de l'Alhambra, 2 rue du Cinéma, 16<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études - Financement.

(11-21759-GDB50202)

Le rapport 11/1047/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme IMBERT Jeanine

261 - 11/1048/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Conservatoire National à Rayonnement Régional - Grands Prix pour l'année 2011.

(11-21630-GDB20502)

Le rapport 11/1048/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

262 - 11/1049/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Conservatoire National à Rayonnement Régional - Création de tarifs de vente de catalogues et programmes pour le festival de musique ancienne et d'autres manifestations.

(11-21631-GDB20502)

Le rapport 11/1049/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

Monsieur le Maire.- Mme IMBERT, il paraît que Roméo et Juliette, c'était un vrai succès. Soyez-en félicitée !

\* \* \*

263 - 11/1050/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • CONSERVATOIRE NATIONAL A RAYONNEMENT REGIONAL - Création d'un tarif de droit de scolarité pour les amateurs de haut niveau.

(11-21629-GDB20502)

Le rapport 11/1050/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille s'abstenant.

\* \* \*

264 - 11/1051/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation d'une convention conclue entre la Ville de Marseille/Opéra et l'Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille - Saison 2011/2012.

(11-21768-GDB20502)

Le rapport 11/1051/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

265 - 11/1052/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation d'une convention entre la Ville de Marseille/Opéra et l'association "Lieux Publics - Centre National de Création des Arts de la Rue".

(11-21778-GDB20502)

Le rapport 11/1052/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

266 - 11/1053/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation d'une convention conclue entre la Ville de Marseille/Opéra et le Lycée Régional G. Poinso Chapuis.

(11-21780-GDB20502)

Le rapport 11/1053/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

267 - 11/1054/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation d'une convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille/Opéra et le centre de soins palliatifs "La Maison" pour un récital le 28 mars 2012.

(11-21803-GDB20502)

Le rapport 11/1054/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

268 - 11/1055/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation d'une convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille/Opéra et l'Institut Paoli Calmettes - Saison 2011/2012.

(11-21805-GDB20502)

Le rapport 11/1055/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

269 - 11/1056/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation d'une convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille/Opéra et l'Hôpital - Fondation Saint-Joseph de Marseille pour un récital le 23 novembre 2011.

(11-21807-GDB20502)

Le rapport 11/1056/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

270 - 11/1057/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation d'une convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille/Opéra et le Centre Gérontologique Départemental - Saison 2011/2012.

(11-21808-GDB20502)

Le rapport 11/1057/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

271 - 11/1058/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation d'une convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille/Opéra et la Maison de Retraite "Korian Frédéric Mistral" pour un récital le 21 mars 2012.

(11-21821-GDB20502)

Le rapport 11/1058/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

272 - 11/1059/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation d'une convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille/Opéra et la Maison de Retraite "Korian les Parents de Marseille" pour un concert le 9 janvier 2012.

(11-21822-GDB20502)

Le rapport 11/1059/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

273 - 11/1060/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation d'une convention de partenariat communication conclue entre la Ville de Marseille/Opéra et le magasin "Le Printemps" de Marseille.

(11-21903-GDB20502)

Le rapport 11/1060/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

274 - 11/1061/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation de deux conventions de partenariat conclues entre la Ville de Marseille/Opéra, la Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage et la Société Vinci Park France.

(11-21818-GDB20502)

Le rapport 11/1061/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

275 - 11/1062/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation d'une convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille/Opéra et le magazine "l'Express".

(11-21837-GDB20502)

Le rapport 11/1062/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

276 - 11/1063/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Installation d'une boucle magnétique à l'Opéra - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(11-21801-GDB20502)

Le rapport 11/1063/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MALRAIT André

277 - 11/1064/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Relogement de l'Office du Tourisme et des Congrès dans l'immeuble du 11 La Canebière, 1<sup>er</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études.

(11-21746-GDB50202)

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, il s'agit d'un rapport que vous mettez à la fin d'un Conseil Municipal trop chargé et qui concerne l'immeuble de la Maison de la Mode. Je vous dis notre incompréhension devant cette délibération. Vous avez vous-même favorisé l'émergence d'une filière Mode à Marseille et nous convenons tous qu'un travail important a été fait ces quinze dernières années autour de Mme VIGOUROUX sur ces questions-là.

Il y a trois ans, vous avez fait déménager le Musée de la Mode, le Musée est parti. Et nous avons encore un certain nombre d'entreprises qui sont installées dans ce bâtiment. Aujourd'hui, vous nous indiquez que vous souhaitez y mettre l'Office du Tourisme. Il y a quelques semaines, vous justifiez le départ du Musée de la Mode par le fait que vous vouliez le louer à des privés pour qu'il y ait une rentabilité. Il y a une filière Mode à Marseille qui est, je l'ai dit, très importante. Elle est présidée par un homme, un chef d'entreprise de très grande qualité, M. Jean-Brice GARELLA. Et M. Jean-Brice GARELLA vous a fait une proposition directe, dans votre bureau, il y a quelques mois, de payer à la Ville de Marseille des entreprises de mode qui veulent s'installer, notamment une très belle boutique de H & M, aussi des entreprises internationales qui considèrent qu'être sur la Canebière, à cet endroit, serait pour eux un avantage.

Ce que je ne comprends pas, mais peut-être pouvons-nous encore discuter de cette question, peut-être n'avez-vous pas l'ensemble des informations, je trouve dommage, alors que des entreprises privées veulent s'installer dans cet immeuble, que nous engageons 90 000 euros d'étude pour installer l'Office du Tourisme. Evidemment, il faut que l'Office du Tourisme s'installe, mais il y a peut-être des lieux qui seraient plus adaptés, pensons par exemple à la rue de la République. Si nous avions l'Office du Tourisme en bas de la rue de la République, cela inciterait sans doute des touristes à prendre la rue de la République.

Je souhaiterais vraiment que l'on fasse œuvre de travail collectif. J'ai été saisi, vous aussi mais sans doute n'avez-vous pas lu les courriers, par la filière Mode. Il y a une incompréhension, vous avez créé, vous Jean-Claude GAUDIN, cette filière. Elle est à votre crédit. Pourquoi aujourd'hui la démanteler sur la Canebière ? Je vous avoue que je ne comprends pas et je souhaiterais que l'on retire le rapport, il n'y a pas d'urgence franchement pour l'Office du Tourisme, et que l'on se reparle un peu pour voir comment on peut faire.

Monsieur le Maire.- M. MALRAIT, vous pouvez répondre à M. MENNUCCI ?

Monsieur MENNUCCI.- Si c'est M. MALRAIT alors ! Mais c'est un problème politique, ce n'est pas un problème...

Monsieur le Maire.- Mais ne ramenez pas toujours tout à la politique ! La politique est partout, mais la politique n'est pas tout, M. MENNUCCI ! Nous ne sommes pas comme vous ! C'est bien une différence qu'il y a. On ne politise pas tout, à tout moment, dans toutes les décisions et dans tous les choix. Et nous en avons fait la démonstration, la preuve, c'est que l'on vous a laissés organiser toutes vos primaires ! Si on avait voulu, on vous en aurait empêchés, on ne l'a pas fait ! Alors arrêtez !

*(Echange de propos entre élus)*

Monsieur MALRAIT.- S'il vous plaît ! Monsieur le Maire, chers collègues, je dois quand même rétablir la vérité sur ce problème de l'Office du Tourisme. D'abord, je voudrais rendre hommage et remercier en votre nom à tous Mme VLASTO, qui fait un travail considérable puisque maintenant le tourisme est une activité très importante de Marseille, via le tourisme et les croisiéristes.

Actuellement, l'Office du Tourisme est situé dans un immeuble qui n'appartient pas à la Ville, qui n'est pas dans un axe privilégié de la ville, c'est-à-dire le bas de la Canebière et le Vieux-Port, et Mme VLASTO nous a dit plusieurs fois qu'il manquait de place, qu'actuellement c'était trop petit et qu'il fallait l'agrandir.

*(Réflexions de M. MENNUCCI)*

Monsieur MALRAIT.- Ecoutez-moi un peu ! S'il vous plaît !

Donc nous avons l'intention de pouvoir déménager l'Office du Tourisme. L'Office du Tourisme se doit d'être dans un lieu prestigieux qui est le bas de la Canebière. Vous avez décidé, Monsieur le Maire, d'installer l'Office du Tourisme dans cet immeuble de prestige sur la Canebière. Mme VLASTO occupera trois niveaux, pour commencer.

Quant à la mode, nous ne l'avons pas du tout chassée, comme veut le dire M. MENNUCCI, mais nous avons un immeuble de prestige qui se trouve au 110 boulevard de la Libération. D'ailleurs, on va en entendre parler tout à l'heure. C'est l'ancienne Ecole d'Ingénieurs de la ville de Marseille.

D'abord, les collections vont être portées à Borély afin que l'on puisse les montrer, parce que je ne sais pas si vous les avez vues, moi cela fait treize ans que je suis élu, les collections du Musée de la Mode on ne les a pas vues beaucoup sortir ! Personne ne les voit ! Elles sont dans des réserves. On va les mettre à Borély et on pourra les présenter à Borély.

Quant au Master Mode, la Bibliothèque et tout ce qui concerne la mode, qui se trouvent actuellement...

*(Réflexions de M. MENNUCCI)*

Monsieur MALRAIT.- Je vous ai écouté, alors écoutez-moi ! Je sais que vous n'êtes pas poli, mais vous pouvez m'écouter ! Cela suffit quand même ! D'abord, Monsieur le Maire, ils n'ont plus de temps de parole !

Je signalais à mes collègues que nous allons installer au 110 boulevard de la Libération, dans l'ancienne Ecole d'Ingénieurs de Marseille, le Master Mode, la Bibliothèque. Et tout ce qui concerne la mode, actuellement sur la Canebière, va aller au boulevard de la Libération, y compris tout ce qui dans le côté des Facultés et qui a rapport à la mode. Donc, on ne chasse pas la mode de Marseille, on l'installe différemment ! Merci de m'avoir écouté.

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Monsieur le Maire.- Je confirme que nous consolidons tout à fait la filière Mode à Marseille. Nous allons accueillir un Master mode, c'est-à-dire une formation d'enseignement supérieur. Nous avons négocié et discuté cela avec le Président BERLAND et nous allons installer cela au boulevard de la Libération, qui est aussi au cœur bien entendu de la ville et pas très loin de la Canebière. Et dans le rapport 283, nous allons engager et voter 1 million d'euros pour permettre les travaux à cet endroit.

S'agissant de l'Office du Tourisme, je n'ai pas besoin de m'associer aux félicitations à Mme VLASTO, je les lui adresse régulièrement, l'Office a besoin de locaux plus importants et notamment dans la perspective de 2013.

Et c'est nous qui décidons et ce n'est pas M. MENNUCCI ! Il vote comme il veut et nous, nous votons comme nous voulons !

Merci, M. MALRAIT.

*Le rapport 11/1064/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Faire Gagner Marseille votant contre.*

\* \* \*

278 - 11/1065/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Mise en sécurité des remparts datant de 1660, rue des Lices, 7<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

(11-21748-GDB50202)

*Le rapport 11/1065/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.*

\* \* \*

279 - 11/1066/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD LITTORAL - Remplacement des ascenseurs du Pavillon Daviel, Hôtel de Ville, 2<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(11-21756-GDB50202)

*Le rapport 11/1066/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.*

\* \* \*

280 - 11/1067/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -  
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE •  
SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD LITTORAL -  
Réhabilitation de la façade Est et de son retour latéral Nord et  
restauration de la porte remarquable du Pavillon Puget de l'Hôtel de  
Ville - 2<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de  
l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(11-21760-GDB50202)

Le rapport 11/1067/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

281 - 11/1068/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -  
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE •  
SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD LITTORAL -  
Démolition des écoles maternelle et élémentaire Plan d'Aou - Place  
des Frégates - 15<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de  
l'autorisation de programme relative aux études et travaux -  
Financement - Autorisation de signer la demande de permis de  
démolir.

(11-21761-GDB50202)

Le rapport 11/1068/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

282

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -  
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE •  
SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Création de  
locaux associatifs dans l'ancienne école de Saint Marcel, 14 rue  
Queylar, 11<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de  
l'autorisation de programme relative aux études - Financement.

(11-21836-GDB50202)

Rapport Retiré

\* \* \*

283 - 11/1069/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -  
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE •  
SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST -  
Réhabilitation de l'immeuble du 110 boulevard de la Libération,  
4<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de  
programme pour les études et travaux.

(11-21933-GDB50202)

Le rapport 11/1069/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

284 - 11/1070/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -  
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE •  
SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST -  
Relogement de l'Association Familiale de la Parade, 7 chemin des  
Mourets - 13<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de  
l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(11-22038-GDB50202)

Le rapport 11/1070/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

285 - 11/1071/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -  
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE •  
SERVICE DES ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Abbaye  
Saint-Victor - 7<sup>ème</sup> arrondissement - Travaux de restauration de la  
façade Nord - Approbation de l'augmentation de l'affectation de  
l'autorisation de programme pour les études et les travaux -  
Lancement d'un marché à procédure adaptée pour les travaux -  
Financement.

(11-22049-GDB50202)

Le rapport 11/1071/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

286 - 11/1072/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -  
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE •  
SERVICE DES EXPERTISES - Restauration du tableau de Michel  
Serre de l'église des Chartreux dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement -  
Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(11-21899-GDB50202)

Le rapport 11/1072/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme PALMIERI Elske

287 - 11/1073/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -  
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE •  
SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST - Réfection  
de la toiture de l'église Saint-Michel, 1 Place de l'Archange,  
5<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de  
programme relative aux études et à une première tranche de  
travaux.

(11-21923-GDB50202)

Le rapport 11/1073/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. VANELLE Patrice

288 - 11/1074/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES ARCHIVES MUNICIPALES - Demande d'une subvention auprès du Fonds Régional d'Acquisition des Musées (FRAM) pour l'acquisition de quatre monnaies.

(11-21645-GDB20502)

Le rapport 11/1074/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

289 - 11/1075/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES ARCHIVES MUNICIPALES - Approbation de la donation de Madame Odette SINGLA.

(11-21646-GDB20502)

Le rapport 11/1075/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

290 - 11/1076/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES ARCHIVES - Autorisation d'acquisitions lors de ventes aux enchères pour les Archives Municipales et le Cabinet des Monnaies et Médailles.

(11-21754-GDB20502)

Le rapport 11/1076/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

291 - 11/1077/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attribution du prix de la Ville de Marseille à un étudiant en Droit.

(11-21811-GDB40202)

Le rapport 11/1077/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VLASTO Dominique

292 - 11/1078/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE TOURISME ET CONGRES - Attribution de subventions exceptionnelles pour congrès et colloques.

(11-21866-GDB40202)

Le rapport 11/1078/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

293 - 11/1079/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE TOURISME ET CONGRES - Attribution de subventions exceptionnelles pour congrès et colloques.

(11-21867-GDB40202)

Le rapport 11/1079/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

294 - 11/1080/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Réparation, transformation et extension en sous-sol du Palais du Pharo, 58 boulevard Charles Livon, 7<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(11-21786-GDB50202)

Le rapport 11/1080/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

295 - 11/1081/CURI

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES • Cofinancement de l'Union Européenne pour un programme européen Comenius Regio Marseille-Glasgow.

(11-22014-GDB12402)

Le rapport 11/1081/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

296 - 11/1082/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE TOURISME ET CONGRES - Approbation de l'avenant n°1 à la convention n°11/0719 relative à la subvention de fonctionnement 2011 versée à l'association Club de la Croisière Marseille Provence.

(11-22051-GDB40202)

Le rapport 11/1082/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

**DEVELOPPEMENT DURABLE**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BOYER Valérie

297 - 11/1083/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME  
• Politique de la Ville - Programme DSU 2011- 2<sup>ème</sup> série  
d'opérations d'investissement.

(11-22079-GDB42002)

Le rapport 11/1083/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

298 - 11/1084/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME  
• Politique de la ville : Contrat urbain de cohésion sociale -  
Approbation des deux avenants expérimentaux sur les quartiers de  
Saint-Mauront - Bellevue - Cabucelle (3<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> arrondissements)  
- Pont-de-Vivoux - Est Marseillais - Sauvagère - Capelette  
(10<sup>ème</sup> Arrondissement)

(11-22074-GDB42002)

Le rapport 11/1084/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

299 - 11/1085/DEVD

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -  
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE •  
SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Création de la  
Maison de Quartier du Baou de Sormiou, allée des Pêcheurs -  
9<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation du principe de l'opération et du  
lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre - Désignation du jury -  
Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative  
aux études et travaux - Financement.

(11-22097-GDB50202)

Le rapport 11/1085/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARADEC Laure-Agnès

300 - 11/1086/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •  
SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER -  
Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de  
Marseille et l'Association Départementale pour le Développement  
des Actions de Prévention 13 (ADDAP 13).

(11-22081-GDB41502)

Le rapport 11/1086/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme SERVANT Danièle

301 - 11/1087/DEVD

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE -  
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE •  
SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC - DSP centre animalier municipal -  
Acompte sur contribution financière à la Société Protectrice des  
Animaux de Marseille Provence à valoir sur l'exercice 2012.

(11-21782-GDB30502)

Le rapport 11/1087/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. SPERLING Daniel

302 - 11/1088/DEVD

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE -  
DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE • SERVICE  
DES DEMARCHES ADMINISTRATIVES - Développement d'un  
projet culturel européen au sein des bureaux municipaux de  
proximité - Approbation de la convention quadripartite.

(11-22080-GDB30102)

Le rapport 11/1088/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. SUSINI Bernard

303 - 11/1089/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME  
• SERVICE DE LA PLANIFICATION URBAINE - 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup> et  
15<sup>ème</sup> arrondissements - Approbation d'une convention de subvention  
de dépenses d'ingénierie entre la Caisse des Dépôts et  
Consignations, l'EPAEM et la Ville de Marseille portant sur l'étude  
d'évaluation préalable à un contrat de partenariat menée par la Ville  
en vue de la création d'un réseau de distribution d'eau de mer pour le  
chauffage et la climatisation de bâtiments.

(11-22093-GDB42002)

Monsieur le Maire.- M. SUSINI, vous êtes d'accord  
pour que l'on mette l'ancienne école désaffectée de Mourepiane  
dans les affectations que l'on donne à la Mairie de Secteur ?  
(Assentiment de M. SUSINI) Très bien !

De temps à autre, il faut aussi que l'on prenne l'avis  
de mes propres amis qui se trouvent minoritaires dans les Conseils  
d'autres Arrondissements.

Le rapport 11/1089/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

304 - 11/1090/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •  
Plan Climat Territorial - Certificats d'Economies d'Energie (CEE) -  
Approbation d'un protocole d'accord avec E.D.F. en faveur de  
l'efficacité énergétique pour 2011-2013.

(11-22090-GDB41502)

Le rapport 11/1090/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

305 - 11/1091/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •  
Plan Climat Territorial - Attribution d'une subvention à l'association  
GERES (Groupe Energies Renouvelables, Environnement et  
Solidarités) pour l'animation de l'Espace Info-Energie Marseille-  
Provence pour la période 2011-2012.

(11-22076-GDB41502)

Le rapport 11/1091/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

306 - 11/1092/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •  
DELEGATION GENERALE CULTURE ET SOLIDARITE -  
DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - Attribution d'une  
subvention à l'association ORANE pour l'organisation d'actions  
Développement Durable lors du Festival MARSATAC 2011.

(11-22077-GDB41502)

Le rapport 11/1092/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. VALLETTE Claude

307 - 11/1093/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME  
• Projet de réalisation de la halte ferroviaire d'Aren-  
Euroméditerranée - 3<sup>ème</sup> arrondissement - Avis favorable aux  
objectifs poursuivis et modalités pour la concertation proposée par  
Réseau Ferré de France (RFF).

(11-22071-GDB42002)

Le rapport 11/1093/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

**FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

308 - 11/1094/FEAM

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -  
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE •  
SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Transformation  
en bureaux de la Villa Valmer - 271, Corniche J-F Kennedy -  
7<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de la composition du jury.

(11-21753-GDB50202)

Le rapport 11/1094/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BIAGGI Solange

309 - 11/1095/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE  
COMMERCE - Attribution d'une subvention à l'association ICI  
MODES pour la réalisation d'une action d'animation commerciale au  
sein de la filière des métiers de la mode.

(11-21871-GDB40202)

Le rapport 11/1095/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. BLUM Roland

310 - 11/1096/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • Participation de  
la Ville de Marseille au Marché International des Professionnels de  
l'Immobilier (MIPIM) de Cannes du 6 au 9 mars 2012 - Approbation  
d'une convention - Remboursement des frais réels de mission.

(11-22085-GDB40202)

Le rapport 11/1096/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ROCCA SERRA Jacques

311 - 11/1097/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES  
RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES • Dépenses  
Protocoles liées à une mission officielle en Israël du 21 au 31  
octobre 2011.

(11-22099-GDB12402)

Le rapport 11/1097/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

**SOLIDARITE ET SERVICES A LA  
POPULATION**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ALLEGRINI José

**312 - 11/1098/SOSP**

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Construction du nouveau poste de secours de la plage de la Pointe Rouge, 54 avenue de Montredon, 8<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux complémentaires - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les marchés de travaux relatifs aux lots ns°1, 3, 4, 5, 6 et 7.

(11-22089-GDB50202)

Le rapport 11/1098/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARREGA Sylvie

**313 - 11/1099/SOSP**

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions à des associations - Projets en faveur des familles et des jeunes.

(11-21687-GDB21502)

Le rapport 11/1099/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CHANTELOT Catherine

**314 - 11/1100/SOSP**

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE • Attribution de subventions aux associations "Animation de la Jeunesse dans les Quartiers" - 2<sup>ème</sup> répartition 2011.

(11-21828-GDB20001)

Le rapport 11/1100/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

**315 - 11/1101/SOSP**

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE • Attribution de subventions aux organismes et équipements sociaux "Objectifs Jeunes" - 3<sup>ème</sup> répartition 2011.

(11-21919-GDB20001)

Le rapport 11/1101/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

**316 - 11/1102/SOSP**

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE • Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône - Financement 2011 des Accueils de Loisirs Sans Hébergement et des Accueils de Jeunes - 3<sup>ème</sup> répartition.

(11-21922-GDB20001)

Le rapport 11/1102/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme FRUCTUS Arlette

**317 - 11/1103/SOSP**

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT- Engagement Municipal pour le Logement - 3<sup>ème</sup> arrondissement - 5-7 rue Jouven - Subvention à l'Association d'Aide aux Jeunes Travailleurs (AAJT) pour la production de quatre-vingt-six logements sociaux PLAI.

(11-22083-GDB42002)

Le rapport 11/1103/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MIRON Richard

**318 - 11/1104/SOSP**

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • Approbation du règlement intérieur et des tarifs des piscines municipales.

(11-21709-GDB51502)

Le rapport 11/1104/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. REY Maurice

**319 - 11/1105/SOSP**

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE • SERVICE DES OPERATIONS FUNERAIRES-DIVISION REGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNEBRES - Exonération des frais d'obsèques de Monsieur NAÏT-AKLI.

(11-21752-GDB30102)

Le rapport 11/1105/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

**CULTURE ET RAYONNEMENT  
INTERNATIONAL**

**COMMISSAIRE RAPPORTEUR :** Mme D'ESTIENNE D'ORVES  
Anne-Marie

320 - 11/1106/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Ecole Supérieure d'arts Marseille-Méditerranée - Approbation de la convention de financement.

(11-21895-GDB20502)

Le rapport 11/1106/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

**COMMISSAIRE RAPPORTEUR :** M. HERMANN Daniel

321 - 11/1107/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Attribution de subventions ou compléments de subvention de fonctionnement 2011 aux associations culturelles - 4<sup>ème</sup> répartition.

(11-21934-GDB20502)

Le rapport 11/1107/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

322 - 11/1108/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Subvention de fonctionnement 2011 au Groupement d'Intérêt Public Culturel gérant le Centre Interrégional de Conservation et de Restauration du Patrimoine Belle-de-Mai (GIPC - CICRP Belle-de-Mai) - Dernier versement.

(11-22075-GDB20502)

Le rapport 11/1108/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

323 - 11/1109/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Restauration de huit fragments d'un papyrus pour le Musée d'Archéologie Méditerranéenne - Demande de subvention.

(11-22068-GDB20502)

Le rapport 11/1109/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

324 - 11/1110/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Approbation du contrat de coédition, conclu entre la Ville de Marseille et la Réunion des Musées Nationaux (RMN) et du Grand Palais des Champs Elysées, du catalogue de l'exposition "L'Orientalisme en Europe - de Delacroix à Matisse".

(11-22069-GDB20502)

Le rapport 11/1110/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

325 - 11/1111/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Etude de diagnostic et programme d'aménagement pour le site archéologique de la Bourse - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(11-22073-GDB20502)

Le rapport 11/1111/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

326 - 11/1112/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Palais Longchamp, 4<sup>ème</sup> arrondissement - Réfection des façades : fontaines, escaliers, portail ouest et espaces accessibles au public - Avenant n°3 à la convention d'honoraires n°02/455 passée avec l'Architecte en Chef et le Vérificateur des Monuments Historiques.

(11-22094-GDB50202)

Le rapport 11/1112/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

327 - 11/1113/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Palais Longchamp, 4<sup>ème</sup> arrondissement - Restauration des façades, rétablissement des verrières et restauration des ouvrages intérieurs classés - Avenant n°3 à la convention d'honoraires n°03/307 passée avec l'Architecte en Chef et le Vérificateur des Monuments Historiques - Lancement de marchés à procédure adaptée pour les travaux de restauration de l'escalier d'honneur.

(11-22095-GDB50202)

Le rapport 11/1113/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme IMBERT Jeanine

328 - 11/1114/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation du contrat de coproduction conclu entre la Ville de Marseille/Opéra et l'Opéra de Lausanne pour l'ouvrage "Orphée aux Enfers" de Jacques Offenbach.

(11-21771-GDB20502)

Le rapport 11/1114/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

329 - 11/1115/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation d'un contrat de coréalisation conclu entre la Ville de Marseille/Opéra et la Compagnie Julien Lestel pour le spectacle "Corps et Ames".

(11-21814-GDB20502)

Le rapport 11/1115/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

330 - 11/1116/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation des contrats de mise à disposition de salles de l'Opéra (annexe rue Sainte et foyer de la danse) aux associations "Chœur philharmonique de Marseille" et "Ensemble Vocal Philharmonia" - Saison 2011/2012.

(11-21772-GDB20502)

Le rapport 11/1116/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

331 - 11/1117/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation d'une convention de mise à disposition de l'orchestre de l'Opéra de Marseille avec l'association "Musiciens Ensemble" pour un concert au Grand Théâtre de Provence.

(11-21774-GDB20502)

Le rapport 11/1117/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VLASTO Dominique

332 - 11/1118/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE PHARO / BARGEMON - Tarifs des espaces du Palais du Pharo et de l'Espace Villeneuve Bargemon.

(11-22086-GDB40202)

Le rapport 11/1118/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

## DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BOYER Valérie

333 - 11/1119/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • Politique de la Ville - Attribution de la Dotation de Développement Urbain 2011 à la Ville de Marseille - Liste des projets d'investissement retenus - Convention financière à passer entre l'État et la Ville de Marseille.

(11-22098-GDB42002)

Le rapport 11/1119/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MALRAIT André

334 - 11/1120/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • DIRECTION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE DES ETUDES ET DU REFERENTIEL DU PATRIMOINE - 3<sup>ème</sup> arrondissement - Saint-Lazare - ZAC Saint-Charles - Déclassement du domaine public communal d'un terrain sis boulevard Charles Nédélec destiné à l'urbanisation.

(11-22113-GDB42002)

Le rapport 11/1120/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme SERVANT Danielle

335 - 11/1121/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 7<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> arrondissements - Quartiers Pharo et Belle-de-Mai - Modification des modalités de paiement du prix d'acquisition des casernes d'Aurelle - Fort d'Entrecasteaux et Etablissement des Subsistances.

(11-22084-GDB42002)

Le rapport 11/1121/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

336 - 11/1122/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE - 3<sup>ème</sup> arrondissement - Belle-de-Mai - Rue Jean Cristofol - Principe de cession de terrains au profit de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole en vue du réaménagement d'un parking.

(11-22091-GDB42002)

Le rapport 11/1122/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

337 - 11/1123/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME  
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 1<sup>er</sup> arrondissement - Quartier  
Thiers - Concession d'Eradication de l'Habitat Indigne - Cession par  
la Ville de Marseille à Marseille Habitat d'un volume immobilier issu  
de la division des immeubles 17 et 19/21 rue Curiol en vue de la  
réalisation d'une résidence étudiante.

(11-22092-GDB42002)

Le rapport 11/1123/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

338 - 11/1124/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME  
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA  
STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE -  
15<sup>ème</sup> arrondissement - La Viste - 58 bis traverse du Viaduc - Cession  
d'une parcelle de terrain à bâtir à Monsieur ZIANI.

(11-22096-GDB42002)

Le rapport 11/1124/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

339 - 11/1125/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME  
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA  
STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE -  
1<sup>er</sup> Arrondissement - Extension du Centre Bourse - Approbation de la  
promesse de vente des lots et emprises appartenant à la Ville de  
Marseille au profit de la SC Centre Bourse et SCI Vendôme  
Commerces d'une part et de la Société Grands Magasins Galerie  
Lafayette d'autre part - Approbation du principe de délivrance d'un  
bail emphytéotique administratif portant mise à disposition de la  
passerelle piétonne Bir Hakeim au profit de la SC Centre Bourse et  
SCI Vendôme Commerces.

(11-22112-GDB42002)

Le rapport 11/1125/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. SUSINI Bernard

340 - 11/1126/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •  
Bilan carbone Patrimoine et Services - Approbation du protocole  
transactionnel conclu avec la société ALTERNCONSULT.

(11-22110-GDB41502)

Le rapport 11/1126/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

**FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

341 - 11/1127/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES  
RESSOURCES - DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES •  
SERVICE DES MARCHES PUBLICS - Mise en œuvre de la politique  
municipale - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer des  
marchés.

(11-22104-GDB63002)

Le rapport 11/1127/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. TOURET Jean-Louis

342 - 11/1128/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES  
RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Procédure des  
admissions en non-valeur 2011.

(11-22109-GDB62002)

Le rapport 11/1128/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

343 - 11/1129/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE  
L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION  
EXTERNALISEE • Renouvellement de la convention d'objectifs entre  
la Ville de Marseille et l'AGAM - Subvention de la Ville pour l'exercice  
2012 - Paiement d'acompte sur subvention à valoir sur les crédits de  
l'exercice 2012.

(11-21719-GDB12202)

Le rapport 11/1129/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

344 - 11/1130/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES  
RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement  
Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - SA d'HLM  
Phocéenne d'Habitations - Opération "Sainte Baume" - Modification  
des délibérations n°07/0921/EFAG du 1er octobre 2007 et  
n°07/1214/EFAG du 10 décembre 2007.

(11-22111-GDB62002)

Le rapport 11/1130/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

**SOLIDARITE ET SERVICES A LA  
POPULATION**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MIRON Richard

345 - 11/1131/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -  
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE •  
SERVICE TERRITORIAL DES BÂTIMENTS NORD-EST - Création  
du siège social du Football Club Burel sur le site du stade des  
Chutes Lavie, impasse Sylvestre - 13<sup>ème</sup> arrondissement -  
Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative  
aux études et travaux - Financement.

(11-22106-GDB50202)

Le rapport 11/1131/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

346 - 11/1132/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -  
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE •  
SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST -  
Réaménagement et requalification du stade Vallier - 20 boulevard  
Boisson - 4<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de l'augmentation de  
l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et  
travaux - Financement.

(11-22107-GDB50202)

Le rapport 11/1132/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. REY Maurice

347 - 11/1133/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE -  
DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE • SERVICE  
DES OPERATIONS FUNERAIRES - DIVISION DES CIMETIERES -  
Remplacement d'une plaque de case Columbarium sur la sépulture  
GENIES.

(11-22082-GDB30102)

Le rapport 11/1133/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme ZOUAGHI Séréna

348 - 11/1134/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET  
SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA  
SOLIDARITE • SERVICE DE L'ANIMATION ET DES  
EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution d'une subvention  
exceptionnelle à l'Union des Associations des Français d'Algérie à  
Marseille.

(11-21679-GDB21502)

Monsieur MARANDAT. - Monsieur le Maire, juste un  
mot pour dire que j'espère que cette subvention que vous donnez à  
l'Association des Français d'Algérie compensera un peu le  
traumatisme que vous avez créé avec le scandale de votre réception  
de la criminelle Zohra DRIF.

Monsieur le Maire. - M. MARANDAT, quand j'avais un  
peu plus de 20 ans, sous l'autorité de Mme Catherine BLUM et de  
Mme Elisabeth JOANNON, qui ont été les deux femmes qui ont  
organisé sur le port, à la gare Saint-Charles, l'accueil de nos  
compatriotes rapatriés d'Algérie en 1962, nous n'étions pas très  
nombreux ! J'étais jeune et j'y étais ! Et à cette époque-là, mes  
sentiments étaient pour l'Algérie française !

Monsieur MARANDAT. - Cela vous honore !

Monsieur le Maire. - Depuis, j'ai évolué sur le plan  
politique ! Mais cela m'est égal ce que vous dites, si cela m'honore  
ou pas ! Ce que j'ai fait, je suis parlementaire depuis déjà longtemps.  
Il y a des groupes d'amitié avec le Parlement d'Algérie. J'ai reçu le  
groupe d'amitié France-Algérie qui siège à Alger au Parlement de la  
République algérienne, dans mon bureau de l'Hôtel de Ville.  
Evidemment, je ne savais pas qu'une dame avait peut-être commis  
ou avait peut-être été accusée ou avait peut-être participé au FLN !  
C'est ancien tout cela ! Je ne le savais pas !

Alors, trois ou quatre de vos amis, le jour du 15 août  
où j'ai l'habitude d'aller à Carnoux-en-Provence, et ceci depuis  
longtemps, et déposer une gerbe devant la statue de LYAUTEY, et  
où le Président de cette association, Adjoint au Maire, m'accueille  
toujours avec beaucoup de reconnaissance, sont venus me  
reprocher cela ! Premièrement, j'ignorais tout de cela ! Et quand bien  
même je l'aurais su, j'aurais reçu des parlementaires d'Algérie dans  
mon bureau à l'Hôtel de Ville de Marseille ! Si cela plaît, ça va ! Si  
cela ne plaît pas, cela m'est égal !

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Le rapport 11/1134/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

349 - 11/1135/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET  
SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA  
SOLIDARITE • SERVICE DE L'ANIMATION ET DES  
EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions à des  
associations d'Intérêt Social - 2<sup>ème</sup> répartition 2011.

(11-21680-GDB21502)

Le rapport 11/1135/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

**CULTURE ET RAYONNEMENT  
INTERNATIONAL**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. HERMANN Daniel

350 - 11/1136/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -  
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE •  
SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Musée Cantini -  
19 rue Grignan - 6<sup>ème</sup> arrondissement - Création d'un PC sécurité,  
restauration des façades, sécurisation des menuiseries, réfection  
des étanchéités, accessibilité handicapés et traitement de  
l'hygrométrie - Approbation de l'augmentation de l'affectation de  
l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(11-22067-GDB50202)

Le rapport 11/1136/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

351 - 11/1137/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Approbation de la convention de partenariat conclue entre l'Etat / Ministère de la Culture et de la Communication et la Ville de Marseille,

(11-22078-GDB20502)

Le rapport 11/1137/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPporteur : Mme ZAYAN Eliane

352 - 11/1138/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Attribution de subventions ou compléments de subvention de fonctionnement année 2011 aux associations culturelles - 3<sup>ème</sup> répartition - Secteur Audiovisuel.

(11-22088-GDB20502)

Le rapport 11/1138/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPporteur : Mme VLASTO Dominique

353 - 11/1139/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE TOURISME ET CONGRES - Attribution de subventions exceptionnelles pour congrès et colloques.

(11-22103-GDB40202)

Le rapport 11/1139/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

## FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

COMMISSAIRE RAPporteur : M. GAUDIN Jean-Claude

354 - 11/1140/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES • Attribution d'une subvention au Club de la Presse Marseille Provence Alpes du Sud.

(11-22115-GDB10702)

Le rapport 11/1140/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPporteur : Mme BIAGGI Solange

355 - 11/1141/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE COMMERCE - Attribution d'une subvention complémentaire à l'association des Commerçants des Cinq Avenues-Longchamp pour des actions d'animation du commerce.

(11-22116-GDB40202)

Le rapport 11/1141/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

356 - 11/1142/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE COMMERCE - Attribution d'une subvention complémentaire à l'Association des Commerçants des Boulevards Chave et Eugène Pierre pour des actions d'animation commerciale de fin d'année.

(11-22117-GDB40202)

Le rapport 11/1142/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

## CULTURE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

COMMISSAIRE RAPporteur : M. HERMANN Daniel

357 - 11/1143/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Attribution d'une subvention d'investissement aux associations "Karwan", "FAIAR" et "Lieux Publics, Centre National de Création des Arts de la Rue" - Approbation de l'avenant n°1 aux conventions n°09/0274, n°11/0648 et n°11/0184.

(11-22105-GDB20502)

Le rapport 11/1143/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPporteur : Mme VLASTO Dominique

358 - 11/1144/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE TOURISME ET CONGRES - Attribution de subventions exceptionnelles pour congrès et colloques.

(11-22114-GDB40202)

Le rapport 11/1144/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

Monsieur le Maire.- Nous en arrivons aux questions orales.

**Question orale de Monsieur Christian PELLICANI**  
**relative aux projets de la Ville de Marseille dans le cadre**  
**de l'élaboration du PLU et du SCOT dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement**

Monsieur PELLICANI.- Monsieur le Maire, les associations du 7<sup>ème</sup> arrondissement expriment régulièrement des propositions de création d'équipements publics et refusent la vente des terrains publics communaux ou de l'Etat pour des opérations immobilières spéculatives qui ne respectent même pas les engagements pris en matière de logements sociaux, c'est-à-dire 20 % concernant la loi SRU.

Ce samedi 15 octobre, une fois de plus, la population s'est jointe aux associations pour demander que le terrain de la Corderie reste un espace public, avec un plateau sportif, un jardin et un équipement pour la pétanque, que la caserne d'Aurelle accueille le projet de collège et gymnase avec plateau sportif, proposé par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, dont Mme SPORTIELLO en est le porte-parole ici même, que le stade Tasso soit terminé et rendu aux clubs et écoles de l'arrondissement pour la pratique du football, et ne soit pas otage, pour sa réalisation, de projets immobiliers. Enfin, que les logements sociaux prévus place du 4 Septembre soient réalisés et que la Ville propose un espace public sur le terrain Giraudon.

Monsieur le Maire, au moment où s'engage la réflexion sur le SCOT et le PLU, la population est en attente d'un positionnement politique clair de la Ville de Marseille. Je vous demande de préciser les projets que vous allez défendre dans le cadre de l'élaboration du PLU et du SCOT pour ces terrains. Merci pour eux.

Monsieur le Maire.- Au fur et à mesure, je vous indiquerai ce que nous faisons. Nous avons des projets qui sont assez différents de ceux que vous souhaitez. Il faut construire dans cette ville, parce qu'en construisant on fait reculer le chômage. Et je ne peux pas céder à tous les égoïsmes personnels de gens qui me demandent toujours tout, mais qui en échange ne veulent jamais que la ville puisse progresser sur le plan financier et sur le plan de son développement.

J'ai une conception différente de la vôtre. Quand on peut construire, on construit. On gardera le jeu de boules à la Corderie, on va faire des logements qui sont très convenables, on fera cela, cela prendra du temps, vous suscitez tous les recours que vous pouvez, mais je tiendrai bon et j'irai jusqu'au bout pour assurer la construction. Et je ne vais pas céder à quelques dizaines de personnes, qui appartiennent d'ailleurs à vos familles ou à votre parti, qui viennent manifester comme quoi il y aurait trop de béton ! On ferait bien de regarder ce que l'on faisait il y a cinquante ans ! Ce genre d'erreur, depuis que je suis Maire, je n'ai jamais pu le réaliser !

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

\* \* \*

**Question orale de Madame Valérie DIAMANTI**  
**relative au jumelage Marseille et une ville palestinienne**

Madame DIAMANTI.- Monsieur le Maire, actuellement la nécessité de l'édification d'un Etat de Palestine à côté de l'Etat d'Israël fait largement consensus dans les discours officiels. Une mobilisation populaire existe autour de ce projet. Pourtant la situation continue à se dégrader, les Palestiniens se voient tous les jours un peu plus dépossédés de leurs terres et de leurs droits les plus fondamentaux.

La Ville de Marseille doit soutenir la reconnaissance d'un Etat de Palestine à l'ONU. L'heure est donc venue pour nous de prendre toutes nos responsabilités, en répondant à notre façon à l'appel du Président de l'Autorité palestinienne. Ce geste de soutien et de solidarité permettra de faire avancer la paix et de relancer un véritable processus politique de règlement du conflit sur la base du droit international et des résolutions de l'ONU. Il aura un écho bien au-delà de notre cité et démontrera la volonté du peuple marseillais solidaire et uni pour une paix juste et équilibrée entre Israël et Palestine.

Construire la paix et la justice au Proche-Orient relève d'une responsabilité collective. Notre Ville s'honorerait et jouerait un rôle positif et efficace en s'engageant résolument dans cette voie. Aussi, Monsieur le Maire, aujourd'hui nous souhaitons connaître votre positionnement sur la proposition de jumelage de Marseille à une ville palestinienne, afin de favoriser la reconnaissance de l'Etat de Palestine. Merci.

Monsieur le Maire.- Mme DIAMANTI, vous auriez pu, en appui à votre déclaration, citer les propos de Monsieur le Président de la République dernièrement aux Nations Unies, où il a déclaré avec force la nécessité, je le cite, "de la création d'un Etat palestinien démocratique", et a proposé d'accueillir dès cet automne une conférence des donateurs, afin que les Palestiniens puissent parachever la construction de leur futur Etat.

Permettez-moi de vous dire que nous avons quantité de jumelages avec beaucoup de villes, notamment autour de la Méditerranée. Ces accords se sont construits et développés à travers une volonté commune des autorités locales de partager leur expérience et leurs expertises, et par un dialogue direct.

A ce jour, je n'ai reçu aucune demande émanant d'un Maire palestinien. C'est vous qui formulez cela, avec quelques raisons politiques également.

Je vous rappelle aussi, pour être bien clair, que notre engagement en Méditerranée s'est aujourd'hui consolidé avec le pôle Valmer, où se trouve la Banque Mondiale, la Banque Européenne d'Investissement, l'ONUDI, l'Organisation Internationale pour les Migrations, avec la FED, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Agence Allemande de Coopération, développement des programmes de coopération destinés aux pays du Sud et à l'Est de la Méditerranée, y compris les territoires palestiniens.

Le jour où l'ONU aura aussi formulé, et avec un accord international, qu'il y a la création d'un Etat palestinien, ce jour-là, si nous sommes saisis de la demande d'un Maire palestinien, nous l'étudierons. D'ici là, si elle ne relève que des élus du Parti Communiste, à mes yeux et sans vouloir vous être désagréable, mais même avec ce front de gauche, cela ne suffit pas pour me convaincre !

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

\* \* \*

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée, je vous remercie.

*La Séance est levée à 13 h 10*

**DEMANDE D'ABONNEMENT  
AU "RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS"**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Tél : .....

désire m'abonner au "RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS" à dater du .....

Abonnement annuel joindre un chèque de 17 Euros au nom de :

**M. le Trésorier Principal de la Ville de Marseille**

*A adresser à :*  
La Trésorerie Principale - Service recouvrement  
33 A, rue Montgrand  
13006 Marseille

<b>REDACTION ABONNEMENTS :</b>	SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS 12, RUE DE LA REPUBLIQUE 13001 MARSEILLE TEL : 04 91 55 15 55 - FAX : 04 91 56 23 61
<b>DIRECTEUR DE PUBLICATION :</b>	M. LE MAIRE DE MARSEILLE
<b>REDACTEUR EN CHEF :</b>	M. JEAN-CLAUDE GONDARD, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
<b>DIRECTEUR GERANT :</b>	Mme Anne-Marie M.COLIN
<b>IMPRIMERIE :</b>	POLE EDITION